



Défense nationale

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Défense nationale et treize autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-57

ISBN 0-660-61487-1



Défense National
nationale Defence

DÉFENSE NATIONALE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS DE 2001–2002

Canada 



Message du Ministre

Message du Ministre

C'est avec beaucoup de fierté que je présente ce rapport sur les plans et les priorités du ministère de la Défense nationale pour 2001-2002 et au-delà.

En tant que ministre de la Défense nationale depuis 1997, j'ai eu l'honneur et le privilège de diriger, d'appuyer et de représenter l'une des institutions les plus remarquables du Canada pendant une période de changement et de transformation très difficile.



Lorsque je suis devenu ministre de la Défense nationale il y a quatre ans, le Ministère et les Forces canadiennes étaient en crise. Dans le cadre des efforts du gouvernement pour éliminer le déficit, le ministère de la Défense nationale avait subi la plus importante réduction budgétaire du gouvernement fédéral. Les Forces canadiennes étaient profondément affectées par la réduction des effectifs, par l'affaire de la Somalie et par une succession de scandales qui avaient miné la confiance du public, sapé le moral des troupes et terni la réputation des Forces canadiennes en général. De plus, l'institution et ses dirigeants étaient surveillés de près et critiqués constamment par la Chambre des communes et par les médias.

Malgré cela, les hommes et les femmes du Ministère et des Forces canadiennes ont continué à faire leur travail, ce qui est déjà difficile en toutes circonstances, et de surcroît, ils ont réussi à défendre et à reconstruire leur vénérable institution.

Dans ce contexte, j'ai établi quatre priorités pour le Ministère :

- réaliser les réformes institutionnelles requises pour renouveler le leadership et la gestion des Forces canadiennes et pour redonner confiance au public;
- améliorer la qualité de vie globale des membres des Forces canadiennes et de leurs familles, et contribuer à raffermir le moral des troupes;
- remettre en marche le processus de modernisation des Forces canadiennes, et réinvestir dans les ressources humaines et les équipements dont les Forces ont besoin;



- maintenir une plus grande transparence et améliorer les communications avec le public, afin de mieux faire connaître la contribution du Ministère au bien-être des Canadiens et de diverses collectivités un peu partout dans le monde.

Il est clair que la Défense a fait des progrès dans tous ces domaines.

Avec le soutien actif du gouvernement, et grâce à deux augmentations budgétaires consécutives en 1999 et 2000 – pour un total de plus de 2,5 milliards de dollars d'argent frais –, le ministère de la Défense a pris les mesures suivantes :

- mise en œuvre de plus de 300 réformes institutionnelles pour renforcer le leadership, rendre le système de justice militaire plus équitable, moderniser la *Loi sur la défense nationale*, et favoriser l'ouverture et la transparence;
- mise en œuvre de plus de 80 initiatives, et une amélioration marquée du régime de rémunération et d'avantages sociaux, y compris les programmes de soutien à l'intention des militaires et de leurs familles afin d'améliorer la qualité de vie dans les Forces;
- achat de nouveaux hélicoptères Cormorant pour la recherche et le sauvetage, de nouveaux sous-marins pour la Marine, et de nouveaux véhicules utilitaires légers pour l'Armée de terre, pour ne nommer que quelques-uns des projets d'acquisition les plus récents;
- mise en marche du processus de renforcement du programme d'immobilisations global de la Défense.

De plus, la direction du Ministère et moi-même avons fait un gros effort pour intéresser les Canadiens aux questions de défense et leur expliquer comment les hommes et les femmes des Forces canadiennes jouent un rôle déterminant pour le Canada et les Canadiens, et pour la paix, la stabilité et la sécurité humaine dans le monde.

Cela ne veut pas dire que le processus de changement et de transformation est terminé au ministère de la Défense nationale et dans les Forces canadiennes.

Malgré les progrès qui ont été accomplis, la Défense demeure confrontée à des défis importants.

Les opérations modernes de maintien de la paix sont plus complexes, plus dangereuses et plus exigeantes que par le passé. La plupart des missions de paix se déroulent dans des zones de guerre potentielle comme le Timor-Oriental,



la Bosnie et le Kosovo, et le plus souvent, il s'agit de consolider ou d'imposer la paix, ce qui est très différent du maintien de la paix traditionnel. De plus, les progrès technologiques, notamment dans le domaine de l'information, sont en train de transformer la nature des opérations militaires, créant une Révolution dans les affaires militaires (RAM). Ces tendances conjuguées ont des incidences majeures sur la structure des forces, la doctrine, l'équipement et les programmes d'instruction requis pour préparer les Forces canadiennes à affronter l'avenir.

La dernière décennie nous a montré que malgré la fin de la guerre froide, de nombreuses régions du monde demeurent instables et déchirées par des conflits ethniques, internes ou interétatiques. Ce phénomène s'est traduit notamment par une augmentation considérable du nombre de missions de paix internationales auxquelles les Forces canadiennes ont été appelées à participer.

Cela étant dit, il est essentiel que les parlementaires et les Canadiens en général reconnaissent qu'il y a une limite à ce que les Forces canadiennes peuvent supporter comme engagements opérationnels. Les Forces ont un effectif beaucoup plus réduit qu'à l'époque de la guerre froide. Au milieu des années 1980, il y avait 90 000 membres de la Force régulière. Le Livre blanc sur la défense de 1991 en autorise 60 000, mais il y en a 58 500 à l'heure actuelle. Dans ce contexte, la demande de participation à des missions de paix risque d'augmenter encore dans les années à venir, mais la capacité des Forces canadiennes de répondre à cette demande sera limitée. Nous devons donc choisir avec soin les opérations de paix internationales dans lesquelles nous sommes prêts à nous engager. Nous devons aussi bien évaluer la durée de l'engagement des Forces canadiennes dans le cadre de certaines opérations internationales.

De plus, ces pressions seront probablement plus fortes à court terme. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes font face à un important problème de recrutement. Le Canada a connu une forte croissance économique pendant la plus grande partie des années 1990, la population vieillit, et le marché du travail est de plus en plus concurrentiel, phénomène qui touche également les autres forces armées, les entreprises de haute technologie, et de nombreuses organisations du secteur public et du secteur privé. Notre problème de recrutement n'est pas surprenant, mais nous devons y faire face si nous voulons que les Forces canadiennes soient en mesure de remplir les engagements et les obligations du Canada en matière de défense. Si nous n'agissons pas, l'aptitude des Forces canadiennes à appuyer les opérations à court et à moyen terme sera amoindrie.

Il y a également de nouveaux problèmes de défense auxquels le Canada et le gouvernement canadien devront s'attaquer dans les mois et les années qui viennent. La protection des infrastructures essentielles est un de ces problèmes. Les infrastructures essentielles du Canada – qui touchent à divers secteurs



comme l'énergie, les services publics, les communications, les autres services, le transport, la sécurité et les services gouvernementaux – dépendent de plus en plus des technologies de l'information. Pour élaborer et mettre en œuvre un programme complet de protection des infrastructures essentielles du Canada, le gouvernement a créé le Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence, comme l'a annoncé cette année le Premier ministre. Protection civile Canada sera intégré à ce nouvel organisme. Le ministère de la Défense nationale sera le ministère responsable de la protection des infrastructures essentielles au gouvernement fédéral, et il assumera ce rôle en collaboration avec d'autres ministères, comme le Solliciteur général.

Le gouvernement canadien demeure déterminé à assurer la défense du Canada et à contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde.

Cette détermination se reflète dans notre politique de défense, qui demeure valable. Par ailleurs, tous les sondages montrent que les Canadiens :

- veulent continuer de jouer un rôle actif et positif dans le monde;
- veulent que le Canada continue d'appuyer les Nations unies;
- appuient notre relation avec les États-Unis dans le domaine de la défense, ainsi que la participation du Canada au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);
- s'attendent à ce que les Forces canadiennes protègent la souveraineté du Canada, fournissent de l'aide en cas de catastrophe sur notre territoire, dirigent les opérations de recherche et de sauvetage, et aident la GRC et les autres ministères à maintenir la sécurité et à protéger nos intérêts nationaux.

De toute évidence, les Canadiens continuent d'être bien servis par leurs forces de défense polyvalentes et aptes au combat qui sont capables de participer à une vaste gamme d'opérations et de remplir toutes sortes de rôles au Canada et à l'étranger.

Cela étant dit, nous devons faire face aux problèmes qui se présentent dans le domaine de la défense. Le statu quo n'est pas une option. Des décisions importantes devront être prises pour que nous puissions continuer d'appuyer les opérations militaires du Canada et ses engagements en matière de défense, tout en faisant les investissements requis pour garantir l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes dans les années à venir.

Ce n'est pas seulement une question d'argent. Depuis que le gouvernement a réussi à éliminer le déficit et à rétablir sa situation financière, il a réinvesti plus de 2,5 milliards de dollars dans la Défense, et il vient tout juste d'annoncer l'affectation d'une somme additionnelle de 624 millions de dollars à la Défense



dans le cadre de son Budget des dépenses supplémentaires. Ces mesures démontrent clairement que le gouvernement est déterminé à soutenir le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, tout en continuant de faire preuve de prudence dans sa gestion financière.

Pour sa part, le Ministère doit déterminer quelles sont les capacités de défense dont le Canada aura besoin à l'avenir, et optimiser la structure des forces du Canada. Les gens, les équipements et les programmes d'instruction et de perfectionnement professionnel dans lesquels nous investissons doivent être « bien intégrés », en fonction des capacités de défense les plus aptes à servir les intérêts du Canada et à répondre aux attentes du public.

Tandis que nous nous efforçons d'optimiser la structure des forces du Canada, le Ministère doit également concentrer son énergie et ses ressources sur ce qui compte le plus. À court terme, les priorités du ministère de la Défense sont claires. Nous devons :

- faire passer les gens avant tout le reste, et poursuivre nos efforts pour que la Défense nationale et les Forces canadiennes deviennent des employeurs de choix pour les Canadiens, afin de régler notre problème de recrutement et de maintenir l'effectif actuel;
- optimiser la structure des forces, et investir dans les capacités de défense – comme la capacité de déploiement, le transport stratégique et les hélicoptères maritimes – dont le Canada aura besoin dans les années à venir;
- moderniser les méthodes de gestion du Ministère, pour permettre à la Défense nationale et aux Forces canadiennes de maximiser le rendement du capital investi dans la défense;
- renforcer nos relations avec les États-Unis dans le domaine de la défense, collaborer avec nos voisins à la protection des infrastructures essentielles de l'Amérique du Nord, et assurer l'interopérabilité des Forces canadiennes avec nos principaux alliés de l'OTAN;
- contribuer à la réalisation des grands objectifs nationaux.

Dans le discours du trône, le gouvernement a établi des priorités pour le pays. La Défense nationale et les Forces canadiennes ont un rôle à jouer, en tant qu'institution nationale bien connue du public, dans la réalisation de ces priorités.

La Défense a beaucoup progressé au cours des quatre dernières années, et il lui reste encore beaucoup de chemin à faire. Cependant, elle s'est donné une



stratégie, elle a établi des priorités, et elle peut compter sur certains des meilleurs éléments – hommes et femmes, militaires et civils – du pays.

Je vous demande d'appuyer nos militaires dans leurs efforts pour mener à bien leur mission, remplir les engagements du Canada à l'étranger, faire face aux imprévus et réaliser les priorités énoncées dans le présent document. Ils méritent votre soutien, et je crois qu'ils continueront de le mériter.

Art Eggleton
Ministre de la Défense nationale



Déclaration de la Direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2001–2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du ministère de la Défense nationale.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités et les stratégies du Ministère, ainsi que les principaux résultats escomptés;
- sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La structure de rapport sur laquelle ce document s'appuie a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor, et elle permet de rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Jim Judd
Sous-ministre





Table des Matières

Message du Ministre	i
<i>Message du Ministre</i>	<i>i</i>
<i>Déclaration de la Direction</i>	<i>vii</i>
Section I – Introduction	1
<i>Mission</i>	<i>2</i>
<i>Politique de défense du Canada</i>	<i>2</i>
<i>Objectifs de défense</i>	<i>3</i>
<i>Vision</i>	<i>4</i>
<i>Résumé</i>	<i>6</i>
Section II – Questions et défis	7
<i>Rythme opérationnel</i>	<i>7</i>
<i>Réforme du système de soins de santé des FC</i>	<i>9</i>
<i>Recrutement et maintien en fonction</i>	<i>10</i>
<i>Communications</i>	<i>11</i>
<i>Attentes du public en matière de bonne gestion</i>	<i>13</i>
<i>Révolution dans les affaires militaires (RAM)</i>	<i>14</i>
<i>Menaces asymétriques et infrastructure essentielle</i>	<i>15</i>
<i>Nouveau gouvernement américain</i>	<i>16</i>
<i>Interopérabilité, PESD et OTAN</i>	<i>17</i>
<i>Opérations de paix modernes</i>	<i>19</i>
Section III – Plans et priorités : 2001	23
<i>Accorder la priorité aux gens</i>	<i>24</i>
<i>Optimiser la structure des Forces canadiennes</i>	<i>28</i>
<i>Maximiser le rapport coût-résultat : Les pratiques de gestion modernes de la Défense</i>	<i>29</i>
<i>Favoriser les relations de défense du Canada</i>	<i>32</i>
<i>Contribuer à la réalisation des priorités nationales</i>	<i>35</i>
Section IV – Conclusion	41



Section V – Résultats Prévus.....	43
<i>Secteur d'activités</i>	<i>43</i>
<i>Gammes de services</i>	<i>43</i>
<i>Engagements clés liés aux résultats et résultats prévus</i>	<i>44</i>
<i>Activités et buts connexes.....</i>	<i>46</i>
<i>Programmes de capacités</i>	<i>51</i>
Section VI – Information Financière.....	53
<i>Maximiser le rendement du capital investi.....</i>	<i>53</i>
Contexte financier	53
Partenariats avec le secteur privé : Diversification des modes de prestation de services	53
<i>Équivalents temps plein (Etp) prévus par gamme de services</i>	<i>58</i>
<i>Autorisations de dépenser.....</i>	<i>61</i>
<i>Détail des dépenses en capital, par gamme de services.....</i>	<i>63</i>
<i>Dépenses en capital par gamme de services – équipement (en milliers de dollars)</i>	<i>64</i>
<i>Dépenses en capital par gamme de services – construction (en millions de dollars)</i>	<i>71</i>
<i>État des grands projets de biens d'équipement.....</i>	<i>85</i>
<i>Détails des paiements de transfert par gamme de services.....</i>	<i>118</i>
<i>Coût des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.....</i>	<i>120</i>
<i>Dépenses prévues du programme pour l'année budgétaire 2001–2002, par gamme de services.....</i>	<i>121</i>
<i>Liste des lois et règlements</i>	<i>122</i>
<i>Le centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national</i>	<i>123</i>
<i>Force de réserve.....</i>	<i>126</i>
<i>Programme des cadets du Canada</i>	<i>129</i>
<i>Programme des Rangers juniors canadiens.....</i>	<i>131</i>
<i>Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence et Protection civile Canada</i>	<i>133</i>
<i>Protection civile Canada</i>	<i>134</i>
<i>Programme national de Recherche et de sauvetage</i>	<i>136</i>
<i>Bureau de l'Ombudsman</i>	<i>141</i>
Section VII – Autres Renseignements	144
<i>Structure du Ministère.....</i>	<i>144</i>
<i>Information sur les personnes – Ressources</i>	<i>145</i>



SECTION I – INTRODUCTION

La Défense nationale et les Forces canadiennes apportent une importante contribution à la qualité de vie des Canadiens. La Défense renforce la sécurité de nos collectivités, elle contribue à la paix et à la stabilité dans le monde, et elle aide à protéger les valeurs fondamentales du Canada : la paix, la tolérance, la démocratie, la justice, et le respect de la diversité et des droits de la personne.

Ensemble, la Défense nationale et les Forces canadiennes assument des fonctions essentielles qui sont la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral. Elles patrouillent le littoral et surveillent l'espace aérien du Canada, elles fournissent des secours en cas de catastrophe, elles appuient d'autres ministères et organismes fédéraux (comme la GRC, la Garde côtière canadienne, Pêches et Océans, et Immigration Canada) et elles jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de protéger la souveraineté du Canada et de faire respecter les lois canadiennes.

Les Forces canadiennes sont l'une de nos institutions nationales les plus en vue, et elles contribuent énormément à l'unité canadienne et à la préservation de notre identité. Elles sont présentes dans plus de 3 000 collectivités d'un bout à l'autre du pays grâce à la Force régulière, à la Réserve, aux Cadets, aux Rangers et aux Rangers juniors. Enfin, de Vimy à Suez et à la Bosnie, elles font partie de notre histoire, et elles sont une source de fierté nationale.

La Défense contribue également à notre prospérité et à notre réputation en tant que nation. Dans un monde marqué par l'interdépendance, notre bien-être dépend de la sécurité humaine globale, du développement et du commerce international. En tant que membre de la communauté internationale, le Canada doit être désireux et capable de contribuer à la création et au partage de la richesse mondiale, ainsi qu'au maintien de la paix et de la stabilité internationales, dont dépend notre prospérité. Les Forces canadiennes sont l'un des principaux instruments qui permettent au Canada d'avoir de l'influence dans le monde.





Mission

La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Politique de défense du Canada

La politique de défense du Canada est formulée dans le Livre blanc sur la défense de 1994, qui a été rédigé après un long processus de consultation du public et des parlementaires en 1994, et qui était le premier énoncé de politique majeur dans le domaine de la défense à être déposé devant le Parlement depuis la fin de la guerre froide.

Le Livre blanc recommande au ministère de la Défense d'entretenir des forces terrestres, maritimes et aériennes polyvalentes et aptes au combat pour défendre le Canada, contribuer à la défense de l'Amérique du Nord, et contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Les affaires militaires sont en pleine transformation à cause des nouvelles technologies, de la nature changeante des opérations de paix et de l'évolution des relations internationales, mais les principes fondamentaux de la politique de défense du Canada demeurent valables. Ces principes sont les suivants :

- En tant qu'État-nation, le Canada doit être capable de défendre sa souveraineté.
- En tant que pays d'Amérique du Nord, le Canada a l'obligation de contribuer à la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis, et son intérêt stratégique lui commande de participer, en tant que partenaire à part entière, au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).
- En tant que membre de la communauté internationale, le Canada a l'obligation de contribuer à la paix et à la sécurité internationales dans le cadre d'organisations comme les Nations unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).





- Bien que la menace d'une guerre majeure soit très faible depuis la fin de la guerre froide, la situation demeure instable et imprévisible dans de nombreuses régions du globe qui sont déchirées par des conflits ethniques, internes ou interétatiques. Par conséquent, il est dans l'intérêt du Canada d'entretenir des forces aptes au combat qui pourront participer, au besoin, à des opérations militaires – comme dans la guerre du Golfe en 1991 et au Kosovo en 1999.

Les Canadiens appuient clairement ces principes fondamentaux. Comme l'indique le dernier sondage annuel effectué par la Défense :

- 92 p. 100 des Canadiens croient qu'il est important pour le Canada d'entretenir des forces armées modernes et aptes au combat;
- 88 p. 100 acceptent l'usage de la force pour appuyer des opérations de paix;
- 88 p. 100 souhaitent que le Canada continue de participer au NORAD;
- 87 p. 100 estiment que les Forces canadiennes ont pour rôle de protéger la souveraineté du Canada;
- 85 p. 100 ont une attitude favorable envers l'OTAN.

Bref, il est évident que la Défense nationale et les Forces canadiennes font face à des défis majeurs dans leurs efforts pour s'adapter aux changements sociaux, technologiques et militaires, mais les principes fondamentaux du Livre blanc sur la défense de 1994 demeurent valables et ont l'appui des Canadiens.

Objectifs de défense

Pour mettre en œuvre la politique de défense du Canada, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent traduire les lignes directrices énoncées dans le Livre blanc en objectifs de défense. Ces objectifs correspondent aux fonctions essentielles que le Ministère et les Forces doivent être capables de remplir pour appuyer le gouvernement du Canada, et pour harmoniser les grandes orientations politiques avec leurs ressources et leurs tâches spécifiques.



Les objectifs de défense sont les suivants :

- fournir au gouvernement des conseils et des renseignements stratégiques en matière de défense et de sécurité;
- assurer la surveillance et le contrôle du territoire, de l'espace aérien et des zones maritimes du Canada;
- répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil;
- participer à des opérations bilatérales et multilatérales;
- aider les autres ministères fédéraux et les autres paliers de gouvernement à réaliser les objectifs nationaux;
- appuyer les grands programmes du gouvernement;
- fournir des secours d'urgence et de l'aide humanitaire;
- maximiser les capacités de défense grâce à un usage efficace et efficient des ressources.



Vision

En plus d'appliquer la politique de défense du Canada et de réaliser les objectifs que nous venons d'énoncer, le ministère de la Défense doit être capable de planifier l'avenir en s'appuyant sur une vision claire du rôle des Forces canadiennes.

La vision actuelle du ministère de la Défense est énoncée dans *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* – un cadre stratégique pour la planification de la défense à long terme qui indique comment réaliser les objectifs et remplir les engagements du Canada en matière de défense, tout en faisant face aux nouveaux problèmes qui se présentent.



Selon cette vision, le ministère de la Défense doit :

- améliorer la prise de décision stratégique, et tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir;
- créer et entretenir un climat de leadership qui encourage l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude des chefs militaires à diriger et à gérer efficacement;
- établir une structure de forces viable, à la mesure de nos moyens, et entraînée et équipée pour fournir une capacité de combat supérieure fondée sur l'usage des nouvelles technologies et d'une doctrine de pointe;
- renforcer la préparation au combat, la capacité de déploiement et la soutenabilité des forces maritimes, terrestres et aériennes du Canada;
- renforcer notre relation militaire avec nos principaux alliés, en particulier les États-Unis, en assurant l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C³IR (commandement, contrôle, communications, informatique et renseignement);
- mettre en place un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où pourront se constituer des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs, extrêmement compétents et déterminés à remplir leur mission;
- établir des partenariats stratégiques bien définis, pour être mieux en mesure de réaliser les objectifs nationaux;
- adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle financier axée sur les besoins opérationnels, afin d'être en mesure de faire face rapidement et efficacement au changement.





Résumé

La politique de défense du Canada, les objectifs de défense, la stratégie et la vision sont tous interconnectés. Collectivement, ils fournissent aux planificateurs de la défense, aux chefs militaires, aux gestionnaires et aux commandants l'orientation stratégique et les lignes directrices nécessaires à l'établissement des tâches opérationnelles requises pour remplir les engagements et les obligations du Canada en matière de défense, et pour évaluer les incidences des nouveaux problèmes et des nouveaux défis auxquels sont confrontés le ministère de la Défense et les Forces canadiennes.

Cependant, avant de discuter des priorités du ministère de la Défense, il est important de comprendre les problèmes et les défis que doit affronter le Ministère, ainsi que leurs incidence sur la planification de la défense.



SECTION II – QUESTIONS ET DÉFIS

Il ne fait aucun doute que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont considérablement renforcé la fondation des forces armées du Canada au cours des dernières années.

Grâce au leadership, aux réformes institutionnelles et au soutien financier du gouvernement, la Défense a pris des mesures pour améliorer la rémunération et la qualité de vie des membres des Forces canadiennes et de leur famille, accentuer l'équité au sein du système de justice militaire et favoriser l'ouverture et la transparence. De plus, des sommes ont été consacrées à la modernisation des Forces canadiennes, et notamment aux initiatives suivantes : le projet Habillez le soldat, l'acquisition du nouveau véhicule blindé VBL III, l'achat des nouveaux sous-marins de la classe Victoria du Canada et le Projet des hélicoptères maritimes.



Or, malgré les progrès accomplis, la Défense continue d'être confrontée à d'importants défis.

Rythme opérationnel

Depuis 1989, la Force régulière a été ramenée de 87 000 à 60 000 membres¹, et le personnel civil est passé de 33 400 à 20 000.



Par contre, on demande aux hommes et aux femmes de la Défense nationale et des Forces canadiennes d'accomplir plus de tâches qu'à n'importe quel autre moment depuis la guerre de Corée.

Les Forces canadiennes ont récemment maintenu le rythme opérationnel le plus élevé depuis de nombreuses années. De 1948 à 1989, les Forces canadiennes ont déployé des militaires dans le cadre de 25 opérations. Depuis 1989, des militaires canadiens ont été déployés 65 fois, ce qui correspond à une augmentation de

¹ Selon le Livre blanc sur la défense de 1994, l'effectif de la Force régulière des FC devrait être de 60 000 personnes. À l'heure actuelle, les FC comptent 58 500 membres. La section sur le recrutement et le maintien en fonction contient de plus amples renseignements à ce sujet.



260 p. 100. Dans le contexte des inondations du Saguenay et de la rivière Rouge en 1995 et 1997, de la tempête de verglas en 1999, des missions en Haïti, en Bosnie, au Timor-Oriental et au Kosovo, ainsi que du passage à l'an 2000, les Forces canadiennes ont soutenu un rythme opérationnel élevé et répondu à des exigences constantes.

Ainsi, une récente analyse de l'OTAN sur la contribution des divers pays au maintien de la paix révèle que l'Armée de terre du Canada a affecté la plus grande part *relative* de ses ressources dans le cadre des missions menées en Bosnie et au Kosovo (c'est-à-dire la SFOR et la KFOR respectivement). Pour appuyer la SFOR et la KFOR, le Canada a déployé 10,3 p. 100 de son Armée de terre, comparativement à 5,9 p. 100 dans le cas de la Grande-Bretagne et de 2,5 p. 100 dans le cas des États-Unis.

La décision du gouvernement de rationaliser et de réduire les engagements des forces armées du Canada dans les Balkans a assurément réduit la pression liée



au rythme opérationnel, mais les répercussions collectives entraînées par le maintien d'un rythme élevé demeurent néanmoins. De nombreuses personnes ne savent pas qu'au moins quatre membres des Forces canadiennes doivent appuyer chaque militaire déployé dans le cadre d'une opération de paix. Il s'agit du taux de maintien en puissance. C'est ce qui permet aux militaires de s'entraîner en vue de la mission, de servir à l'étranger, puis de

prendre des congés et de suivre des séances de perfectionnement professionnel à leur retour. En ce moment, approximativement 3 000 membres des Forces canadiennes sont déployés auprès de 18 missions à l'échelle mondiale (ce qui correspond à un rythme réduit). Dans un contexte où le taux de maintien en puissance est de 4 pour 1, cela signifie que les FC doivent avoir recours à 15 000 militaires sur une période de 30 mois.

Parallèlement au rythme opérationnel, la charge de travail non opérationnelle du Ministère et des Forces au Canada a augmenté. Même si elle accorde la priorité aux opérations, la Défense a dû mettre en oeuvre en même temps plus de 300 réformes institutionnelles, diverses initiatives en matière de qualité de vie et un grand nombre de petits et de grands projets d'immobilisations qui visent à moderniser les Forces.



Réforme du système de soins de santé des FC

La *Loi canadienne sur la santé* exclut spécifiquement les membres des Forces canadiennes des régimes provinciaux d'assurance-santé. Par conséquent, les Forces canadiennes doivent veiller à ce que des services médicaux et dentaires soient fournis à leur personnel à temps plein.



Cependant, d'importantes pressions sont exercées sur les services de soins de santé des Forces canadiennes :

- depuis 1989, trois hôpitaux militaires ont fermé leurs portes dans le cadre des mesures générales de réduction des effectifs des Forces;
- le rythme opérationnel a eu pour effet d'accroître les exigences imposées aux services de soins de santé et aux professionnels de la santé des Forces;
- en dépit de la mise en oeuvre du Programme de maintien en service des médecins et des dentistes militaires et d'une indemnité de recrutement, le taux d'attrition des médecins militaires des FC est actuellement de 80 p. 100 (il s'agit là d'un taux de loin supérieur à celui de la plupart des forces armées comparables);
- au sein des Forces canadiennes, les services de santé et la prestation des services sont très fragmentés.

En outre, plusieurs questions et dossiers très en vue ont miné la confiance des membres des FC à l'égard de leur système de soins de santé. Citons le cas des effets de l'uranium appauvri sur la santé des membres des Forces canadiennes qui ont servi dans les Balkans. L'uranium appauvri est une substance employée dans la pointe des missiles antichars. Récemment, de nombreuses préoccupations ont été soulevées en Europe à ce sujet, à la suite de la diffusion de rapports selon lesquels des soldats de plusieurs pays de l'OTAN ont développé la leucémie après avoir été déployés dans les Balkans. Même si aucune preuve scientifique n'établit de lien catégorique entre le cancer et l'exposition à l'uranium appauvri, la controverse dans les médias nationaux et internationaux a accentué les préoccupations des membres des FC concernant les dangers des opérations modernes, ainsi que la fiabilité et la qualité de leur système de soins de santé.





Dans le contexte, il est essentiel que la Défense restructure les services de santé des FC et rétablisse la confiance des militaires à l'égard de leur système de soins de santé en effectuant les réformes annoncées par le ministre de la Défense nationale (ministre de la DN) et le Chef d'état-major de la Défense (CEMD), en janvier 2000, dans le cadre de l'initiative « Rx2000 ».

Recrutement et maintien en fonction

La Défense, et plus particulièrement les Forces canadiennes, sont confrontées à un défi de plus en plus grand sur la plan du recrutement. Comme il a déjà été signalé, bien que le Livre blanc de 1994 autorise les Forces canadiennes à employer 60 000 personnes au sein de la Force régulière, elles en comptent actuellement 58 500. Cette donnée comprend le personnel de la Force régulière, ainsi que les réservistes qui occupent à temps complet des postes vacants de la Force régulière. L'écart résulte à la fois de l'attrition et du nombre insuffisant de nouvelles recrues enrôlées au cours des 18 derniers mois.

Cette nouvelle tendance n'est pas surprenante. L'économie canadienne connaît une croissance sans précédent, et la concurrence entre les jeunes travailleurs qualifiés continue d'augmenter. En effet, le recrutement pose un problème de plus en plus important au sein de nombreuses forces armées, de même que dans la plupart des grandes organisations des secteurs privé et public.

On assiste au même moment au vieillissement de la population. Les taux d'attrition augmentent, tandis que diminue le bassin de jeunes Canadiens disponibles. Autrement dit, même si le nombre de jeunes qui feront leur entrée sur le marché du travail au cours des dix prochaines années augmentera légèrement, il est probable que le taux d'attrition et de retraite s'accroîtra considérablement. En bout de ligne, la demande de ressources humaines dans le secteur privé et le secteur public augmentera de façon spectaculaire durant les années à venir.



Il faut également souligner la transformation des valeurs et des attentes des jeunes Canadiens dans le domaine de l'emploi. Les choix de carrière de la génération du baby-boom étaient axés dans bien des cas sur la sécurité, la stabilité et les emplois à vie; de nos jours, les jeunes Canadiens s'intéressent plus à la souplesse, aux possibilités d'apprentissage et à la mobilité professionnelle et risquent davantage de changer d'emploi pour accroître leurs revenus ou leurs possibilités de perfectionnement. Cela revêt une grande importance dans le cas des Forces canadiennes et du



Ministère, qui doivent se montrer le plus souples possible à l'avenir afin d'adapter les possibilités de carrière et les conditions de service en fonction des attentes des jeunes Canadiens.

Le Canada devient aussi un pays plus diversifié, comptant un nombre croissant de femmes, d'Autochtones et de membres de minorités visibles qui se joignent au marché du travail. Et, bien que la Défense et les Forces reflètent le pays sur les plans de la diversité régionale et du bilinguisme, ils doivent s'efforcer de mieux représenter la population qu'ils servent. La Défense et les Forces doivent déployer des efforts pour tirer parti de la diversité culturelle du Canada.



Enfin, la Défense doit faire le nécessaire pour retenir son personnel. Près de 50 p. 100 des militaires qui quittent les Forces disent que les conditions de service sont la principale raison derrière leur départ. Il faut moderniser les conditions de service des membres des Forces, sans pour autant compromettre les exigences opérationnelles.

S'ils négligent de relever le défi en matière de recrutement et de maintien de l'effectif, la Défense et les Forces canadiennes devront en payer le prix. Le cas échéant, la diminution des effectifs militaires et civils aura pour effet de compromettre la capacité de la Défense de mener des opérations et de donner suite aux engagements du Canada en matière de défense.

Communications

La Défense a réalisé des progrès considérables sur les plans suivants : accroître l'ouverture et la transparence, renforcer les communications avec les Canadiens et les parlementaires et intéresser davantage les Canadiens aux questions de défense. Au cours des dernières années, par exemple, la Défense a :

- adopté l'une des politiques des affaires publiques les plus progressistes au sein du gouvernement fédéral;
- réorganisé son site Internet et créé D-Net, un site Web qui fait actuellement l'objet de quelque huit millions d'appels de fichier par mois;
- amélioré le programme d'images des affaires publiques pour mieux utiliser les images vidéo et numériques dans le but de faire connaître aux Canadiens les opérations des FC et la contribution des militaires;



- réorganisé son matériel d'information publique et les principaux rapports présentés au Parlement;
- mis au point un programme d'approche à l'intention des parlementaires afin de donner davantage à ces derniers l'occasion de se rendre dans des bases des Forces canadiennes et de se familiariser avec les escadres, les activités d'instruction et les opérations.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine des communications internes. Par exemple, la Défense a créé un journal national interne – *La Feuille d'érable* – qui est produit et diffusé chaque semaine aux employés de la Défense et aux membres des Forces canadiennes partout au Canada et à l'échelle mondiale. De plus, les bases et les escadres publient des journaux locaux. La chaîne de commandement fournit continuellement de l'information aux membres des FC. En outre, l'institution se sert couramment de technologies liées à l'Intranet et à d'autres techniques pour faciliter le partage et la diffusion de nouvelles et de renseignements liés à la Défense, à l'intérieur même de l'organisation.



Néanmoins, d'autres mesures doivent être prises. L'efficacité des communications internes demeure un élément essentiel de toute organisation bien dirigée et bien gérée. Il va sans dire que la Défense a subi et continue d'effectuer d'importants changements et que cette situation pose des défis sur le plan des communications internes. Or, les changements rendent les communications internes encore plus importantes. Pour réussir, les changements doivent être expliqués et bien compris. Cependant, les communications internes ont trop souvent constitué une priorité secondaire.



Attentes du public en matière de bonne gestion

Selon le sondage annuel de la Défense, les Forces canadiennes et la Défense nationale ont donné un excellent rendement ces dernières années. L'enquête de référence de l'automne 2000 révèle notamment ce qui suit :



- 93 p. 100 des Canadiens estiment que les Forces canadiennes constituent une importante institution nationale;
- 88 p. 100 des Canadiens sont d'avis que les membres des FC font bien leur travail;
- 83 p. 100 considèrent que les Forces canadiennes sont une source de fierté;
- 80 p. 100 estiment que les Forces reçoivent une instruction adéquate.

Malheureusement, le sondage révèle également plusieurs faiblesses :

- seulement 61 p. 100 des répondants sont d'avis que les dirigeants des FC font du bon travail;
- seulement 37 p. 100 estiment que la Défense dépense son budget de façon judicieuse (31 p. 100 sont de l'avis contraire; 32 p. 100 n'ont pas d'opinion à ce sujet).

Dans ce contexte, les données des sondages d'opinion publique démontrent clairement que les contribuables canadiens sont devenus plus critiques à l'égard du gouvernement en général au cours de la dernière décennie et qu'ils exigent de plus en plus que celui-ci démontre sa capacité de gérer les recettes fiscales de manière efficace et efficiente.

En résumé, les données et les tendances donnent à penser que les dirigeants de la Défense doivent démontrer aux Canadiens et au Parlement que l'intendance et la gestion des ressources constituent une priorité à leurs yeux, qu'ils gèrent judicieusement les ressources qui leur sont confiées et qu'ils déploient des efforts considérables pour rendre plus efficaces et efficientes leurs pratiques de gestion.



Révolution dans les affaires militaires (RAM)

Une Révolution dans les affaires militaires (RAM) est une importante transformation de la nature de la guerre qui découle des nouvelles technologies innovatrices et des changements spectaculaires apportés à la doctrine militaire et aux concepts opérationnels et organisationnels, et qui a pour effet de modifier fondamentalement les opérations militaires.



Actuellement, la RAM est à la remorque des technologies qui transforment également le commerce mondial. Les divers éléments de la révolution informationnelle, qu'il s'agisse de l'autoroute de l'information, des communications par satellite ou de la croissance continue de la puissance

informatique, transforment la nature des opérations militaires modernes. La RAM a d'énormes implications pour le Canada et sa défense.

D'une part, la RAM actuelle donne à la Défense l'occasion d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement – comme il a été signalé dans le récent discours du Trône – pour faire du Canada l'un des pays les plus novateurs au monde en encourageant l'innovation et les travaux de recherche et développement. Recherche et Développement pour la défense Canada (RDDC), qui fait partie de la Défense nationale, est l'un des principaux organismes du gouvernement fédéral qui effectuent des travaux de recherche et développement au Canada et il peut jouer un rôle essentiel en collaboration avec le secteur privé pour favoriser l'innovation au pays.

D'autre part, la RAM constitue un grand défi pour la Défense. Le ministère de la Défense nationale ne peut se permettre d'affecter des ressources à l'ensemble des capacités militaires. Au même moment, il doit prendre des mesures pour assurer son interopérabilité avec ses principaux alliés, tandis que ces derniers font des investissements liés à la RAM. Par conséquent, la Défense devra sélectionner avec soin les technologies et les capacités auxquelles elle consacra des ressources dans le contexte de la RAM. L'efficacité future des Forces canadiennes et leur capacité de mener des opérations dans le cadre de coalitions constituées de pays partageant les mêmes idées dépendront des choix en question.



Menaces asymétriques et infrastructure essentielle

Une autre question clé à laquelle le Canada et la Défense devront faire face au cours des prochaines années a trait à la multiplication des menaces dites « asymétriques ». Les menaces asymétriques sont les menaces que des intervenants non étatiques (p. ex., terroristes, criminels organisés ou vandales comme certains pirates d'Internet) pourraient faire peser sur les Canadiens, les membres des Forces canadiennes déployés dans le cadre d'opérations et des intérêts ou l'infrastructure du Canada.



Au fur et à mesure que s'accroît la dépendance de l'économie canadienne à l'égard des réseaux de communications et de l'autoroute de l'information, ainsi que le risque de prolifération des armes parmi les intervenants non étatiques, les intérêts du Canada deviennent de plus en plus vulnérables face aux menaces asymétriques.

Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'infrastructure essentielle. Au Canada, l'infrastructure essentielle inclut des éléments clés des secteurs de l'énergie et des services publics, des communications, des services, des transports, de la sécurité et du gouvernement. Tous les secteurs en question dépendent de plus en plus de la technologie de l'information. Au cours des années à venir, notre prospérité en tant que nation sera liée étroitement à notre capacité d'améliorer et de protéger notre infrastructure essentielle. Comme le Premier ministre l'a récemment affirmé : « Il est indispensable de protéger l'infrastructure essentielle du Canada contre le risque de panne ou de dérangement pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens. »



Afin de garantir notre capacité de protéger l'infrastructure essentielle du Canada, le Premier ministre a annoncé, le 5 février 2001, la création du Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence. Sous la direction du ministre de la Défense nationale, le nouveau bureau collaborera avec le solliciteur général du Canada, d'autres ministères, les provinces, les territoires, les municipalités, le secteur privé et d'autres pays pour assurer un leadership national en matière de protection de l'infrastructure essentielle.



Nouveau gouvernement américain

L'élection de George W. Bush à la présidence des États-Unis et la formation d'un nouveau gouvernement américain compteront parmi les plus importants dossiers qui auront des répercussions sur le Canada et sa défense durant les prochaines années.

Les États-Unis sont maintenant la seule superpuissance mondiale. Dans un avenir prévisible, leur prédominance militaire et économique ne sera vraisemblablement pas menacée. Quoique peu d'analystes de la défense considèrent qu'une guerre d'envergure risque d'éclater de façon immédiate à court terme, il persiste à l'échelle du globe un grand nombre de conflits régionaux. Dans les circonstances, même si le degré de participation des États-Unis à des opérations internationales de paix peut varier, ce pays jouera probablement un rôle central dans le cadre de toute importante opération menée par des forces coalisées durant les années à venir.



Le Canada et les États-Unis sont de très proches alliés militaires. Les deux pays ont conclu plus de 80 accords de défense qui tiennent lieu de traités et 250 protocoles d'entente, et ils effectuent chaque année de nombreux échanges militaires. En plus de faire partie de l'OTAN, les deux pays collaborent pour assurer la protection

aérospatiale du continent par l'entremise du NORAD, mènent ensemble un grand nombre d'exercices d'entraînement et coopèrent dans le cadre de travaux de recherche et développement liés à la défense.

Durant la dernière année, le Canada et États-Unis ont prolongé l'accord du NORAD et négocié un accord visant à renforcer les mesures réglementaires et législatives nationales afin de consolider les mécanismes de réglementation commerciale des deux pays en matière de défense. En vertu de l'accord, annoncé en juin 2000, les États-Unis ont accepté de réviser leurs règlements et de rétablir la plupart des exemptions accordées au Canada avant avril 1999, pour permettre de transférer sans permis aux Canadiens la plupart des technologies et des biens de défense non classifiés d'origine américaine. Les États-Unis avaient restreint les exemptions du Canada en 1999, en vertu des International Traffic in Arms Regulations (ITAR), pour donner suite à des préoccupations soulevées dans ce pays concernant le re-transfert illégal de technologies et de biens réglementés à partir de l'Amérique du Nord. Or, les mesures en question avaient nui à la compétitivité des secteurs de la défense, de l'aérospatiale et des communications par satellite du Canada.



Pour sa part, le Canada a accepté d'harmoniser sa Liste des marchandises d'exportation contrôlée avec la liste des munitions américaines (USML), de renforcer les mécanismes de réglementation touchant les articles de la USML et d'imposer de nouvelles peines plus sévères aux contrevenants. Les deux pays ont aussi accepté de se rencontrer au moins une fois par année pour examiner leurs systèmes de réglementation des exportations, envisagé des options en vue de l'élargissement de la liste des biens de défense et des technologies assujettis aux ITAR et facilité la coopération dans les domaines de la recherche, du développement et de la production de biens et de technologies en matière de défense.

La question des ITAR et le nouvel accord qui en découle démontrent l'interdépendance qui caractérise maintenant les relations de défense du Canada et des États-Unis. Dans le cas qui nous intéresse, les préoccupations des



États-Unis au sujet de leur sécurité ont eu des incidences sur les intérêts économiques du Canada. Il est clair qu'à l'avenir, les deux pays devront tenir compte de leurs préoccupations mutuelles, tout en collaborant pour aplanir les difficultés.

Même si le nouveau gouvernement américain a indiqué qu'il avait l'intention de procéder à la mise au point et au déploiement d'un système national de défense antimissile, il n'a pris aucune décision ferme à ce sujet et il n'a pas demandé au Canada de participer au système. Toutefois, des représentants politiques, civils et militaires du Canada mènent avec leurs homologues américains des discussions à propos des répercussions du système proposé de défense antimissile sur les relations internationales et les relations de défense canado-américaines.

Interopérabilité, PESD et OTAN

D'autres questions clés concernent l'importance croissante de l'interopérabilité en tant que condition préalable des opérations menées par des forces coalisées, ainsi que la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et l'avenir de l'OTAN.

L'interopérabilité est un terme militaire qui désigne la capacité des forces coalisées de travailler ensemble dans le cadre d'opérations militaires visant l'atteinte d'objectifs communs. Lorsque des forces coalisées sont interopérables, elles ont recours à des technologies, des méthodes d'instruction, des doctrines et des procédures suffisamment





coordonnées pour leur permettre de fonctionner ensemble sans difficulté. Dans le contexte de la RAM, le défi lié à l'interopérabilité a pris beaucoup d'ampleur, puisque les nouvelles technologies entraînent des changements parallèles et connexes à l'organisation, à la structure, à la doctrine et à l'instruction des organisations militaires.

À l'avenir, les Forces canadiennes devront conserver leur interopérabilité avec les alliés clés du Canada. Le bien-fondé de ce raisonnement est clair : comme le Canada est une puissance moyenne, il n'interviendrait vraisemblablement pas de façon unilatérale dans le cadre d'opérations de paix. Pour faire une contribution valable, le Canada doit donc être en mesure d'assurer son interopérabilité avec des partenaires éventuels de coalitions, notamment ceux de l'OTAN.

Dans les circonstances, la PESD revêt une importance clé. Dans le cadre de la PESD, l'Union européenne (UE) a annoncé son intention d'élaborer une nouvelle structure militaire à l'extérieur de l'OTAN et de la fonder sur une force de réaction rapide européenne comptant jusqu'à 60 000 membres. Selon la proposition actuelle, la nouvelle structure et la force de réaction rapide accroîtraient la capacité de l'UE de faire face aux dossiers européens de sécurité et de défense, par exemple, le rétablissement de la paix dans les Balkans.

Par le passé, le Canada a généralement appuyé le renforcement d'un rôle européen, à l'intérieur à la fois de l'OTAN et de l'Europe. Néanmoins, la PESD soulève d'importantes questions pour le Canada et l'OTAN, y compris :

- le chevauchement éventuel des capacités et des structures de l'OTAN et de l'UE;
- l'accès de l'UE aux ressources et aux capacités de l'OTAN;
- le rôle et la participation d'alliés non membres de l'UE (comme le Canada) à des opérations de paix dirigées par l'UE.



Dans chacun de ces domaines, des questions et des préoccupations demeurent sans réponse; or, il faut veiller par-dessus tout à ce que le Canada puisse exercer son influence et participer aux décisions qui ont une incidence sur le déploiement des Forces canadiennes. Ainsi, advenant le cas où une opération dirigée par l'UE provoquerait une escalade ou le déclenchement d'une attaque contre un pays de l'UE, le Canada serait automatiquement impliqué dans le conflit en vertu des modalités du traité de l'OTAN.²



En résumé, bien que la PESD semble constituer la prochaine étape logique de l'intégration européenne, elle soulève aussi la possibilité de l'existence de deux grandes organisations de défense occidentales et de l'affaiblissement de l'alliance de l'OTAN. Comme l'a récemment affirmé Art Eggleton, ministre de la Défense nationale, lors de la conférence sur les relations transatlantiques tenue à Munich en février 2001, « sur le plan politique, il serait inacceptable pour le Canada d'être exclu de la planification stratégique (de la PESD) ». Par ailleurs, le Ministre s'est clairement prononcé en faveur d'un mécanisme de planification conjoint de l'OTAN et de l'UE en précisant ce qui suit : « un processus unique de planification de la défense est l'élément clé d'une relation efficace, transparente et mutuellement bénéfique ... il est logique que nous, c'est-à-dire l'OTAN et les membres de l'UE, tentions d'accroître la souplesse et l'interopérabilité de nos forces armées ».

Opérations de paix modernes

Le maintien de la paix est une tâche fondamentale des Forces canadiennes depuis que le Premier ministre Lester B. Pearson a contribué à la création de la première force de maintien de la paix des Nations Unies durant la crise de Suez en 1956.



Comme le gouvernement l'a précisé dans le discours du Trône de 2001, il a clairement l'intention de poursuivre la tradition de maintien de la paix dont le Canada tire une grande fierté. Les Canadiens ont également indiqué clairement qu'ils veulent que le Canada joue un rôle actif et positif dans

² Le traité de l'OTAN stipule qu'une attaque lancée contre un pays membre constitue une attaque dirigée contre tous les membres et oblige donc tous les membres à défendre la partie attaquée.



le monde et que les Forces canadiennes soient en mesure de promouvoir et de protéger les valeurs et les intérêts du Canada à l'étranger.

Or, le maintien de la paix s'est transformé de façon substantielle depuis ses débuts. Les conflits intra-étatiques sont de plus en plus communs. Les questions de sécurité humaine et la volonté de protéger et de favoriser les droits fondamentaux de la personne ont pris énormément d'importance. Comme nous l'avons constaté en Bosnie, au Kosovo et au Timor-Oriental, les opérations de maintien de la paix « classiques » – par exemple, les missions des Nations Unies à Suez et à Chypre – ne correspondent plus aux missions menées depuis la fin de la guerre froide. À bien des égards, le terme « maintien de la paix » ne s'applique plus à un grand nombre d'opérations de paix, qui impliquent souvent l'« édification de la paix » et l'« imposition de la paix ».

En fait, il arrive souvent que les membres des Forces canadiennes affectés à des opérations se retrouvent pratiquement dans des zones de guerre, où ils sont confrontés à des adversaires nombreux et bien armés, à des lignes de



démarcation mal définies, à des cessez-le-feu troublés ou inexistants et à des cadres opérationnels imprévisibles. De plus, lors des opérations, les dirigeants de tous les paliers des Forces canadiennes sont au centre d'un vaste réseau d'intervenants chargés des opérations d'imposition de la paix, du maintien de la paix, du maintien de l'ordre, ainsi que des secours et de l'aide humanitaire.

Il faut également souligner que, durant les dernières années, les Forces canadiennes ont été appelées à appuyer la paix au moyen de diverses missions simultanées. En ce moment, par exemple, 3 000 membres des Forces canadiennes sont déployés à l'échelle mondiale dans le cadre de 18 opérations. Cette situation a eu pour effet d'accroître la pression exercée sur certains groupes professionnels militaires, comme les sapeurs, les médecins et les spécialistes des communications électroniques.

Collectivement, tous ces facteurs rendent les opérations de paix modernes plus complexes, exigeantes et dangereuses et ont de profondes implications pour le Canada et les Forces canadiennes. Par ailleurs, les conditions qui ont donné lieu à ces pressions – l'instabilité régionale, les conflits intra-étatiques et ethniques, l'importance croissante de la sécurité humaine et des droits de la personne sur la scène internationale, le besoin de mener des opérations de paix et d'aide humanitaire à de nombreux endroits – ne semblent aucunement se dissiper. Le besoin de mener des opérations de paix et d'aide humanitaire à de nombreux endroits devraient persister, sinon s'accroître, au fur et à mesure que les pressions sociales, politiques, économiques, démographiques et



environnementales s'intensifieront dans un grand nombre de régions durant la prochaine décennie.

Compte tenu des conditions et pressions qui précèdent, pour que le Canada continue de jouer un rôle actif dans le cadre des opérations internationales de paix et de sécurité, les Forces canadiennes doivent être capables d'intervenir rapidement en cas de crise, de se déployer partout dans le monde et de mener toutes sortes d'opérations, y compris des missions de maintien de la paix, d'édification de la paix, d'imposition de la paix et de combat antimissile.



À cette fin, la Défense doit accorder la priorité au renforcement des capacités de réaction rapide et de déploiement des Forces canadiennes. Malgré les progrès accomplis³, d'autres mesures doivent être appliquées, puisque les Forces canadiennes ne disposent pas des capacités nécessaires pour répondre aux exigences, aux besoins militaires et aux attentes du public à ces égards. En même temps, la Défense doit tenter d'optimiser la structure des Forces, d'améliorer la capacité des FC de soutenir des opérations dans les théâtres multiples et de réduire la pression exercée sur les groupes professionnels militaires dont les services sont très recherchés.

³ La Défense a établi le Quartier général de la Force interarmées, à Kingston. L'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) a fourni un rendement admirable en apportant des secours au Honduras en 1998 et en Turquie en 1999. En outre, le Canada participe à la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA), qui est actuellement déployée auprès de la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, et il contribue aux efforts déployés par les Nations Unies pour renforcer leurs capacités de réaction rapide.





SECTION III – PLANS ET PRIORITÉS : 2001

Si la Défense veut régler les diverses questions auxquelles elle fait face – qu’il s’agisse des pressions liées à la cadence des opérations ou à la charge de travail, du recrutement ou encore de la meilleure façon de réagir à la RAM et à la nature changeante des opérations de paix – elle doit choisir avec soin ce qu’elle fera. Il se révèle nécessaire de prendre des décisions difficiles, notamment sur ce que la Défense peut se permettre de ne pas faire à court terme et sur les capacités dans lesquelles elle devrait investir à plus long terme.

Les dirigeants de la Défense doivent fixer un rythme réalisable pour leur personnel, en se fondant sur des priorités claires qui permettent d’établir un équilibre entre les exigences liées au respect des engagements du Canada en matière de défense et la nécessité de transformer et de préparer les Forces canadiennes pour l’avenir. À cette fin, la Défense doit continuer à consacrer son temps, son énergie et ses investissements à ce qui compte le plus, maximiser les économies partout où cela est possible et réduire les capacités dans certains domaines afin de les réinvestir dans d’autres. Elle doit surtout procéder à une certaine introspection et déployer de plus grands efforts pour prendre soin de ses ressources humaines et ainsi faire en sorte que le service au sein de la Défense constitue une carrière de choix.



Pour entamer ce processus, les dirigeants de la Défense ont volontairement établi moins de secteurs prioritaires pour 2001 que pour les dernières années et ont cerné des secteurs d’intervention privilégiés dans lesquels seront entreprises de grandes initiatives. Dans ce contexte, les priorités au cours de la période de planification 2001-2004 sont les suivantes :

- Accorder la priorité aux gens;
- Optimiser la structure des Forces canadiennes;
- Maximiser le rapport coût-résultat – Les pratiques de gestion modernes de la Défense;
- Favoriser les relations de défense du Canada;
- Contribuer aux priorités nationales.



Accorder la priorité aux gens

La Défense doit accorder la priorité aux besoins de l'institution en matière de ressources humaines – militaires aussi bien que civiles. En termes simples, elle doit poursuivre ses efforts en vue de créer un milieu professionnel plus positif et plus stimulant qui permet d'acquérir des compétences, offre des occasions uniques et se révèle attrayant pour le personnel en place et d'éventuelles nouvelles recrues.



Pour mettre cette approche en pratique, la Défense doit accroître ses efforts en ce qui a trait au recrutement et au maintien de l'effectif, réaliser les initiatives de réforme des Services de santé des FC du projet Rx2000, moderniser ses pratiques de développement des qualités de chef et de gestion des ressources humaines, établir le contact avec d'éventuelles recrues un peu partout au Canada et encourager l'équité en matière d'emploi et la diversité, ainsi qu'améliorer ses communications internes. La Défense doit aussi mener à bonne fin la mise en œuvre des recommandations sur la qualité de vie des FC formulées par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC).

Sur cette toile de fond, la Défense ira de l'avant au cours de l'année financière 2001-2002 en ce qui concerne les priorités en matière de ressources humaines qui figurent ci-dessous.

Pour accroître ses efforts de recrutement, la Défense

- rationalisera le processus de recrutement afin de réduire les formalités administratives à remplir et les retards dans le traitement des demandes, tout en maintenant les normes établies;
- entreprendra une nouvelle campagne de publicité aux fins de recrutement qui se fondera sur des pratiques de création d'une « image de marque » et des pratiques publicitaires modernes, et mettra à jour s'il y a lieu les documents de relations publiques pertinents de la Défense;
- ciblera la publicité pour répondre à des besoins précis en matière de recrutement, notamment au sein de la Réserve, du groupe professionnel des médecins militaires et d'autres groupes particuliers qui subissent des pressions;



- mettra en place les changements et les mécanismes organisationnels pour former un plus grand nombre de recrues au cours des prochaines années, au besoin;
- intégrera les objectifs d'équité en matière d'emploi et de diversité dans la stratégie publicitaire à long terme de la Défense aux fins de recrutement.

Pour réaliser les initiatives de réforme des Services de santé des FC du projet Rx2000, la Défense :



- terminera la réorganisation des Services de santé des Forces canadiennes et fera notamment en sorte que la Réserve des Services de santé relève du nouveau Directeur général – Services de santé;
 - modernisera les politiques médicales des FC;
 - établira une norme nationale s'appliquant aux services de soins de santé militaires dans l'ensemble du Canada;
 - veillera à ce que les soins de santé dispensés aux membres des FC déployés soient comparables à ceux que reçoivent la majorité des Canadiens et Canadiennes;
-
- réorganisera la gestion du matériel médical afin de mettre sur pied un système de gestion des fournitures et de l'équipement d'ordre médical d'un meilleur rapport coût-efficacité, plus efficace et d'un niveau de préparation opérationnelle plus élevé;
 - élaborera et mettra en œuvre un programme national visant à prévenir les blessures et les maladies et à préserver la santé des membres des FC;
 - favorisera le recrutement et le maintien en fonction de membres du personnel des services de santé qui possèdent de l'expérience clinique et qui sont parfaitement aptes au déploiement.



Pour moderniser ses pratiques de développement des qualités de chef et de gestion des ressources humaines et pour entamer le processus d'autotransformation en une organisation apprenante à part entière, la Défense :

- entreprendra la mise en œuvre du *Programme de perfectionnement professionnel des officiers 2020*, le nouveau plan détaillé des Forces canadiennes qui vise à faire fond sur des réformes permettant d'améliorer le leadership et le perfectionnement professionnel au sein du corps des officiers de la Force régulière et de la Réserve, et à institutionnaliser ces réformes;
- continuera de se diriger vers un système de gestion axée sur les compétences en ce qui concerne les ressources humaines civiles de la Défense, en systématisant les compétences de travail, en effectuant des évaluations des capacités pour repérer les écarts au niveau des habiletés, et en reliant les stratégies de recrutement, d'apprentissage et de perfectionnement professionnel à des besoins bien définis, ainsi qu'en élaborant des objectifs de rendement à l'intention des cadres supérieurs militaires et civils;
- poursuivra l'examen des conditions de service et les projets liés à la politique d'emploi de la Réserve pour déterminer des moyens de rendre les carrières militaires plus souples et d'harmoniser les politiques connexes au besoin;
- terminera l'élaboration de la stratégie de perfectionnement professionnel des militaires du rang (PP MR 2020) pour orienter les futurs programmes d'instruction, d'éducation et de perfectionnement professionnel des MR.





Pour établir le contact avec d'éventuelles recrues un peu partout au Canada et pour encourager l'équité en matière d'emploi et la diversité, la Défense :

- continuera d'appuyer les groupes consultatifs de la Défense pour les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées qui ont été établis afin de fournir des conseils et du soutien au Ministère et aux Forces pour ce qui est de repérer et d'éliminer les obstacles qui nuisent à l'atteinte des objectifs d'équité en matière d'emploi;
- développera davantage le plan d'équité en matière d'emploi du Ministère, qui vise le recrutement, la représentation, le maintien en fonction et la promotion des membres des groupes désignés aux termes de l'équité en matière d'emploi;
- effectuera un examen des droits de la personne et des langues officielles pour repérer les secteurs d'intérêt dans lesquels il est nécessaire de prendre des mesures afin de mieux harmoniser les pratiques de gestion des ressources humaines avec les lois concernant les droits de la personne et les langues officielles;
- intégrera les objectifs d'équité en matière d'emploi et de diversité dans la stratégie publicitaire à long terme de la Défense aux fins de recrutement.



Pour améliorer ses communications internes, la Défense :

- effectuera un examen des communications internes afin de déterminer des moyens de mieux harmoniser ses ressources et pratiques de communications internes avec les priorités et les objectifs ministériels.

De plus, la Défense :

- mènera à bonne fin la mise en œuvre des recommandations sur la qualité de vie des FC formulées par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC).



Optimiser la structure des Forces canadiennes

La Défense doit continuer à moderniser la structure globale des Forces canadiennes et consacrer son temps, son énergie et ses ressources aux capacités qui se révéleront les plus utiles dans l'avenir. Cela signifie notamment qu'elle doit s'efforcer d'optimiser la structure des forces militaires du Canada et de renforcer la capacité des Forces canadiennes à soutenir des opérations, augmenter les investissements dans les programmes d'immobilisations et aller de l'avant avec les projets d'acquisition en cours et annoncés.



Sur cette toile de fond, les priorités de la Défense en ce qui a trait à la modernisation de la structure des forces pour l'année financière 2001-2002 sont les suivantes :

- élaborer des options pour accroître la capacité de déploiement, notamment le transport stratégique;
- continuer de transformer le Quartier général de la force interarmées en une organisation de commandement, de contrôle, de communications, d'ordinateurs et de renseignement capable de se déployer;
- développer davantage les capacités de commandement, de contrôle, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance;
- continuer de préparer le terrain en vue de concevoir la future structure des forces pour l'« Armée de demain », en mettant l'accent sur des forces mécanisées de moyenne envergure;
- réaliser un projet d'analyse, de restructuration et d'adaptation de la structure des groupes professionnels militaires (PARA), afin d'évaluer la politique s'appliquant aux groupes professionnels et les groupes eux-mêmes, confirmer les besoins en matière de personnel de base, maximiser la souplesse professionnelle, et harmoniser davantage les normes professionnelles avec les besoins liés à la future structure des forces;
- mettre en œuvre la première phase du plan stratégique de restructuration de la Réserve de la Force terrestre, comme l'a annoncé le ministre de la Défense nationale le 6 octobre 2000.



En outre, la Défense ira de l'avant avec les projets et priorités d'acquisition en cours, notamment :

- le projet de l'hélicoptère maritime;
- la livraison en 2001–2002 des nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant;
- la livraison en 2001–2002 des quatre nouveaux sous-marins canadiens de la classe Victoria en provenance de la Grande-Bretagne, dont le premier nous est déjà parvenu;
- la modernisation du chasseur CF-18;
- la modernisation de l'aéronef de patrouille à long rayon d'action Aurora;
- le projet de télécommunications militaires protégées par satellite;
- le projet du véhicule utilitaire léger à roues (VULR).



**Maximiser le rapport coût-résultat :
Les pratiques de gestion modernes de la Défense**



Comme toutes les institutions publiques, la Défense est tenue de respecter les plus hautes normes en matière de gestion et d'administration des deniers publics. Pour exister, la Défense et les Forces canadiennes doivent bénéficier de l'appui et de la confiance des contribuables. Voilà pourquoi la Défense compte la gestion efficace des ressources au nombre de ces objectifs stratégiques cruciaux.

Dans le but d'adopter une approche exhaustive de planification, de gestion et de contrôle et pour continuer de moderniser les pratiques de gestion de la Défense, la direction du Ministère a lancé l'Initiative de modernisation de la gestion de la Défense.

L'Initiative de modernisation de la gestion de la Défense s'appuie sur plusieurs initiatives déjà en branle et sur les efforts réalisés à l'échelle du gouvernement du Canada en vue de moderniser la gestion à l'intérieur de la fonction publique fédérale. Cette initiative se fonde sur un principe simple : une bonne gestion est



le fruit de bonnes décisions s'appuyant sur des systèmes intégrés qui rassemblent le personnel, l'information, les responsabilités et les valeurs d'une manière cohérente et organisée.

L'Initiative de modernisation de la gestion se divise en quatre grands secteurs d'activité, c'est-à-dire la modernisation de la fonction de contrôle, la gestion de l'information, la gestion ministérielle et la gestion des ressources humaines.⁴ La Défense a élaboré des stratégies pour chacune des activités susmentionnées et ira de l'avant en 2001-2002 de la manière suivante :

En vue d'améliorer la gestion ministérielle, la Défense procédera à la mise en œuvre du Cadre de gestion intégrée de la Défense et :

- axera la planification de défense sur les capacités plutôt que sur les menaces afin de contribuer aux efforts incessants que déploie la Défense pour relever les capacités qui seront les plus pertinentes dans future structure des Forces canadiennes;
- simplifiera et rationalisera encore davantage la planification des activités, en plus d'intégrer les processus d'établissement des priorités et du Guide de planification de la Défense;
- mettra en œuvre une nouvelle structure de planification, de rapport et responsabilisation pour la présentation des rapports au Parlement en 2002-2003;
- continuera de peaufiner ses indicateurs et ses dispositifs de mesure de rendement.

⁴ Veuillez noter que bien que les initiatives de gestion des ressources humaines de la Défense constituent un élément clé de l'initiative de modernisation de la gestion, les priorités de la Défense en matière de gestion des ressources humaines ont été énoncées à la section III, partie 1, sous la rubrique intitulée « Accorder la priorité aux gens ».



En vue de mettre en œuvre sa stratégie de gestion de l'information, la Défense :

- mettra en œuvre un cadre d'investissement pour la gestion de l'information à l'échelle du Ministère;
- créera des outils de gestion de l'information qui permettront de soutenir la gestion intégrée des ressources;
- entreprendra la mise en place d'une capacité intégrée de gestion des données;
- commencera la mise en œuvre de la prestation de services électroniques en collaboration avec d'autres ministères, des alliés militaires et d'autres intervenants dans le domaine de la défense;
- poursuivra la mise au point d'une architecture intégrée du serveur Entreprise de la Défense (IDEA), qui sera protégée et adaptative.

En vue de moderniser la fonction de contrôle, la Défense :

- revitalisera les rôles et les responsabilités du contrôleur, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel de celui-ci en se fondant sur une norme ministérielle claire;
- continuera la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement qui établira une meilleure correspondance entre les données financières et opérationnelles, et jettera les bases de la transition vers la comptabilité par activités – notamment en assurant la formation d'environ 8 000 personnes.

Outre ces initiatives, la Défense ira de l'avant en 2001–2002 lorsqu'il s'agit de :

- poursuivre les réformes entreprises concernant le processus d'acquisition en vue de réduire le cycle d'achat des projets approuvés;
- renforcer son programme de biens d'investissement⁵;

⁵ Comme l'a remarqué le vérificateur général, une bonne partie de l'équipement des Forces canadiennes vieillit rapidement. Si elles n'investissent pas davantage dans leur équipement, les Forces canadiennes risquent de voir celui-ci tomber en désuétude.



- continuer l'élaboration d'un Plan stratégique des biens mobiliers (PSBM) dans le but d'améliorer l'entretien à long terme de l'infrastructure de la Défense⁶.

Favoriser les relations de défense du Canada

Pour faire en sorte que les Forces canadiennes conservent leur interopérabilité avec les principaux alliés militaires du Canada et demeurent capables de contribuer aux opérations menées en coalition, la Défense doit :

- continuer de favoriser la collaboration transatlantique et d'appuyer la coopération militaire au sein de l'OTAN;
- renforcer la relation de défense qu'il entretient avec les Forces américaines;
- relever la doctrine et les technologies de pointe en matière de RAM qui améliorent l'interopérabilité des Forces canadiennes de l'avenir et favoriser les innovations et l'expertise technologique du Canada dans les domaines de l'espace, des communications par satellite, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information et tirer parti de celles-ci.



Dans ce contexte plus large, la Défense nationale et les Forces canadiennes se concentrent sur la nécessité de renforcer la relation de défense du Canada avec les États-Unis pour des raisons bien précises :

- les É.-U. sont la seule superpuissance au monde et le demeureront dans un avenir prévisible;
- les É.-U. dirigent la RAM et, par conséquent, en conservant son interopérabilité avec les forces américaines, le Canada conserve donc son interopérabilité avec toute force de coalition d'importance que les É.-U. pourraient commander dans l'avenir;

⁶ Plus de 44 p. 100 des actifs immobiliers de la Défense ont maintenant plus de 40 ans. Tout comme le programme d'investissement, cependant, la Défense n'a pas été capable d'allouer des fonds suffisants pour maintenir adéquatement cette infrastructure à plus long terme. Il en résulte qu'une part grandissante de l'infrastructure vieillit plus que ne le permet sa vie économique utile. Il est certain que 50 p. 100 de l'infrastructure de la Défense sera inutilisable dans 10 ans à moins que l'entretien soit fait. Le coût pour ce travail en souffrance est évalué à environ 500 millions de dollars.



- Le Canada et les É.-U. assurent ensemble la défense du continent par l'entremise du NORAD. Ils partagent également un vaste éventail de préoccupations connexes en matière de défense et de sécurité qui exigent une plus grande collaboration, en particulier en ce qui a trait à la défense contre les menaces asymétriques et la protection de l'infrastructure essentielle de l'Amérique du Nord.

En même temps, la Défense peut (et c'est qu'elle devrait faire) continuer de jouer un rôle positif au sein de l'OTAN et exploiter la recherche et le développement qu'elle effectue sur les technologies de la RAM en faveur des efforts déployés par l'ensemble du gouvernement en vue de faire du Canada un des pays les plus novateurs du monde.

Pour réaliser ces objectifs, la Défense mettra de l'avant les priorités et initiatives suivantes en 2001–2002.

Pour renforcer les relations de défense canado-américaines, la Défense :

- ira de l'avant, comme mentionné ci-haut, avec le Projet du Système militaire canadien de télécommunications par satellite pour renforcer les C⁴I à la disposition du personnel des Forces canadiennes déployé, et continuera ses travaux sur la coopération dans le domaine spatial par l'entremise du Groupe de travail binational sur la coopération spatiale;
- 
- The image shows two fighter jets, likely F-16s, parked on a runway. The jets are grey and have their landing gear down. The background shows a clear sky and a body of water.
- déploiera davantage d'efforts sur le plan des relations externes en vue de favoriser la compréhension des questions de défense touchant le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire : prendre des dispositions pour que des leaders d'opinion canadiens assistent à des exercices conjoints ou visitent des installations militaires canado-américaines (p. ex. le NORAD) et lancer une stratégie proactive visant les médias canadiens et américains pour orienter les discussions sur les questions de défense canado-américaines.
 - s'efforcera d'élaborer des points de référence en matière d'interopérabilité et de les intégrer dans la conception et la mise en œuvre de « l'Armée de demain »;
 - travaillera de concert avec les É.-U. pour relever des secteurs de coopération en vue d'assurer la défense contre les menaces asymétriques et la protection de l'infrastructure essentielle de l'Amérique du Nord;



- continuera d'entretenir des discussions et des consultations avec les É.-U. concernant le système national de défense antimissile que la nouvelle administration a l'intention de développer et de déployer et relativement aux répercussions que ce système risque d'avoir sur le contrôle de l'armement à l'échelle internationale, sur les relations de défense Canada-É.-U., sur l'avenir du NORAD et sur d'autres ententes en matière de défense;
- continuera de prendre part aux exercices menés conjointement par le Canada et les États-Unis, tout en mettant sur pied d'ici 2002-2003 un programme exhaustif visant à élaborer et à adopter une nouvelle doctrine et à acquérir de nouveaux équipements. Elle amplifiera également les exercices et les cours canado-américains.

Pour favoriser la collaboration transatlantique et soutenir la coopération militaire au sein de l'OTAN, la Défense :

- continuera d'appuyer les efforts déployés en vue d'améliorer l'interopérabilité des forces de l'OTAN en participant à l'Initiative sur les capacités de défense de l'OTAN;
- militera pour la mise sur pied d'un mécanisme de planification conjoint pour l'OTAN et l'UE qui favorisera une relation efficace, transparente et solidaire entre l'OTAN et la PESD en pleine évolution et permettra au Canada de participer aux décisions prises par l'UE sur les questions qui concernent les ressources qu'il affecte à l'OTAN.





Pour dégager la doctrine et les technologies de pointe de la RAM qui amélioreront l'interopérabilité des Forces canadiennes et appuieront les efforts de l'ensemble du gouvernement en vue d'encourager l'innovation, la recherche et le développement au Canada, la Défense :

- établira un Centre d'élaboration de concept et d'expérimentation qui permettra d'accélérer l'introduction de nouvelles capacités dans les Forces canadiennes, et, dans le cadre de cette initiative, reliera le Centre aux laboratoires de bataille américains en vue de faciliter l'apprentissage mutuel et l'élaboration de la doctrine;
- explorera les possibilités de partenariat avec l'industrie canadienne, les États-Unis et d'autres pays pour lancer de nouvelles technologies dans le cadre du Programme de démonstration de technologies;
- augmentera ses capacités dans le domaine des sciences et de la technologie, tout en continuant de jeter les bases nécessaires pour aider RDDC à mettre en oeuvre sa Stratégie d'investissement technologique d'ici 2004.

Contribuer à la réalisation des priorités nationales



En prenant des mesures en vue de relever les défis qui leur sont particuliers, la Défense nationale et les Forces canadiennes ont aussi un rôle important à jouer pour assurer la réalisation des priorités que s'est fixé le gouvernement du Canada. En effet, étant une des institutions canadiennes les plus visibles et les plus respectées, les Forces canadiennes forment une partie importante de notre identité nationale. Les membres des Forces canadiennes nous rappellent chaque jour – par leurs activités, leur présence à l'échelle nationale et leur participation à des missions et des opérations internationales – les valeurs et les talents que nous avons en commun et qui nous distinguent en tant que Canadiens et Canadiennes.

Dans le Discours du Trône, le gouvernement a énoncé clairement les priorités qu'il s'est fixé pour les prochaines années : offrir des possibilités à tous, favoriser la recherche et le développement, encourager l'acquisition de compétences et l'apprentissage, brancher les Canadiens et les Canadiennes à l'économie numérique, soutenir les enfants et les familles, protéger l'environnement du Canada, promouvoir des communautés sûres, favoriser une culture canadienne



dynamique et assurer des possibilités nouvelles et pour tous à l'échelle mondiale.

En 2001, et pendant les années qui suivront, la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront de contribuer activement à la réalisation de la plupart des priorités du gouvernement du Canada, sinon toutes.

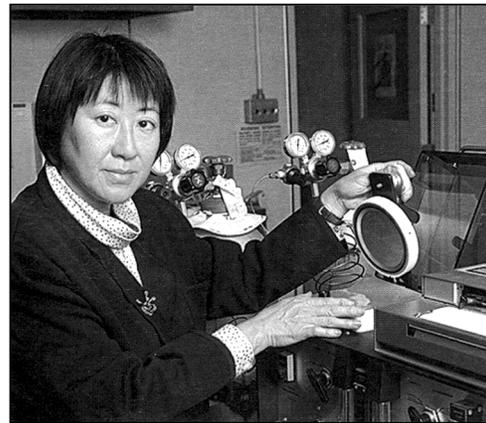
Offrir des possibilités nouvelles et pour tous à l'échelle mondiale

Des membres des Forces canadiennes participent actuellement à 19 missions dans le monde entier et leur contribution aux opérations de maintien et de soutien de la paix continuera de faire la fierté du peuple canadien.

La Défense continuera également de travailler de concert avec les partenaires internationaux du Canada à l'appui de la paix et de la sécurité mondiales et du développement des initiatives d'intervention rapide des Nations Unies.

Recherche et développement

Bien des gens ignorent que la Défense apporte une contribution vitale aux efforts déployés par le gouvernement pour favoriser la recherche et le développement au Canada et pour faire du Canada le pays le plus innovateur du monde.



La Défense vient de mettre sur pied une nouvelle agence scientifique et technologique, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), pour répondre aux besoins des Forces canadiennes en matière de recherche et de développement.

RDDC joue un rôle essentiel :

- évaluer l'incidence qu'auront les nouvelles technologies de la RAM sur les Forces canadiennes;
- établir le nouveau Centre d'expérimentation des Forces canadiennes;
- établir des partenariats avec d'autres intervenants dans le domaine de la recherche, comme les universités et le secteur privé, pour collaborer à des coentreprises, tirer parti des investissements de R&D, encourager l'innovation et améliorer l'infrastructure des connaissances techniques du Canada;



- collaborer avec d'autres pays dans toute une gamme d'accords bilatéraux et multilatéraux visant à donner au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes l'accès à la technologie, à l'information et à l'expertise avancées à travers le monde et pour faciliter l'interopérabilité avec les alliés.

Après de nombreuses consultations, RDDC a publié dernièrement (2000) une Stratégie d'investissement technologique étoffée énonçant les secteurs technologiques critiques qui doivent être créés ou favorisés en vue de permettre à la Défense de mieux tirer profit de la RAM. La stratégie contribuera à mettre de l'avant des technologies essentielles en collaboration avec l'industrie canadienne. Le Canada retirera probablement des avantages économiques des ventes qui seront effectuées à l'étranger.

Promouvoir les communautés plus sûres et la protection de l'infrastructure essentielle

Comme elle vient dernièrement d'être chargée de la protection de l'infrastructure essentielle, la Défense a un rôle important à jouer pour aider le gouvernement à combattre les menaces asymétriques et à rendre plus sûres les communautés où vivent les Canadiens et les Canadiennes. En effet, la Défense aidera le gouvernement notamment à relever les nouvelles menaces asymétriques, à protéger l'infrastructure essentielle du Canada contre ces menaces, à bâtir des partenariats avec le Solliciteur général, la GRC, les provinces, les territoires et les autres gouvernements comme celui des États-Unis.



À cette fin, en 2001, la Défense :

- mettra sur pied le Bureau de protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence;
- commencera à mettre en place les dispositifs qui permettront de contrer les menaces asymétriques et de protéger l'infrastructure essentielle du Canada.



Favoriser l'acquisition des compétences et l'apprentissage

La Défense nationale et les Forces canadiennes sont le deuxième plus gros employeur du pays et, à ce titre, peuvent jouer un rôle important dans le perfectionnement des compétences des Canadiens et des Canadiennes de tous les coins du pays.

L'organisation compte près de 100 000 membres de la Force régulière, réservistes et employés civils. De plus, on compte plus de 60 000 jeunes Canadiens font partie chaque année de l'Organisation des cadets du Canada. On compte aussi plus de 5 000 Canadiens dans le programme des Rangers canadiens et des Rangers juniors canadiens.

Dans toutes ses activités, la Défense se concentre sur les gens en investissant dans le perfectionnement des compétences et la formation et en stimulant une culture d'apprentissage.

En effet, la Défense consacre près de deux milliards de dollars par année au personnel et à la formation et se retrouve donc au nombre des organisations qui investissent le plus dans le développement des compétences et la formation au Canada.

Les enfants et les familles

Les enfants constituent l'élément de base de l'avenir du Canada, et le gouvernement s'est expressément engagé dans le Discours du Trône à aider tous les enfants canadiens à bien débuter dans la vie. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a indiqué que des efforts spéciaux seraient déployés pour aider les enfants autochtones et fournir aux jeunes Canadiens et Canadiennes autochtones les outils dont ils ont besoins pour tirer profit des possibilités offertes au Canada.



La Défense contribue grandement au développement des jeunes autochtones par l'entremise de l'organisation des Rangers juniors canadiens. Le Programme des Rangers juniors canadiens a été créé en 1996 et il donne la possibilité aux jeunes de participer à des activités réalisées en étroite collaboration avec les Rangers canadiens dans les collectivités éloignées. Le Programme offre aussi des cours de préparation à la vie quotidienne et fait connaître la culture et les modes de vie traditionnels aux jeunes autochtones.



La Défense a examiné la pertinence et les répercussions des programmes des Rangers canadiens et des Rangers juniors canadiens dans le document intitulé *CAN RAN 2000 : Un examen des Rangers canadiens et des Rangers juniors canadiens*. Dans ce rapport, on a étudié le rendement des deux programmes et on a recommandé que :

- le personnel des Rangers passe de 3 500 à 4 800 membres;
- que la limite concernant le nombre de participants au Programme des Rangers juniors canadiens passe de 2 100 à 3 900 jeunes d'ici sept ans;

Pour atteindre ces objectifs, la Défense augmentera de sept millions de dollars en 2001-2002 les dépenses liées aux Rangers canadiens et aux Rangers juniors canadiens, afin d'améliorer la formation et d'accroître le nombre d'instructeurs, l'équipement et le personnel.

Protection de l'environnement

La Défense s'est engagée à faire en sorte que ses activités et les opérations des Forces canadiennes soient réalisées de manière à respecter l'environnement.

En fait, en tant que l'un des plus importants propriétaires fonciers du gouvernement, la Défense s'efforce depuis des années de réduire au minimum les répercussions de ses activités et opérations sur l'environnement. Depuis 1992, il existe au Ministère un programme spécial qui vise à traiter les principales questions environnementales et dans lequel la Défense a investi plus de 400 millions de dollars.

Le Ministère a également publié une stratégie environnementale intitulée *Des activités de défense respectueuses de l'environnement, Une stratégie de développement durable pour la Défense nationale (2000)*, qui sera mise en œuvre entre 2001 et 2004. Cette stratégie porte sur la santé des écosystèmes, la pollution, la gestion des ressources, ainsi que les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la diminution de la qualité de l'air.

Malgré les pressions exercées sur ses ressources, la Défense fera un effort concerté pour atteindre ses buts dans le domaine de l'environnement et relever les défis posés par les nouvelles lois environnementales, notamment les nouvelles normes s'appliquant aux opérations de dépollution, dans le cadre de ses initiatives visant à protéger l'environnement que nous partageons tous.



Brancher les Canadiens et Canadiennes

La Défense étant une grande utilisatrice de l'Internet et des systèmes de communications électroniques, elle appuie activement l'initiative du *Gouvernement en direct* par le biais du projet intitulé *Défense en direct*. Le D-Net, le site Internet de la Défense, fait l'objet de 8 millions d'appels de fichiers par mois en moyenne.

En vue d'atteindre ses objectifs à cet égard, la Défense a établi un bureau de projet et va de l'avant pour ce qui est :



- de mettre à jour ses ressources d'information en direct;
- de fournir en direct, en toute sécurité, les services clés de la Défense, d'ici 2004;
- de définir des possibilités d'établissement de partenariats pour appuyer la prestation électronique de services auprès d'autres ordres de gouvernement.



SECTION IV – CONCLUSION

Au cours de l'année qui vient, il est essentiel que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes se concentrent sur leurs priorités immédiates – faire passer les gens avant tout le reste, optimiser la structure des forces du Canada, moderniser la gestion, renforcer les relations du Canada avec ses partenaires dans le domaine de la défense, et contribuer à la réalisation des grands objectifs nationaux.

Beaucoup de choses ont été accomplies au cours des dernières années, mais le ministère de la Défense demeure confronté à des problèmes majeurs : l'augmentation de la charge de travail, le recrutement et le maintien en service des militaires, la nécessité de s'adapter à un monde en évolution rapide, etc.

Il est clair également que le ministère de la Défense demeure soumis à des contraintes financières. Néanmoins, les problèmes auxquels font face le Ministère et les Forces canadiennes ne peuvent pas être réglés par une simple augmentation des ressources consacrées à la défense. En effet, la structure des forces doit être modernisée, les méthodes de gestion des activités ministérielles et des ressources humaines doivent être renforcées, et le Ministère doit démontrer clairement qu'il gère ses ressources de façon efficace et efficiente.

Le ministère de la Défense doit prendre les décisions qui s'imposent pour réduire les contraintes et remplir les engagements du Canada dans le domaine de la défense, et en même temps, il doit investir suffisamment dans les ressources humaines et les équipements pour garantir l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes de demain. Pour leur part, les parlementaires et les Canadiens en général doivent reconnaître qu'il y a des limites à ce que le Ministère et les Forces canadiennes peuvent faire avec les ressources dont ils disposent actuellement.

Cela étant dit, il est important de savoir que le ministère de la Défense a une stratégie pour les années à venir, et qu'il s'appuie sur des bases beaucoup plus solides aujourd'hui que par le passé :

- les principes fondamentaux de la politique de défense du Canada demeurent viables;
- le Ministère a eu droit à deux augmentations budgétaires successives, en 1999 et 2000, pour un total de plus de 2,5 milliards de dollars d'argent frais;
- la solde et les avantages sociaux des membres des FC ont été augmentés considérablement, et leur qualité de vie s'est améliorée, bien qu'il reste encore beaucoup à faire;



- plus de 300 réformes institutionnelles ont été mises en œuvre;
- plusieurs projets d'acquisition majeurs – depuis le programme « Habillez le soldat » jusqu'à l'hélicoptère Cormorant, en passant par les nouveaux sous-marins de classe Victoria et le VBL III – se poursuivront et arriveront à des fins d'utilisation par les Forces canadiennes.



De toute évidence, le ministère de la Défense va dans la bonne direction. Il a une stratégie, il fait des progrès, et il obtient des résultats.

En 2001, le Ministère construira sur ces résultats, il sensibilisera davantage le public aux problèmes et aux défis qu'il doit affronter, et il continuera d'afficher la valeur de sa contribution à la qualité de vie et au bien-être des Canadiens.

En même temps, il s'examinera lui-même, et il ira de l'avant dans ses efforts pour améliorer les perspectives de carrière, le perfectionnement professionnel et le milieu de travail des hommes et des femmes – militaires et civils – qui l'ont toujours bien servi.



SECTION V – RÉSULTATS PRÉVUS

Le Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002 est fondé sur les objectifs de défense indiqués ci-dessous. Toutefois, il faut signaler que le ministère de la Défense nationale adopte un nouveau Programme de capacités fondé sur une structure de planification, de rapport et de responsabilisation qui sera en place en 2002-2003.

Dans le cadre du Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002, le ministère de la Défense nationale emploiera les termes de planification qui suivent :

Secteur d'activités

Le secteur d'activités du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes correspond à sa mission, c'est-à-dire défendre le Canada, ainsi que les intérêts et les valeurs des Canadiens, tout en contribuant à la paix et à la sécurité sur la scène internationale.

Gammes de services

Les gammes de services suivantes seront employées :

1. Forces maritimes
2. Forces terrestres
3. Forces aériennes
4. Opérations interarmées et protection civile
5. Communications et gestion de l'information
6. Soutien de la fonction Personnel
7. Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement
8. Cadres de direction du Ministère et des Forces



Engagements clés liés aux résultats et résultats prévus

Le secteur d'activités/la mission sont divisés en huit objectifs de défense qui décrivent de façon générale ce qui doit être accompli. Les objectifs de défense en question, ainsi que les tâches de défense connexes, constituent les engagements clés liés aux résultats et les résultats prévus du ministère de la Défense nationale.

Objectif de défense 1 : fournir au gouvernement des conseils stratégiques en matière de défense et de sécurité.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense en fournissant des conseils et des renseignements au gouvernement.

Objectif de défense 2 : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense par les moyens suivants :

- protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien;
- organiser une intervention immédiate, efficace et adéquate devant des gestes terroristes qui touchent, ou qui sont susceptibles d'affecter, les intérêts nationaux.

Objectif de défense 3 : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense en répondant avec efficacité à toutes les demandes d'aide au pouvoir civil.

Objectif de défense 4 : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense par les moyens suivants :

- participer à des opérations multilatérales avec des pays membres des Nations Unies, des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans le cadre de coalitions avec d'autres pays animés des mêmes sentiments;
- maintenir la capacité de mener avec efficacité des opérations maritimes, terrestres, aériennes et spatiales de concert avec des forces militaires alliées, en particulier celles des États-Unis;



- contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion de données sur les alertes aux missiles, par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);
- maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, à l'Accord sur le partage de la production de défense, à l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres accords bilatéraux;
- en consultation avec les États-Unis, présenter des choix au gouvernement en ce qui concerne la participation du Canada au programme de défense contre les missiles balistiques;
- élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de la région de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et de l'Afrique;
- participer aux activités de contrôle et de vérification des armements, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, la Conférence sur le désarmement, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que l'Organisation des Nations Unies.

Objectif de défense 5 : aider d'autres ministères fédéraux ainsi que d'autres paliers de gouvernement dans la poursuite des objectifs nationaux.

Le Ministère atteindra cet objectif par les moyens suivants :

- conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit;
- aider d'autres ministères fédéraux ou autres paliers de gouvernement, à la demande de ceux-ci, à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la protection de l'environnement.

Objectif de défense 6 : appuyer les grands programmes du gouvernement.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense par les moyens suivants :

- veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institution nationale;



- veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes appliquent les lois, politiques et pratiques de gestion du gouvernement;
- favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

Objectif de défense 7 : fournir du secours d'urgence et du secours humanitaire.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense par les moyens suivants :

- contribuer aux mesures de protection ainsi qu'à la fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés;
- fournir un programme national de recherche et de sauvetage.

Objectif de défense 8 : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Le Ministère atteindra cet objectif de défense par les moyens suivants :

- veiller à ce que les activités administratives ministérielles se déroulent de manière efficace et rentable;
- veiller à la mise en place d'un programme complet de développement des qualités de chef à l'intention des membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
- instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage;
- veiller à ce que les stratégies ministérielles tiennent compte des besoins à court terme et à long terme en matière de main-d'œuvre du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

Activités et buts connexes

Le document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* prescrit huit objectifs stratégiques qui guideront et orienteront la planification de la défense au cours des vingt prochaines années. Ces objectifs englobent autant le perfectionnement des capacités de la Défense que l'évolution de l'organisation. Ces objectifs stratégiques sont appelés objectifs de changement dans le *Guide de planification de la Défense*. À l'intérieur du cadre stratégique global établi en 1994, les décisions que la Défense prendra relativement à l'ensemble des activités de la Défense seront guidées par ces



objectifs de changement. Chacun de ces objectifs de changement s'accompagne d'échéanciers quinquennaux qui se traduiront en buts à court terme, lesquels viendront étayer le programme de changement de la défense et les objectifs de changement au cours de la période de planification. Ces objectifs de changement sont présentés ci-dessous :

Objectif de changement 1 : une voie innovatrice – Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- améliorer les aptitudes collectives de l'équipe des hauts cadres dans le domaine de la prise de décisions;
- bâtir les scénarios de planification des forces et s'en servir pour procurer au gouvernement des conseils cohérents;
- grâce à l'adoption d'un système de mesure du rendement axé sur les résultats, fournir au gouvernement, au Parlement et à la population des rapports à valeur ajoutée sur notre progression vers l'an 2020;
- définir la stratégie à long terme par tranches quinquennales, puis l'examiner et la mettre à jour périodiquement;
- tenir les intervenants au courant de nos progrès stratégiques grâce à un programme d'information méthodique.

Objectif de changement 2 : des chefs déterminés – Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- définir et appliquer des normes élevées de sélection, de formation et d'évaluation des chefs militaires et civils de tous les échelons;
- adopter un programme méthodique qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décisions au niveau stratégique, et pour fournir des conseils au gouvernement;
- renforcer le professionnalisme et la reddition de comptes en définissant un cadre de valeurs pour l'institution de la Défense.



Objectif de changement 3 : la modernisation – Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXI^e siècle.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- concevoir une structure de forces viable et à la mesure de nos moyens;
- mettre en œuvre un programme de modernisation cohérent, progressif et innovateur qui visera à consacrer au moins 23 p. 100 du Programme des services de la Défense aux immobilisations;
- mettre au point de nouvelles capacités adaptées à la lutte contre les menaces asymétriques et les armes de destruction massive;
- réorienter la recherche et le développement de défense vers les besoins opérationnels du Ministère, en tirant parti des technologies de pointe et de l'expertise technique canadienne, surtout dans les domaines de l'espace, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information;
- adopter un programme d'expérimentation interarmées maximisant l'efficacité des nouvelles doctrines et des nouveaux systèmes.

Objectif de changement 4 : des forces déployables dans le monde entier – Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- organiser les forces terrestres afin que l'avant-garde et la force d'intervention principale puissent être entièrement déployées sur un théâtre d'opérations extraterritorial dans des délais respectifs de 21 et de 90 jours;
- renforcer notre capacité de transport stratégique aérien et naval;
- opérer la conversion du commandement de la force interarmées en une organisation déployable de C4I (commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement) capable d'assurer le commandement et le soutien logistique nationaux au niveau opérationnel de la guerre.



Objectif de changement 5 : des forces interopérables – Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C4I.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- gérer notre relation d'interopérabilité avec les États-Unis et d'autres alliés de façon à permettre une intégration opérationnelle parfaite dans un délai réduit;
- mettre au point un programme complet d'adoption d'une nouvelle doctrine et de nouveaux équipements compatibles avec ceux de nos principaux alliés;
- élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés de façon à y inclure toutes les armées ainsi que des échanges avec les États-Unis.

Objectif de changement 6 : carrière de choix – Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents qui sont déterminés à remplir leur mission.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- réduire le nombre de groupes professionnels militaires de soutien et s'orienter vers des champs professionnels plus vastes;
- mettre au point des politiques de carrière flexibles afin de répondre à l'évolution des besoins;
- étudier et adapter de nouvelles stratégies d'instruction pour permettre à tous les membres des Forces canadiennes d'acquérir les connaissances et les aptitudes communes nécessaires pour opérer dans l'espace de bataille du XXI^e siècle;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de continuité d'emploi qui répondra mieux aux besoins futurs de l'Équipe de la Défense;
- mettre en œuvre les recommandations parlementaires sur la qualité de vie.



Objectif de changement 7 : des partenariats stratégiques – Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- lorsqu'il y a lieu, assurer la planification en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement lorsque c'est approprié afin de créer une synergie et d'accroître l'efficacité;
- mettre en œuvre un programme qui encouragera une compréhension et une coopération supérieures à l'égard des syndicats représentant de nombreux membres de l'Équipe de la Défense;
- favoriser une conception coordonnée de la stratégie de sécurité nationale;
- reformuler les partenariats essentiels avec les secteurs public et privé de la nation afin de tirer le meilleur parti des capacités de défense;
- en coopération avec l'industrie canadienne, aligner des démonstrateurs de technologies permettant d'affronter les menaces asymétriques.

Objectif de changement 8 (C08) : gestion efficace des ressources – Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle, axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements.

Cet objectif de changement comprend les buts suivants :

- concevoir et mettre en œuvre un système intégré de gestion de défense assurant la transition de la stratégie aux résultats;
- revitaliser le processus d'acquisition ministériel en vue de réduire les délais d'acquisition de 30 p. 100 dans le cas des projets d'immobilisations;
- mettre en place un mécanisme annuel interarmées afin de fixer les priorités de notre programme d'immobilisations et faciliter celui-ci;
- mettre au point un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les décisions d'investissement et de liquidation;
- réduire de 10 p. 100 les infrastructures détenues par le Ministère (tels que les bâtiments, les structures et les jetées);



- commencer l'intégration des systèmes d'information gestionnelle des activités au niveau du Ministère.

Programmes de capacités

La Défense est en voie d'adopter un processus de planification stratégique basé sur des programmes de capacités. En 2002-2003, nous adopterons un nouveau système fondé sur cinq programmes de capacités :

1. Commandement et contrôle

Le Ministère a l'intention de recueillir, d'analyser et de transmettre des renseignements, de planifier et de coordonner des opérations et de fournir les capacités dont ont besoin les forces pour remplir les missions qui leur sont assignées.

2. Conduite d'opérations

Le Ministère sera en mesure d'employer les diverses capacités militaires exigées pour remplir chacune des missions qui lui sont confiées.

3. Maintien en puissance des forces

Le Ministère réparera et entretiendra l'équipement et les logements, assurera le maintien en puissance du personnel et fournira l'infrastructure et les capacités nécessaires au soutien des opérations militaires.

4. Mise sur pied des forces

Le Ministère recrutera et formera du personnel, effectuera des recherches et des essais liés aux acquisitions d'équipement et élaborera une structure visant la mise sur pied de forces plurifonctionnelles et aptes au combat.

5. Politique et stratégie ministérielles

Le Ministère établira et mettra en oeuvre des politiques et des stratégies ministérielles pour atteindre les objectifs généraux du gouvernement, gérer les activités ministérielles et fournir des avis en matière de défense et de sécurité.

En groupant ainsi sur le plan financier tous les éléments qui produisent des capacités, le Ministère pourra mieux refléter les macro-processus auxquels il a recours pour gérer et affecter les ressources qui lui sont fournies. Par-dessus tout, cette mesure permettra au Ministère d'établir (au niveau stratégique) un lien entre les sommes affectées et les résultats.





SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

Maximiser le rendement du capital investi

Contexte financier

L'annonce du Budget fédéral 2000 a mis fin à plusieurs années de compressions budgétaires avec la déclaration suivante :

Le financement des trois prochaines années a également été augmenté afin d'améliorer la capacité de la Défense nationale de participer aux activités de maintien de la paix, de moderniser les biens d'équipement et de régler les problèmes de la qualité de vie chez les militaires.

Cette annonce a également revitalisé le Programme des services de défense en lui garantissant des fonds supplémentaires de 400, 500 et 600 millions de dollars, respectivement, pour les exercices 2001-2002 à 2003-2004. Cependant, la Défense demeure déterminée à simplifier ses opérations, et à collaborer avec ses partenaires du secteur privé pour maximiser sa capacité de fournir les services dont elle a la responsabilité.

Partenariats avec le secteur privé : Diversification des modes de prestation de services

Depuis 1995, le Programme de diversification des modes de prestation de services (DMPS) de la Défense est un des éléments clés de l'effort que déploie le gouvernement pour améliorer l'exécution des programmes et la prestation des services aux Canadiens. Ce programme consiste à examiner quels sont les moyens les plus économiques de fournir des services de soutien aux forces opérationnelles, et à les mettre en œuvre.

Maximiser l'utilisation des ressources

Conformément à sa promesse de maximiser l'utilisation des ressources, la Défense examinera dans quelle mesure elle a atteint les objectifs du programme DMPS au printemps 2001. Les résultats en décembre 2000 s'établissent comme suit : la Défense a réalisé 22 projets de DMPS, pour des économies d'environ 62 millions de dollars; il y a 16 autres initiatives en cours, ce qui devrait porter le total des économies réalisées dans le cadre du programme à 175 millions de dollars d'ici 2004.

Deux grands projets de DMPS seront réalisés au cours des prochaines années : le Projet de la chaîne d'approvisionnement, et le Projet des services de soutien sur place.



Le Projet de la chaîne d'approvisionnement permettra au Ministère de conclure des alliances avec des tiers pour la prestation de services de soutien logistique.

Le Projet des services de soutien sur place permettra au Ministère d'évaluer les services non essentiels, dans toutes les bases et escadres des Forces canadiennes, en les comparant avec les services équivalents du secteur public et du secteur privé. Ce processus permettra également l'introduction des Normes de service des Forces canadiennes. L'application de ces normes mènera à une gestion plus efficace des ressources.

Infrastructure industrielle de défense

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) compte sur ses partenaires du secteur privé pour l'aider à exécuter son programme de recherche-développement. Pour sa part, RDDC produit de la richesse en transférant son savoir et ses technologies à l'industrie canadienne.

De plus en plus, le Ministère collabore avec l'industrie dans le cadre de projets à frais partagés. Par exemple, il tente d'augmenter la capacité du Programme de recherche industrielle pour la défense, qui est débordé. Ce programme, qui a beaucoup de succès, partage les frais également entre le Ministère et l'industrie afin de développer des systèmes de défense prometteurs. RDDC a également établi un Bureau de développement commercial, pour faire en sorte que les projets de recherche du gouvernement dans le domaine de la défense produisent de la richesse pour les Canadiens et augmentent les capacités des Forces canadiennes.

De plus, le Programme de démonstration des nouvelles technologies de RDDC se révèle un outil important de collaboration avec l'industrie. Les éléments opérationnels des Forces canadiennes, les scientifiques de la défense et l'industrie canadienne participent à ce programme, qui leur permet d'examiner les capacités qui sont envisagées pour les Forces canadiennes de demain, et d'évaluer les possibilités de commercialisation des nouvelles technologies sur le marché international.

Comité consultatif sur l'industrie de la défense

Le Comité consultatif sur l'industrie de la défense est un organisme consultatif conçu pour réunir les spécialistes du matériel de la Défense, les principaux représentants de l'industrie et les chercheurs du milieu universitaire. Le comité sert de forum de discussion, et il permet au Ministère de savoir ce que l'industrie pense de ses acquisitions de matériel de défense. Les conditions dans lesquelles le Canada peut déroger à ses accords commerciaux – nationaux et internationaux – pour des raisons de sécurité nationale sont l'un de principaux sujets dont les membres du comité devront discuter.



Acquisition par l'US Army d'un véhicule blindé provisoire

Le Ministère approuve fortement l'achat, par l'US Army, d'un véhicule à roues qui servira de véhicule blindé provisoire. Le choix par les États-Unis du VBL III de General Motors augmentera considérablement notre interopérabilité avec nos collègues américains. Nous devons prendre soin de collaborer étroitement avec l'US Army tandis qu'elle développe ce véhicule ainsi que la tactique et la doctrine qui s'y rattachent, afin de maximiser les avantages qui en découleront pour les Forces canadiennes.

Programme de l'avion de combat interarmées (Joint Strike Fighter – JSF)

Le programme JSF sera le premier programme de coopération internationale visant à concevoir et à construire un avion de chasse polyvalent d'un coût abordable. Le Canada devrait profiter grandement de ce qui sera, dans le monde, le seul programme de développement d'un avion de chasse des 20 prochaines années. Outre le développement de nouvelles technologies et de nouvelles techniques de fabrication, ce programme permettra l'introduction de nouveaux modèles d'acquisition au département de la Défense des États-Unis. Tandis que nous nous préparons à signer pour mettre en marche la phase suivante du programme, le Ministère s'attend à ce que l'infrastructure industrielle de défense du Canada en tire des avantages considérables. De plus, les travaux d'ingénierie et de développement produiront des informations extrêmement précieuses pour le ministère de la Défense nationale. Les Forces canadiennes devraient être en excellente position, vers la fin de la présente décennie, lorsqu'une décision devra être prise sur le remplacement des CF-18. Ce sera la première fois que le MDN demandera à Industrie Canada d'appuyer financièrement un programme destiné à répondre aux besoins du Canada en matière de défense.

Arrangements avec le secteur privé pour la location de biens immobiliers

En 2001-2002, le Ministère continuera d'envisager des accords de partenariat avec le secteur privé pour réaliser des économies dans le domaine de l'immobilier. Par exemple, un propriétaire du secteur privé ayant fait l'acquisition d'un manège militaire pourrait louer de l'espace aux Forces canadiennes. Et pour couvrir ses coûts, ce propriétaire du secteur privé serait autorisé à louer le manège militaire à d'autres clients. Ce type d'arrangement permettrait au Ministère de réduire ses coûts.



Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada

Le Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada (NFTC) est essentiel pour permettre à la Force aérienne de mettre sur pied et d'entretenir des forces polyvalentes et aptes au combat, afin de répondre aux besoins du Canada en matière de défense.

Le programme a été conçu initialement pour fournir aux pilotes des Forces canadiennes un autre moyen de s'entraîner, et pour éviter au Ministère d'avoir à assumer le coût de remplacement des avions d'entraînement Tutor. Le programme comporte trois éléments : la formation de base des pilotes, la formation avancée sur avion à réaction, et la formation initiale des pilotes de chasse.

D'ici la fin de 2001, l'entrepreneur du programme NFTC disposera de 24 avions Harvard II et de trois simulateurs de vol pour la formation de base des pilotes. Depuis juin 2000, des pilotes du Danemark et de l'Italie participent au programme.

D'ici avril 2001, l'entrepreneur du programme NFTC à la 15^e Escadre Moose Jaw disposera d'au moins 10 avions Hawk 115 (sur les 18 qui ont été achetés) et d'un simulateur de vol à huit canaux pour la formation avancée sur avion à réaction. Les cours commenceront en avril 2001, avec des participants du Danemark, de l'Italie et de Singapour.

D'ici avril 2001, l'entrepreneur du programme NFTC à la 4^e Escadre Cold Lake disposera de huit avions Hawk 115 (sur les 18 qui ont été achetés) et d'un deuxième simulateur de vol à huit canaux pour la formation initiale des pilotes de chasse. Les cours commenceront en avril 2001, avec des participants du Royaume-Uni, de Singapour, du Danemark et de l'Italie.

Contrat d'entraînement au vol et de soutien

Le Contrat d'entraînement au vol et de soutien (CEVS) est essentiel pour permettre à la Force aérienne de mettre sur pied et d'entretenir des forces polyvalentes et aptes au combat, afin de répondre aux besoins du Canada en matière de défense.

Ce programme apporte une contribution majeure à la mise sur pied de forces en offrant à tous les pilotes de la Force aérienne une formation de base et une formation de phase III sur avion multimoteur ou hélicoptère.

Ce programme comporte deux volets : la gestion du contrat actuel avec Bombardier International, et les efforts requis pour faire un nouvel appel d'offres pour l'entraînement au vol et le soutien.



Au cours de l'exercice 2001–2002, la Force aérienne continuera de gérer le contrat actuel de formation des pilotes avec Bombardier en exerçant l'option de « dixième année » du contrat actuel, et en finalisant le nouveau contrat pour la prestation des services d'entraînement.

Programmes de formation internationale

Le but des Programmes de formation internationale (PFI) est d'appuyer les objectifs des Forces canadiennes en proposant des activités de formation innovatrices et génératrices de recettes. Les PFI ont pour objectif de réaliser des économies grâce à la mise en marché des capacités de formation de la Force aérienne. Inaugurés en 1993, les PFI ont produit environ 18 millions de dollars en ventes brutes accumulées, et ils fonctionnent de façon autonome. Depuis leur création, les PFI ont recruté un nombre de plus en plus élevé de clients internationaux, outre leurs clients canadiens des autres ministères fédéraux et du secteur privé. Les PFI offrent une vaste gamme de produits : places dans les cours de la Force aérienne, possibilité d'utiliser des simulateurs de vols, services de consultants en formation, etc.

Au cours de l'exercice 2001-2002, les PFI continueront de diversifier leur clientèle et leur gamme de produits, d'appuyer la production en trouvant de nouvelles sources d'instructeurs, d'établir de nouveaux partenariats, et de collaborer avec d'autres branches des Forces canadiennes afin de coordonner les efforts de marketing et de développement commercial.



Équivalents temps plein (Etp) prévus par gamme de services

(Voir la note au bas du tableau 5)

Tableau 1 : Détail des besoins en personnel civil par gamme de services/activité (ETP)

Gamme de services	Réel 1998-99	Réel 1999-00	2000-01 Estimé	2001-02 Prévu	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu
Forces maritimes	3 787	3 799	3 618	3 572	3 522	3 522
Forces terrestres	4 452	4 465	4 557	4 499	4 437	4 437
Forces aériennes	2 462	2 469	2 364	2 334	2 301	2 301
Opérations interarmées et protection civile	1 120	1 124	1 246	1 230	1 213	1 213
Communications et gestion de l'information	578	580	492	486	479	479
Soutien de la fonction Personnel	2 120	2 126	2 721	2 686	2 649	2 649
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	3 539	3 550	3 257	3 216	3 172	3 172
Cadres de direction du Ministère et des Forces	1 130	1 133	745	736	726	726
Total	19 188	19 246	19 000	18 758	18 500	18 500

**Tableau 2 : Détail des besoins en personnel militaire (Force régulière)
par gamme de services/activité (ETP)**

Gamme de services	Réel 1998-99	Réel 1999-00	2000-01 Estimé	2001-02 Prévu	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu
Forces maritimes	10 336	10 104	9 900	9 850	9 850	9 850
Forces terrestres	22 325	21 823	22 994	22 876	22 876	22 876
Forces aériennes	14 967	14 631	14 809	14 734	14 734	14 734
Opérations interarmées et protection civile	2 029	1 983	1 609	1 600	1 600	1 600
Communications et gestion de l'information	2 886	2 821	1 911	1 902	1 902	1 902
Soutien de la fonction Personnel	5 486	5 363	4 273	4 251	4 251	4 251
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	1 945	1 901	1 990	1 980	1 980	1 980
Cadres de direction du Ministère et des Forces	752	734	1 314	1 307	1 307	1 307
Total	60 726	59 360	58 800	58 500	58 500	58 500



Tableau 3 : Détail des besoins en personnel par gamme de services/activité (ETP) – Main-d'œuvre combinée

Gamme de services	Réel 1998-99	Réel 1999-00	2000-01 Estimé	2001-02 Prévu	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu
Forces maritimes	14 123	13 902	13 518	13 421	13 372	13 372
Forces terrestres	26 777	26 289	27 551	27 375	27 313	27 313
Forces aériennes	17 429	17 100	17 173	17 067	17 035	17 035
Opérations interarmées et protection civile	3 149	3 107	2 855	2 831	2 814	2 814
Communications et gestion de l'information	3 464	3 401	2 403	2 387	2 381	2 381
Soutien de la fonction Personnel	7 606	7 489	6 994	6 937	6 900	6 900
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	5 484	5 451	5 247	5 196	5 152	5 152
Cadres de direction du Ministère et des Forces	1 882	1 867	2 059	2 043	2 033	2 033
Total	79 914	78 606	77 800	77 258	77 000	77 000

Tableau 4 : Sommaire, par catégorie professionnelle (Personnel civil) – ETP

Catégorie professionnelle	Réel 1998-99	Réel 1999-00	2000-01 Estimé	2001-02 Prévu	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu
Nominations par décret	1	1	1	1	1	1
Direction	83	83	78	77	76	76
Scientifique et professionnelle	1 395	1 499	1 556	1 536	1 515	1 515
Administration et service extérieur	2 514	2 772	3 169	3 129	3 086	3 086
Technique	1 838	1 844	1 882	1 858	1 832	1 832
Soutien administratif, sauf les commis aux écritures	1 307	1 131	962	949	936	936
Commis aux écritures et aux règlements	3 123	3 213	3 332	3 290	3 245	3 245
Opérationnel, sauf les manœuvres et les services divers	2 517	2 475	2 284	2 255	2 224	2 224
Manœuvres et hommes de métier	3 473	3 384	3 126	3 086	3 043	3 043
Services divers	2 936	2 845	2 611	2 577	2 542	2 542
Total	19 187	19 246	19 000	18 758	18 500	18 500



Tableau 5 : Sommaire, par grade (Militaires - Force régulière) – ETP

Grade	Réel 1998-99	Réel 1999-00	2000-01 Estimé	2001-02 Prévu	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu
Général/Lieutenant-général	9	10	10	10	9	9
Major-général	18	20	20	20	20	20
Brigadier-général	43	47	46	46	46	46
Colonel	249	280	278	276	276	276
Lieutenant-colonel	869	955	946	941	941	941
Major	3 000	3 057	3 028	3 013	3 013	3 013
Capitaine	6 173	6 052	5 995	5 964	5 964	5 964
Lieutenant	1 320	1 418	1 405	1 398	1 398	1 398
Élève-officier	1 386	1 680	1 664	1 656	1 656	1 656
Adjudant-chef	605	607	601	598	598	598
Adjudant-maître	1 764	1 716	1 700	1 691	1 691	1 691
Adjudant	3 836	3 610	3 576	3 558	3 558	3 558
Sergent	7 146	6 741	6 678	6 644	6 644	6 644
Caporal	28 677	27 784	27 522	27 381	27 382	27 382
Soldat	5 631	5 382	5 331	5 304	5 304	5 304
Total	60 726	59 360	58 800	58 500	58 500	58 500

Note : Dans les tableaux qui précèdent, les chiffres par gamme de services/activité ne correspondent pas à ceux de la structure des EC/N1 du Guide de planification de la Défense et des plans d'activités, à cause de la répartition proportionnelle des membres du personnel (non assignés) qui sont en formation, non disponibles ou en mission. Les ajustements de l'exercice 2000-2001 reflètent la restructuration organisationnelle sur une période de deux ans, ainsi que le nouveau système de production de rapports. Les chiffres des années futures ne tiennent pas compte de l'impact de la Norme générale de classification sur le nombre d'employés civils.

Le Livre blanc sur la Défense de 1994 accorde à la Force régulière un effectif d'environ 60 000 membres. Même si les Forces canadiennes sont confrontées actuellement à un défi considérable en matière de recrutement (se référer à la page 5 du rapport principal). Elles se modernisent quand même, améliorent leur efficacité et instaurent des pratiques de gestion innovatrices (comme la sous-traitance des services de soutien aux activités non essentielles) dans le but de rentabiliser au maximum les investissements du Canada en matière de défense et de réduire la pression exercée sur le gros des Forces. Dans ce contexte, bien que l'effectif prévu de la Force régulière pour la période de planification courante soit établi à 58 500, la capacité des Forces à remplir les engagements du Livre blanc n'est aucunement réduite.



Autorisations de dépenser

Par suite des modifications qui ont été apportées au système de gestion des dépenses dans le cadre du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, les ministères fédéraux devront désormais veiller à ce que les informations sur leurs dépenses soient ventilées en fonction de leurs secteurs d'activités respectifs. Le Ministère est en train de revoir son cadre de gestion stratégique et de rapport, car il a l'intention d'adopter une structure de planification et de gestion axée sur les résultats. Le Ministère pourra alors établir des liens explicites entre la planification interne, l'affectation des ressources et les résultats escomptés. Jusqu'à ce que la structure de rapport proposée ait été approuvée, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu que le Ministère devrait continuer de présenter au Parlement des rapports fondés sur ses gammes de services, telles que décrites dans le Budget des dépenses principal. La présentation de cette information financière reflète la même structure que celle qui était fournie auparavant dans la Partie III du Budget des dépenses principal. Le Ministère continuera de présenter des informations ventilées par gamme de services jusqu'à ce que le nouveau Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation ait été approuvé par le Conseil du Trésor et mis en œuvre à l'interne.

Tableau 1 : Besoins financiers, par autorisation

	Crédit (en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 2000–2001	Budget des dépenses principal 2001–2002
1	Dépenses de fonctionnement	7 724 106	7 964 877
5	Dépenses en capital	2 081 733	2 143 289
10	Subventions et contributions	602 845	402 139
S	Ministre de la Défense nationale - Salaire et allocation d'automobile	52	52
S	Pensions et rentes versées aux civils	100	100
S	Pensions et régimes d'avantages sociaux des militaires	637 050	717 996
S	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	153 114	161 547
	Total du Ministère	11 199 000	11 390 000

Note pour le tableau 1 :

Un certain nombre d'ajustements techniques augmenteront ou diminueront le niveau de financement du Ministère pendant l'exercice 2001–2002 par rapport à 2000–2001. Ces ajustements, qui ne représentent aucune modification réelle du budget de la Défense, sont les suivants :

- un ajustement de 1,5 p. 100, afin de compenser le Ministère pour l'inflation;
- une compensation pour les coûts des ajustements conjoncturels du traitement des militaires et des civils qui ont déjà été approuvés;



- la suppression des fonds supplémentaires affectés à un certain nombre d'initiatives, comme la présence des Forces canadiennes au Kosovo, qui a pris fin pendant l'exercice 2000–2001;
- une allocation réduite (d'environ 200 millions de dollars), en prévision des demandes de compensation des provinces en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Les dépenses en capital, en dollars absolus, n'augmenteront que légèrement entre 2000-2001 et 2001-2002, et leur pourcentage du budget total demeurera stable à environ 19 p. 100. Ce départ modeste du plan quinquennal qui vise à porter les dépenses en capital à 23 p. 100 du budget total est dû notamment au transfert de certains types de réinvestissements du crédit 5 (dépenses en capital) au crédit 1^{er} (dépenses de fonctionnement), et au fait que les nouveaux projets d'immobilisations doivent démarrer lentement et prudemment.

Tableau 2 : Répartition des dépenses nettes prévues par gamme de services

(en millions de dollars) Gamme de services	Prévisions 2000–01	Prévu 2001–02	Prévu 2002–03	Prévu 2003–04
Forces maritimes	1 996,4	1 891,6	1 930,9	2 017,7
Forces terrestres	3 352,2	3 151,4	3 109,1	3 090,2
Forces aériennes	2 928,8	3 024,4	3 124,8	3 312,4
Opérations interarmées et protection civile	1 209,9	978,5	743,5	742,1
Communications et gestion de l'information	366,9	453,4	452,2	423,4
Soutien de la fonction Personnel	766,5	750,0	765,0	761,6
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	724,8	713,3	773,7	753,1
Cadres de direction du Ministère et des Forces	430,3	433,7	430,8	427,5
Total des dépenses nettes prévues	11 775,8	11 396,3	11 330,0	11 528,0

Note pour le tableau 2 :

Les données sur les dépenses nettes prévues, bien qu'elles ne correspondent pas aux autorisations de dépenser du Budget des dépenses principal de 2001-2002, sont conformes aux niveaux de dépenses approuvés par le Conseil du Trésor. L'écart est dû aux ajustements techniques en attente de l'approbation du Parlement.

**Tableau 3 : Coût net du programme**

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04
Dépenses brutes prévues	12 067,0	11 734,9	11 670,8	11 856,2
Recettes affectées aux dépenses	(291,2)	(338,6)	(340,8)	(328,2)
Total des dépenses prévues	11 775,8	11 396,3	11 330,0	11 528,0
Recettes portées au crédit du Trésor	(9,7)	(5,6)	(4,0)	(4,0)
Coût estimé des services aux autres ministères	263,6	277,3	276,0	275,6
Coût net pour le Ministère	12 029,7	11 668,0	11 602,0	11 799,6

Détail des dépenses en capital, par gamme de services

(en millions de dollars)	Prévisions 2000-01	Prévu 2001-02	Prévu 2002-03	Prévu 2003-04
Forces maritimes	382,1	303,6	307,5	392,9
Forces terrestres	905,4	770,9	679,2	651,2
Forces aériennes	609,6	769,2	802,3	982,8
Opérations interarmées et protection civile	71,0	29,4	34,3	31,5
Communications et gestion de l'information	97,0	177,8	170,8	141,6
Soutien de la fonction Personnel	42,1	37,1	42,1	37,4
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	78,4	49,7	94,5	72,5
Cadres de direction du Ministère et des Forces	18,6	11,9	7,8	8,0
Total	2 204,2	2 149,6	2 138,5	2 317,9



**Dépenses en capital par gamme de services – équipement
(en milliers de dollars)**

TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
Forces maritimes						
SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR RÉSEAUX REMORQUÉS	113,650	106,479	5,592	1,579	-	-
FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE	8,999,763	8,912,625	59,779	27,359	-	-
PROGRAMME DE RÉVISION ET DE MODERNISATION DE LA CLASSE TRIBAL	1,416,758	1,405,538	8,781	2,439	-	-
SIMULATEUR DE COMBAT NAVAL	40,075	27,024	8,304	4,747	-	-
NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE	682,615	642,580	15,004	12,817	9,452	2,762
SIMULATEUR DE PILOTAGE AUX INSTRUMENTS	3,844	3,683	161	-	-	-
SIMULATEUR DE PASSERELLE POUR OFFICIERS SUBALTERNES	16,811	14,163	1,094	1,554	-	-
CAPACITÉ DU CANADA EN SOUS-MARINS - PROLONGATION DE LA VIE DES SOUS-MARINS	811,973	316,351	135,221	82,277	64,456	213,668
SYSTÈME DE DÉFENSE RAPPROCHÉE PHALANX	32,118	30,979	410	729	-	-
DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION POUR NAVIRES	39,547	28,741	4,965	5,334	507	-
RADAR À RÉSEAUX ACTIFS EN PHASE	55,740	54,196	1,544	-	-	-
MISSILE SEA SPARROW PERFECTIONNÉ	480,572	171,855	42,158	42,071	40,162	154,709
TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DES MESSAGES	7,234	5,606	1,628	-	-	-
CAPTEUR ÉLECTRO-OPTIQUE PERFECTIONNÉ	30,804	25,692	2,301	2,811	-	-
DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉLECTRO-OPTIQUE A53 DE BORD	24,462	35	4,211	8,994	11,222	-
COMMANDE À DISTANCE DE STATIONS RADIO NAVALES	38,055	31,246	6,809	-	-	-
COMMUNICATIONS – LIAISON DES DONNÉES 16	20,409	16,164	4,245	-	-	-



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
COMMUNICATION – LIAISON DES DONNÉES 22	6,834	6,737	97	-	-	-
PROJET DE RECHERCHES EN MER	28,110	25,200	1,666	469	775	-
CAPACITÉ DE RENSEIGNEMENT TRANSMISSIONS EN SEAU POUR LES NAVIRES DES CLASSES IROQUOIS ET HALIFAX	14,867	11,081	3,584	202	-	-
SYSTÈME EMBARQUÉ INTÉGRÉ DE NAVIGATION ET D’AFFICHAGE	4,622	4,490	132	-	-	-
SYSTÈME DE GESTION DES PISTES POUR LA CLASSE IROQUOIS	14,165	11,031	3,134	-	-	-
CIBLE SUBSONIQUE	4,595	4,400	195	-	-	-
SYSTÈME DE DÉFENSE ANTITORPILLES REMORQUÉ	23,915	2,493	10,969	2,264	1,700	6,489
PARKA D’HIVER POUR LA MARINE	3,563	2,335	1,228	-	-	-
RÉSEAU DE SECTEUR LOCAL DE BORD	12,535	1,925	6,159	3,835	616	-
Force terrestre						
PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DU VÉHICULE BLINDÉ LÉGER	53,665	19,041	14,827	15,097	3,282	1,418
SYSTÈME TACTIQUE DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE COMMUNICATIONS	1,927,800	1,769,296	136,588	21,916	-	-
SYSTÈME DE COMMANDEMENT DE LA FORCE TERRESTRE	171,155	142,828	21,187	7,140	-	-
VÉHICULE DE SOUTIEN LÉGER À ROUES	268,650	266,474	2,176	-	-	-
LANCE-GRENADES	13,253	10,576	2,677	-	-	-
ARMES ANTI-BLINDÉS À COURTE PORTÉE	185,984	179,393	5,907	684	-	-
SIMULATION D’EFFETS D’ARMES	123,251	1,767	1,674	19,117	31,265	69,428
PERFECTIONNEMENT DES TACTIQUES TERRESTRES DE GUERRE ÉLECTRONIQUE	77,197	76,128	1,069	-	-	-



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
DÉTECTION NUCLÉAIRE, IDENTIFICATION ET DOSIMÉTRIE	15,470	1,675	8,715	4,239	841	
DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION DE MUNITIONS EN SURFACE	5,732	5,317	228	187	-	
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER À ROUES	209,107	3,036	8,530	90,039	89,691	17,811
ÉQUIPE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE NUCLÉAIRE (EIUN)	7,088	6,975	113	-	-	
VÉHICULE PORTE GROUPE ÉLECTROGÈNE	11,230	2,999	7,012	1,219	-	
SOUTIEN SANITAIRE - RÔLE TROIS	40,425	4,860	13,911	9,282	12,372	
PROJET DE REMPLACEMENT DU LYNX	884,505	846,795	37,710	-	-	
TRANSPORTS DE TROUPES BLINDÉS	2,094,356	1,295,362	355,670	298,977	144,347	
PROJET HABILLEZ LE SOLDAT						
DÉFINITION	5,784	4,647	953	184	-	-
CHAPEAU DE COMBAT À LARGES BORDS	959	526	433	-	-	-
BOTTES POUR TEMPS PLUVIEUX	21,587	3,361	18,041	185	-	-
ENSEMBLE DE BAS DE COMBAT	9,074	1	7,073	1,000	1,000	-
COIFFURE THERMIQUE LÉGÈRE	2,350	-	2,350	-	-	-
SOUS-VÊTEMENTS POUR CLIMAT TEMPÉRÉ	2,558	2,058	500	-	-	-
SOUS-VÊTEMENTS THERMIQUES LÉGERS	5,677	4,327	1,350	-	-	-
LUNETTES BALISTIQUES	6,060	257	2,116	3,687	-	-
VESTE ANTIFRAGMENTATION	18,022	1	2,399	11,622	4,000	-
VESTE TACTIQUE	16,760	1	5,536	11,223	-	-
SYSTÈME AMÉLIORÉ DE VÊTEMENTS ADAPTÉS	62,589	61,472	932	185	-	-
GANTS POUR MEMBRE D'ÉQUIPAGE DE VÉHICULE DE COMBAT	738	19	719	-	-	-
GANTS POUR TEMPS FROID ET PLUVIEUX (GTFP)	5,843	5,470	373	-	-	-
GANTS DE COMBAT POUR CLIMAT TEMPÉRÉ	4,100	-	2,300	1,800	-	-



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
OUTIL POLYVALENT	2,300	2,300	-	-	-	-
PLAQUE ANTIBALLES	4,065	-	3,005	1,060	-	-
VISEUR THERMIQUE DU LEOPARD	138,439	117,501	20,938	-	-	-
RADIOPROTECTION ANTI-RAYONNEMENTS IONISANTS	6,114	5,842	272	-	-	-
SYSTÈME DE POSITIONNEMENT ET DE NAVIGATION	74,363	66,574	7,789	-	-	-
CAPACITÉ AMÉLIORÉE DE DÉTECTION DES MINES TERRESTRES	31,489	23,188	7,616	685	-	-
REMPLACEMENT DES CAMIONS-BENNES LOURDS	11,861	11,781	80	-	-	-
PROLONGATION DE LA VIE DES TRANSPORTS DE TROUPES BLINDÉS	326,129	76,168	51,285	50,423	56,995	91,258
Force aérienne						
MODERNISATION DU CF-18	1,079,960	44,114	99,123	111,916	164,635	660,172
MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD	1,053,830	1,052,019	1,811	-	-	-
ARMES AIR-AIR PERFECTIONNÉES À COURTE PORTÉE DU CF-18	17,955	15,180	2,308	467	-	-
TRANSPORTEUR TACTIQUE CC-130 HERCULES	348,580	345,080	3,500	-	-	-
SYSTÈME MILITAIRE AUTOMATISÉ DE CIRCULATION AÉRIENNE	149,362	75,245	20,168	19,731	23,826	10,392
REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES COMMUNICATIONS DE L'AURORA	62,215	-	5,000	20,934	27,319	8,962
ACQUISITION DE RADIOFRÉQUENCES ULTRA ÉLEVÉES ADDITIONNELLES POUR L'AURORA	12,293	-	2,867	7,343	2,083	-
PROJET DE MAGNÉTOPHONE À BANDE POUR L'AURORA	17,827	-	2,821	8,940	6,066	-
MODERNISATION DE L'AVIONIQUE DU CC-130	94,880	75,126	19,754	-	-	-
SYSTÈME DE NAVIGATION AÉRIENNE PERFECTIONNÉ	84,130	4,885	9,683	29,021	20,097	20,444



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
HÉLICOPTÈRES UTILITAIRES DE TRANSPORT TACTIQUE	1,163,176	1,010,165	40,605	55,203	34,282	22,921
HÉLICOPTÈRES MARITIMES (DÉFINITION)	10,072	5,776	4,296			-
STATION DE SOUTIEN INTÉGRÉ DU CF-18 (CSGOE)	6,562	6,226	336	-	-	
REMPLACEMENT DES AVIONS HERCULES	108,691	98,528	10,163	-	-	
INSTRUMENTS DU SYSTÈME DE MANŒUVRE DE COMBAT AÉRIEN	13,834	8,245	4,701	627	261	
MISSILES AIR-SURFACE PERFECTIONNÉS	93,837	92,646	1,191	-	-	
SYSTÈME DU 8 ^e ESCADRON DE COMMUNICATIONS ET DE CONTRÔLE	46,541	10,287	27,577	7,985	692	
HÉLICOPTÈRE CANADIEN DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE	765,300	432,398	264,071	66,418	2,413	-
SYSTÈMES D'ÉVITEMENT AU SOL ET D'AVERTISSEMENT ET SYSTÈME ANTICOLLISION EMBARQUÉ (ACAS) CC-130	24,900	12,100	9,100	3,700	-	
NORMALISATION DE L'HABILLEMENT ADAPTÉ À LA FORCE AÉRIENNE	10,745	7,305	3,440	-	-	
Opérations interarmées et protection civile						
SYSTÈME INTERARMÉES DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE RENSEIGNEMENT	24,875	16,523	5,852	2,500	-	
Gestion des communications et de l'information						
RECONCEPTION DE RÉPÉTITEUR DE RECHERCHE ET SAUVETAGE	15,250	600	5,157	4,010	3,535	1,948
AMÉLIORATION DU SERVEUR DE LA DÉFENSE	7,500	1,071	2,000	2,000	2,429	
SYSTÈME D'EXPLOITATION DES INFORMATIONS DU COMAR (MCOIN)	34,400	31,524	2,876	-	-	



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT DES FC	304,100	261,416	27,884	14,800	-	
SYSTÈME CENTRAL DE CALCUL DE LA SOLDE	36,251	36,072	179	-	-	
INSTALLATION DE GÉNIE LOGICIEL DE LA FORCE TERRESTRE	6,586	5,821	765	-	-	
SATELLITE DE RECHERCHE ET SAUVETAGE	65,026	64,950	38	38	-	
SYSTÈME D'INFORMATION - ASSURANCE DE LA QUALITÉ	6,918	6,875	43	-	-	
SYSTÈME D'INFORMATION - SOUTIEN ET ACQUISITION DU MATÉRIEL	81,920	47,036	34,884	-	-	
RESSOURCES HUMAINES INTÉGRÉES DE LA DÉFENSE	59,640	36,078	15,759	7,803	-	
SYSTÈME DE TRAITEMENT DES MESSAGES DE LA DÉFENSE	130,486	36,258	37,022	29,473	27,733	
SYSTÈME D'INFORMATION - SÉCURITÉ ET POLICE MILITAIRE	8,699	981	7,718	-	-	
SYSTÈME CLASSIFIÉ DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES CLÉS	33,278	20,526	12,018	734	-	
CENTRE PROVISoire DE SOUTIEN OP DE LA GUERRE ÉLECTRONIQUE	20,511	20,062	449	-	-	
PROJET DE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET DE GESTION	21,573	17,233	4,340	-	-	
EXPANSION ET FUSION DU RED	7,846	5,846	2,000	-	-	
INFRASTRUCTURE DU RÉSEAU VIRTUEL PRIVÉ DE LA DÉFENSE	15,422	-	8,542	6,880	-	
G2773	24,074	24,059	15	-	-	
SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA SANTÉ DES FORCES CANADIENNES	4,645	198	4,447	-	-	
COMMUNICATIONS MILITAIRES PAR SATELLITE À ONDES DÉCIMÉTRIQUES	7,532	431	2,371	2,682	1,922	126



TITRE DE PROJET	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins futurs
TÉLÉCOMMUNICATIONS MILITAIRES PROTÉGÉES PAR SATELLITE	232,565	3,003	52,034	61,998	50,779	64,751
PROJET DE SURVEILLANCE DE L'ESPACE	6,985	500	3,193	2,685	607	



Dépenses en capital par gamme de services – construction (en millions de dollars)

Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Forces maritimes								
Amélioration des jetées NJ et NK	Halifax	38,19	0,19	1,00	2,00	5,00	12,00	18,00
Centre communautaire	Halifax	4,60	0,13	4,47				
VICTORIA – Simulateurs	Halifax	4,80	0,52	4,28				
Installation de maintenance des munitions	Halifax	3,00	0,10	1,20	1,70			
Installation de transit pour les munitions	Halifax	3,00		0,30	2,70			
Remplacement d'une installation de stockage des munitions/Remplacement du système de chauffage – DMFC	Halifax	11,00				0,70	10,30	
Mess des M/PM – Logements	Halifax	13,04	0,29	0,75	3,60	8,40		
Construction d'un système d'égout pour l'arsenal maritime	Halifax	0,10		0,10				
Regroupement des services de TGEM/35 Bon Svc	Halifax	9,00						9,00
NCSM Donnacona	Montréal	7,00	4,00	3,00				
Remplacement du NCSM Hunter	Windsor	6,00						6,00
Logements des officiers	Esquimalt	14,68	14,18	0,50				
Regroupement du QG de la FMAR	Esquimalt	7,65	4,85	0,90	1,90			
Rénovation de la piscine et du gymnase	Esquimalt	3,25	0,10	3,15				
Remplacement de la jetée B	Esquimalt	28,08	0,28	2,00	13,00	12,00	0,80	
Quai d'amarrage pour les sous-marins de la classe VICTORIA	Esquimalt	2,00	0,10	1,90				
Services au sol pour les sous-marins de la classe VICTORIA	Esquimalt	2,00	0,20	1,80				



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Regroupement des UPF	Esquimalt	5,00						5,00
Logements pour célibataires	Esquimalt	10,10	0,20	4,00	5,90			
Remplacement de la jetée A	Esquimalt	25,00		0,20			0,25	24,75
Amélioration de la protection contre les séismes	Esquimalt	4,20		0,20			2,00	2,00
Construction d'installations pour le système de protection incendie	Esquimalt	4,50				2,00	2,50	
Construction d'installations pour le CEO	Esquimalt	2,15						2,15
Remplacement de la caserne de pompiers de l'arsenal maritime	Esquimalt	3,02					0,30	2,72
Regroupement des installations d'instruction des MR	Esquimalt	16,00						16,00
Construction d'un centre de formation linguistique	Esquimalt	6,35						6,35
Forces terrestres								
Annexe pour le gymnase	Gagetown	10,98	4,00	6,98				
Camp Petersville	Gagetown	12,80	0,50					12,30
Installations du 4 RAG	Gagetown	20,44	0,14		0,30	2,00	7,00	11,00
Installations du 2 RCR	Gagetown	41,20	0,50	2,50	12,00	14,20	12,00	
Amélioration du bivouac	Gagetown	2,00				2,00		
Rénovation du hangar K-17	Gagetown	2,00				2,00		
Cuisine/salles à manger	Gagetown	24,33	14,90	9,43				
5 Bon Svc	Valcartier	28,59	24,63	3,21	0,75			
Manège militaire de Shawinigan	Valcartier	26,90	3,80	1,11	1,12	1,17	1,19	18,51
Renforcement de la charpente des toits plats	Valcartier	4,40	0,40	1,50	2,50			
Remplacement du réseau vapeur - phase 8 de 8	Valcartier	1,95		1,95				
Réfection du système électrique, de la structure et des gicleurs du manège militaire	Valcartier	2,00		0,15	1,85			
Logements de la 5 ^e Brigade	Valcartier	43,00		2,00		1,00	10,00	30,00



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Isolation/chauffage des dortoirs du camp de cadets	Valcartier	2,00						2,00
Sécuriser les murs de la Citadelle	Valcartier	1,20		1,20				
Construction d'un nouveau dépôt de munitions	Valcartier	11,00						11,00
Fusiliers du Saint-Laurent	Valcartier	1,25	0,50	0,75				
Remplacement du système de commutation	Saint-Jean	3,90		0,30	1,80	1,80		
Centre de conditionnement physique (LP)	Montréal	4,05	0,10	3,95				
Courts de squash/racquetball (Saint-Jean)	Montréal	1,00			1,00			
Remplacement du système d'alarme MEGA	Montréal	2,00		0,15	1,85			
4 complexes avec salles de classe - Estrie	Montréal	6,20		0,50	4,00	1,70		
Installations de la 2 Amb C	Petawawa	8,78	8,74	0,04				
Installations du 2 ^e Escadron des transmissions	Petawawa	16,58	1,28		0,30	10,00	5,00	
Installations du 2 Bon Svc	Petawawa	20,10	0,10					20,00
RCD - Construction d'installations pour les Coyote	Petawawa	2,17			0,21	1,96		
RCD - Modernisation des installations de l'ECS	Petawawa	1,83					0,13	1,70
Construction d'un poste de lavage des véhicules	Petawawa	3,80						3,80
Services municipaux	Petawawa	15,39		2,36	2,36	1,71	1,79	7,18
Centre communautaire	Kingston	2,36	0,36	2,00				
Construction d'installations de sécurité pour la base	Kingston	2,42	1,30	1,12				
Installations médicales/dentaires	Kingston	4,70		0,40	4,30			
Construction d'installations d'instruction pour l'EECF	Kingston	1,20					1,20	
CMR - Édifice Sawyer	Kingston	1,80	0,60	1,20				
Remplacement des conduites de vapeur de la base	Kingston	3,00					1,00	2,00
Complexe pour les sports et le conditionnement physique	Kingston	7,31	6,76	0,55				



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Garage de la CRFC, Hamilton	London	1,37	0,06	1,31				
Remplacement du manège militaire de Simcoe	London	2,00		2,00				
Manège militaire de Windsor / NCSM Hunter	London	8,60				0,50	7,50	0,60
Centre de conditionnement physique/Piscine (Meaford)	USFC(T)	2,60	0,16	2,44				
Regroupement – Toronto	Toronto	8,40	1,00	2,20	5,20			
Remplacement du manège militaire de Sudbury	Nord de l'Ontario	2,30					0,30	2,00
Regroupement – GSS	Edmonton	15,54	10,99	4,55				
Caserne de détention	Edmonton	4,82	2,45	2,37				
Rénovation de l'aréna	Edmonton	1,49	0,02	1,38				
QG du Secteur de l'Ouest de la Force terrestre	Edmonton	5,75		0,30	5,45			
Déménagement d'unités mineures	Edmonton	2,50		0,25	2,00	0,25		
Hangar du 408 ^e Escadron	Edmonton	29,35	7,15	13,00	8,70	0,50		
Réseau d'Égouts	Edmonton	2,48		2,48				
Regroupement - CRDS	Suffield	5,30	5,20	0,10				
Rénovation du gymnase	Wainwright	2,30	0,23	2,07				
Installations médicales/dentaires	Wainwright	2,50	0,23	2,27				
Atelier des installations de transit pour les munitions	Wainwright	1,50	0,15	1,35				
Annexe au bâtiment 562	Wainwright	1,10		0,10	0,80	0,20		
Centre d'instruction du QG du Secteur de l'Ouest	Wainwright	2,70				0,25	2,45	
Logements des officiers / sous-officiers supérieurs	Wainwright	4,20					0,42	3,78
Réparation de la charpente des bâtiments B591, B592	Wainwright	1,00		0,09	0,91			
Igloos Bar 7 (recouverts de terre)	Wainwright	7,00						7,00
Modernisation LFWATC	Wainwright	1,39		1,39				



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Centre communautaire	Shilo	1,00	0,05		0,95			
Installations médicales/dentaires	Shilo	2,37	0,10	0,08	2,19			
Déménagement du Musée de l'ARC	Shilo	2,50		0,25	2,25			
Forces aériennes								
Rénovation d'installations pour les PSP	Goose Bay	2,00	1,07	0,93				0,00
Construction d'une annexe pour le 103 Esc SAR	Gander	1,58	1,58					
Construction d'un complexe polyvalent	Gander	5,47			0,18	2,45	2,17	0,68
Remplacement du système de chauffage à la vapeur – Ops	Greenwood	2,32	2,02	0,30				
Repaver la piste 08/26	Greenwood	17,33	13,00	4,33				
Hangar 11 – Réfection de mi-vie	Greenwood	8,88	0,62	4,17	4,09			
Connexion du système domestique à l'installation de chauffage central 2	Greenwood	9,70	0,10	0,40	3,03	2,47	3,70	
Repaver la piste 13/31	Greenwood	5,50	0,15	5,35				
Hangar 10 – Réfection de mi-vie	Greenwood	7,96				0,75	2,94	4,28
Reconstruction de la route Ward	Greenwood	2,50		2,50				
Construction de nouvelles installations de transit	Greenwood	5,54				0,32	5,22	
Construction de nouvelles installations d'entraînement	Greenwood	3,41			0,21	3,20		
Regroupement des installations de logistique de l'escadre	Greenwood	27,86			0,52	1,60	21,85	3,89
Hangar 9 – Réfection périodique	Greenwood	2,17				0,27	1,90	
Nouvelle tour de contrôle	Bagotville	7,76	0,40	4,91	2,45			
Réfection du réseau électrique	Bagotville	3,28	0,28	1,54	1,54			



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Refaire une portion du tarmac	Bagotville	1,54		0,05		1,49		
Repaver la voie de circulation 11-29, et remplacer le tableau	Bagotville	1,62		0,13		1,49		
Remplacer les lumières des pistes 18-36, et les feux d'approche	Bagotville	1,61		0,15	1,46			
Réfection/Infra/Piste 11-29	Bagotville	2,12		0,19	1,93			
Remplacement des infrastructures municipales	Bagotville	6,06				0,54	1,09	4,44
Remplacement de l'hôpital de la 3 ^e Escadre	Bagotville	1,74				0,11	1,63	
Construction de logements pour l'escadre	Trenton	4,23	3,65	0,58				
Hangar 10 – Réfection de mi-vie	Trenton	5,27		0,41	4,86			
Repaver la voie de circulation PAPA	Trenton	1,64		1,64				
Construction d'une annexe à l'atelier de réparation des moteurs	Trenton	1,61	1,61					
Hangar 10 – Modernisation du système de protection incendie	Trenton	4,80		0,10	4,70			
Réfection du système de drainage de l'aérodrome	Trenton	3,58		3,58				
Construction de logements pour la 2 ^e Escadre	Trenton	4,09		4,09				
Construction du Musée de l'ARC	Trenton	4,50						4,50
Rénovation du centre récréatif - North Bay	North Bay	2,10		0,26	1,15	0,69		
Remplacement du mur rideau - B25	Winnipeg	3,64	0,08	3,56				
Rénovation de la caserne 65	Winnipeg	1,65	1,65					
Réfection des routes, phases IV, V et VI	Winnipeg	1,89	0,05	1,84				
Déménagement du 2 PPCLI à la 17 ^e Escadre	Winnipeg	75,50	0,50					75,00



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Aire de trafic – Réparations à long terme	Winnipeg	2,29		0,21	2,09			
Regroupement des mess de la 17 ^e Escadre	Winnipeg	2,90		0,20	2,70			
Démantèlement du bâtiment des PP d'aviation	Winnipeg	2,34			0,21	2,13		
Rénovation du bâtiment B66 – Centre d'instruction et de conférence	Winnipeg	2,13			0,10	2,03		
Remplacement des conduites d'eau et d'égout	Dundurn	3,00		0,21	0,52	0,64	1,63	
Remplacement du système de drainage sanitaire et du réseau pluvial, et réfection des routes	Cold Lake	13,16	1,05	4,77	3,30	2,72	1,32	
Modernisation des services publics – Logements familiaux	Cold Lake	8,40	1,50		1,50	3,00	2,40	
Modernisation des installations du Polygone d'évaluation de Primrose Lake	Cold Lake	3,66	0,29	1,72	1,65			
Modernisation du réseau électrique du Polygone de tir aérien de Cold Lake	Cold Lake	2,11	0,21	1,90				
Nouvelles installations de la PM	Cold Lake	2,08	0,15	1,93				
Remplacement des portes du hangar 1	Cold Lake	7,60	7,40	0,20				
Réfection de la piste 13L – 31L et des voies de circulation, et remplacement des dalles de béton à l'extrémité de la piste 13L	Cold Lake	1,99		0,15		1,84		
Réfection de la piste 13L – 31R et des voie de circulation, et remplacement des dalles de béton à l'extrémité de la piste 13L	Cold Lake	3,91		0,13	3,78			
Réfection de la piste 4-22 et des voies de circulation	Cold Lake	3,87		0,13		3,74		
Nouveau garage de ravitaillement en carburant	Cold Lake	3,47		3,47				
Amélioration des feux d'approche	Cold Lake	2,19		0,10	2,09			



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Construction d'une nouvelle caserne	Cold Lake	5,98			0,62	5,36		
Réfection de l'aire de trafic du terminal Medley	Cold Lake	1,25		0,10	1,15			
Construction d'installations de golf et de curling	Cold Lake	1,05			1,05			
Colmatage des pistes	Cold Lake	1,50	1,50					
Construction d'une annexe au QG de l'Escadre	Cold Lake	1,76			0,16	1,60		
Construction d'installations pour l'unité des mouvements aériens	Cold Lake	1,60		0,11	1,49			
Modernisation - Bâtiment des PP d'aviation - Phase 2	Cold Lake	4,58			0,41	4,17		
Réaligner l'intersection du hangar	Cold Lake	1,76			0,16	1,60		
Construction d'une nouvelle chapelle	Cold Lake	2,18				0,22	1,96	
Construction d'une annexe au B177	Cold Lake	3,91		0,31	3,60			
Réfection du B105 - Cuisine et mess combinés	Comox	4,89			0,42	4,47		
Construction d'une SEM/Clinique dentaire	Comox	4,40			0,32	4,08		
Reconstruction de l'extrémité de la piste 11 Hammerhead	Comox	3,75	0,21	3,54				
Modernisation de l'éclairage de la piste 11/29, et remplacement du balisage lumineux d'approche	Comox	2,14	0,15	1,99				
Annexe au hangar d'avions du 422 ^e Escadron	Comox	8,77			8,77			
Revêtement de la piste 18-36	Comox	2,62			0,10	2,52		
Logements pour les militaires	Comox	11,71			0,32	6,34	5,06	
Hangar 7 – Réfection de mi-vie	Comox	6,14			0,72	5,42		
Modernisation de la zone des PP	Comox	1,63				0,16	1,47	
Centre d'entraînement terrestre et aérien de l'escadre	Comox	4,26			0,21	4,05		
Réfection du système d'éclairage de l'aérodrome	Comox	2,12		0,15		1,97		
Reconstruction des aires de trafic H3 et H7	Comox	1,00				1,00		



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Soutien de la fonction Personnel								
Construction d'une salle d'exercices	Saint-Jean	4,20			4,20			
Rénovation de bureaux/salles de classe	Saint-Jean	4,58		4,58				
Complexe sportif/communautaire	Kingston	8,58	7,93	0,65				
Construction d'un dortoir au CMR	Kingston	11,83	11,83					
Réfection des logements au CMR	Kingston	34,72		6,52	9,40	9,40	9,40	
CMR – Construction bibliothèque et académie	Kingston	6,00						6,00
CMR – Renover Currie/Mackenzie	Kingston	8,50						8,50
Nouveau gymnase	Borden	6,00	6,00					
Construire nouveau CFPMA	Borden	8,20						8,20
Construction de logements pour Stagiaires	Borden	16,00						16,00
Construction d'un détachement du DCMM	Trenton	1,60		1,60				
Agrandissement du CFC (côté sud)	Toronto	4,80	0,20	4,60				
Agence de logement des Forces canadiennes								
Réfection d'égouts	Ottawa	À déterminer						
Reconstruction de routes/fossés	Ottawa	À déterminer						
Reconstruction de canalisations d'eau	Ottawa	À déterminer						
Reconstruction de routes/fossés	Ottawa	À déterminer						
Logements militaires	Ottawa	42,00		1,50	2,00	1,50		37,00
								0,00
Réfection des LF – Downsview	Toronto	22,00			5,50	5,50	5,50	5,50
Logements militaires	Edmonton	37,00		2,00	6,00	6,00	10,00	13,00



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Modernisation des services publics – LF	Cold Lake	8,40	0,60	1,50	1,50	1,50	1,50	1,80
Logements militaires	Esquimalt	34,00			6,00		6,00	22,00
Programme de construction de niveau 1 - Crédit 5								
<u>MDN/GI</u>								
Nouveaux logements	Alert	17,00						17,00
<u>Sous-chef d'état-major de la Défense</u>								
QG interarmées	Kingston	16,00	0,90	8,00	7,10			
<u>Sous-ministre adjoint associé (Finances et services du Ministère)</u>								
Installation pour les services d'alimentation	USFC(O)	6,74		0,60	6,04	0,10		
Nouveau système d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées	USFC(O)	4,71	0,64	4,07				
NCSM Carleton	Ottawa	7,00			0,50	3,00	3,50	
Logements/Connaught	Ottawa	3,00			3,00			
Bâtiment d'entraînement/Connaught	Ottawa	2,50				2,50		
Centre Sportif	Ottawa	12,50						12,50
Centre sportif - Leitrim	Leitrim	0,59		0,08	0,44	0,07		
<u>Opérations interarmées et protection civile</u>								
CPC	Arnprior	3,70						3,70
<u>Sous-ministre adjoint associé (Science et technologie)</u>								
Réfection du bâtiment n° 4	CRDA	1,78		0,28	1,00	0,50		
Laboratoire – Arsenal maritime	CRDA	3,00		0,40	1,50	1,10		
Laboratoires	CRDO	7,30		1,00	2,50	3,00	0,80	
Agrandissement d'un laboratoire (Bâtiment 6)	CRDO	1,33						1,33
Regroupement – Laboratoires d'étude de la radioactivité	CRDO	2,50						2,50



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Construction d'un laboratoire de guerre électronique	CRDV	4,00			0,60	2,40	1,00	
Rénovation d'un laboratoire (Bâtiment 201)	IMED	2,80			0,40	1,40	1,00	
Centre de biotechnologie	CRDS	6,00				0,60	4,40	1,00
Champ d'essais - Amélioration des services municipaux	CRDS	4,00		0,30	2,40	1,30		
Sous-ministre adjoint associé (Matériels)								
Station de radar PIN-3	Nord du Canada	10,00						10,00
Vice-chef d'état-major de la Défense								
Réfection du CIEC	Divers	25,00		5,00	8,00	8,00	4,00	
Sous-ministre adjoint – Politique								
Logements – MTAP	Borden	12,50						12,50
Sous-ministre adjoint associé (Infrastructure et environnement)								
Programme de construction à l'appui de l'équipement								
CSH - Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage	Divers	18,16	3,07	13,15	1,89	0,05		
Système militaire automatisé de circulation aérienne	Divers	6,93	6,93					
Véhicule Blindé Léger – Transport de Troupes Blindés	Divers	1,70	1,70					
Centre d'expérimentation des FC	Ottawa	11,00		1,00	9,00	1,00		
FC – Renseignement, surveillance et reconnaissance	Ottawa	50,00		5,00	15,00	25,00	5,00	
Capacité nationale de soutien militaire	Kingston	28,62		2,55	26,07			
ROCC – Système de contrôle de la défense aérienne	North Bay	21,00		1,00	19,00	1,00		



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
1 ^{er} Hôpital de campagne	Petawawa	9,52	7,12	2,40				
Direct Fire Targetry	Petawawa	2,70	2,70					
Logements pour les participants au NFTC	Moose Jaw	10,00	0,30	9,70				
Division de la Réserve navale London	London	2,16	2,16					
Projets en cours								
NCSM CABOT	St. John's	15,04	14,54	0,50				
IMF Cape Scott - Installations de réparation du matériel électrique	Halifax	22,00	3,00	17,00	2,00			
Principales installations d'approvisionnement de la base	Halifax	42,61	42,11	0,50				
Construction d'installations d'instruction - Lutte contre les incendies à bord des navires	Halifax	15,25	15,00	0,25				
EGEMFC – Bâtiment pour l'instruction	Borden	10,00						10,00
CETA – Installations du génie	Cold Lake	23,05	21,05	2,00				
Installations du génie électrique et mécanique	Cold Lake	7,00	6,50	0,50				
IMF Cape Breton	Esquimalt	91,88	13,43	8,30	21,20	25,40	23,30	0,25
Modernisation des installations de ravitaillement en carburant	Esquimalt	43,25	6,00	24,00	11,25	2,00		
Colwood – Entrepôt de matières dangereuses	Esquimalt	4,96	0,26	0,40	2,50	0,90	0,90	
Installations d'instruction – Lutte contre les incendies et assainissement des fumées	Esquimalt	19,16	18,45	0,71				
Venture CIOM – Installations	Esquimalt	9,15	4,15	5,00				
PRI 94, PRI 95 et SMA(IE)								
Champ de tir Farnham – Saint-Jean	Montréal	11,38	10,38	1,00				
CDC – Service de passation des marchés	SMA(IE)	15,80	6,00	1,80	2,00	2,00	2,00	2,00
Déménagement du Centre de parachutisme du Canada	Trenton	15,10	14,75	0,35				



Titre du projet	Base	Coût total estimatif actuel	Dépenses antérieures	Dépenses prévues 01/02	Dépenses prévues 02/03	Dépenses prévues 03/04	Dépenses prévues 04/05	Besoins futurs
Fermeture de la BFC London	London	33,74	0,06	15,00	18,68			
Regroupement – Toronto	Toronto	40,90	7,50	26,60	6,80			
Installations du champ de tir et du secteur d'entraînement	Edmonton	8,00	7,82	0,06	0,06	0,06		
CSEM Ouest	Wainwright	45,28	45,28					
Centre de soutien de l'entraînement de la Milice – ouest (Armée)	Wainwright	0,50		0,50				
Fermeture de Jericho Beach	Chilliwack	3,00						3,00
Logements pour la Réserve – Nanaimo	Esquimalt	2,40		1,75	0,65			





État des grands projets de biens d'équipement

La présente sous-section renferme des renseignements sur certains grands projets de biens d'équipement du ministère de la Défense nationale :

Projet d'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage	86
Projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne	88
Projet d'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes	90
Projet de télécommunications militaires protégées par satellite	92
Projet de remplacement des transports de troupes blindés	94
Projet d'amélioration du système d'approvisionnement des Forces canadiennes	96
Projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications	98
Projet de prolongation de la vie des sous-marins	100
Projet de véhicule utilitaire léger à roues	102
Projet habillez le soldat	104
Proposition de modification technique 583 du CF-18	108
Projet d'hélicoptères maritimes	110
Projet de prolongation de la vie des transports troupes blindés M113	112
Projet de simulation d'effets d'arme (SEA)	114
Projet de missile SeaSparrow évolué (ESSM)	116



Projet d'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage

1. Description

Conserver une capacité nationale de recherche et de sauvetage constitue l'un des objectifs directs du Ministère. Le Projet d'hélicoptère de recherche et de sauvetage (HRS) a pour but de remplacer les *CH-113 Labrador* par un parc de 15 nouveaux hélicoptères et, ainsi, de remédier aux lacunes du parc actuel de *CH-113 Labrador*, d'éliminer les difficultés inhérentes à la soutenabilité de ces derniers, et de constituer une flotte d'une taille suffisante pour continuer d'exécuter les opérations pendant de nombreuses années au XXI^e siècle.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	E.H. Industries Ltd. (EHI), Farnborough (Royaume-Uni)
Sous-traitants de premier rang	GKN Westland Helicopters (Royaume-Uni) Agusta Spa (Italie) General Electric Canada Inc. (Canada)

4. Principales étapes

Approbation effective du Conseil du Trésor	Avril 1998
Adjudication du contrat	Avril 1998
Livraison du premier aéronef (à l'usine en Italie)	Février 2001
Livraison du dernier aéronef (à l'usine en Italie)	Octobre 2002
Fin du projet	Juillet 2006

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a approuvé à titre préliminaire le projet le 8 février 1996 en autorisant la dépense de 3 350 000 \$ pour l'Étape de définition, et en approuvant en principe l'engagement de 704 177 000 \$. Une modification de l'approbation préliminaire du projet a été accordée le 24 avril 1997; elle autorisait la dépense de 6 380 000 \$ pour l'ensemble de l'Étape de définition et prévoyait une approbation en principe à l'égard de 708 242 000 \$.



L'approbation finale du projet a été accordée par le Conseil du Trésor le 2 avril 1998 et elle autorisait notamment la dépense de 787 954 000 \$.

Le 6 avril 1998, la société E. H. Industries a été retenue pour fournir 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage *AW511 Cormorant* ainsi que le soutien logistique initial aux Forces canadiennes. L'ensemble de soutien initial comporte l'instruction, les publications, la garantie, un programme de réparation et de révision applicable jusqu'en octobre 2004 et un soutien logiciel jusqu'en 2006.

Le Projet a défini ses besoins en pièces de rechange et en équipement d'entretien et de soutien; outre ces éléments, il est en train d'acquérir un poste de pilotage d'entraînement et des installations pour les quatre bases de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes. Le Projet a aussi prévu de financer le soutien de suivi qu'un entrepreneur assurera pendant les deux premières années en ce qui concerne le matériel en service.

Des coûts plus élevés que prévu subis à l'Étape de définition ont fait augmenter le coût total du projet.

6. Retombées industrielles

L'entrepreneur (E.H. Industries) s'est engagé à fournir des retombées industrielles directes et indirectes de 629,8 millions de dollars dans les huit ans suivant la date d'adjudication du contrat. On estime que ces retombées vont créer ou permettre de maintenir des emplois équivalant à 5 000 années-personnes au Canada. L'industrie de toutes les régions du pays en profitera :

Canada atlantique	43,1 millions de dollars
Québec	317,7 millions de dollars
Ontario	146,5 millions de dollars
Ouest canadien	86,2 millions de dollars
Non attribué	36,3 millions de dollars
Total	629,8 millions de dollars

Les petites entreprises canadiennes bénéficieront aussi des retombées par le biais de commandes évaluées à 67 millions de dollars.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
432,5	264,1	66,4	2,4	765,3



Projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne

1. Description

Un projet de système national qui automatisera les services de circulation aérienne a été lancé par Transports Canada (aujourd'hui, Nav Canada). Afin de s'assurer que les opérations aériennes militaires se poursuivent bien, qu'elles demeurent compatibles avec le système national et qu'elles évoluent au même rythme que lui, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont établi le Projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne (MAATS). Ce projet favorise directement la réalisation de l'objectif de la Défense, qui consiste à exécuter les opérations de contrôle de la circulation aérienne.

Le projet fournira les interfaces et le matériel essentiels pour que le MAATS demeure interopérable et compatible avec le Système canadien automatisé de contrôle de la circulation aérienne (CAATS) de Nav Canada. Dans les cas où les interfaces ou le matériel n'existent pas, on installera des équipements neufs. Tous les systèmes de radar de la Défense seront conservés, et des interfaces entre eux et le MAATS seront créées au besoin.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Raytheon Systems Canada Limited, de Richmond (C.-B.)
Sous-traitants de premier rang	Raytheon Systems Company, de la Californie (États-Unis) Macdonald Dettwiler and Associates Limited, de Richmond (C.-B.) Hewlett Packard Canada Limited, d'Ottawa (Ontario)



4. Principales étapes

Approbation effective par le Conseil du Trésor	Juillet 1993
Adjudication du contrat	Janvier 1994
Révision de la conception préliminaire	Mars 2000
Examen critique de la conception	Janvier 2001
Essais de réception à l'usine	Août 2001
Première livraison	Avril 2002
Réalisation complète du contrat	Novembre 2003

5. Rapport d'étape et justification des écarts

À l'origine, le Conseil du Trésor a approuvé un coût estimatif de 179 214 000 \$. Le coût du projet a été réduit de 15 millions de dollars, après un examen ministériel.

En raison de retards dans la mise sur pied du Système canadien automatisé de contrôle de la circulation aérienne, la présentation du rapport sur le projet MAATS au Conseil du Trésor a été reportée à 2002. Le MAATS dépend de l'avancement du projet CAATS, qui a subi des retards jusqu'à récemment. On prévoit maintenant que le MAATS sera terminé en 2004-2005 plutôt qu'en juillet 2000 comme on l'avait prévu au départ.

6. Retombées industrielles

Le projet MAATS profitera à l'industrie dans les régions suivantes du Canada :

Canada atlantique	À définir
Québec	1,9 million de dollars
Ontario	1,2 million de dollars
Ouest canadien	43,6 millions de dollars
Non attribué	À définir
Total	45,99 millions de dollars

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
75,2	20,2	19,7	23,8	149,4



Projet de l'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes

1. Description

Le but du Projet de l'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes (HUTTFC) est d'acquérir des hélicoptères qui aideront ces dernières à remplir leur rôle en matière de transport tactique sur les scènes internationale et nationale. Le HUTTFC soutient la Force terrestre, la Force aérienne, les opérations interarmées et les services de protection civile, tout en contribuant à la réalisation d'un vaste éventail d'objectifs de la Défense.

L'hélicoptère utilitaire de transport tactique des Forces canadiennes – le *CH146 Griffon* – remplace trois hélicoptères vieillissants, soit le *CH118 Iroquois*, le *CH135 Twin Huey* et le *CH136 Kiowa*. Cet aéronef est surtout affecté au transport tactique de troupes et de matériel. Il peut aussi exécuter bien d'autres tâches : faire des opérations de sauvetage dans une base; remplir des missions de recherche et de sauvetage à l'intérieur des terres; appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le groupe d'intervention d'urgence du gouvernement; se charger d'évacuations sanitaires; intervenir en cas de catastrophe aérienne; exécuter des missions de surveillance, de lutte contre le trafic des stupéfiants et contre les incendies; prêter main-forte aux autorités civiles; assurer une aide au pouvoir civil; et fournir un soutien en matière de commandement, de liaison et de communications.

Le projet porte sur la livraison de 100 *CH146 Griffon*, d'un simulateur de vol, d'un simulateur de maintenance mixte, d'installations, de trousse de mission (y compris des ensembles de guerre électronique), ainsi que d'autres matériel, documents et services.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	Bell Helicopter Textron Canada, Mirabel (Québec)
Sous-traitants de premier rang	Pratt & Whitney Canada, Montréal (Québec) BAE Systems Canada Inc., Montréal (Québec) CAE Ltd.– Montréal (Québec)



4. Principales étapes

Adjudication du contrat	Septembre 1992
Examen critique de la conception	Avril 1993
Livraison du premier hélicoptère	Mars 1995
Acceptation du simulateur	Juin 1996
Livraison du dernier hélicoptère	Décembre 1997
Fin du projet	Décembre 2004

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Ce projet a été approuvé par le Cabinet le 7 avril 1992 et par le Conseil du Trésor le 8 septembre 1992. Le coût estimatif total atteignait 1,293 milliard de dollars. Les 100 hélicoptères et les trousse de mission ont été livrés à temps. Le Ministère atteindra les objectifs du projet en utilisant environ 130 millions de dollars de moins que le montant estimatif total approuvé.

6. Retombées industrielles

La Bell Helicopter Textron Canada s'est engagée à fournir des retombées industrielles régionales à valeur ajoutée canadienne de 505,9 millions de dollars. À ce jour, elle dit avoir fourni des retombées industrielles régionales directes et indirectes de 289,5 millions et de 252,1 millions, respectivement, ce qui donne un total de 541,6 millions. Cela équivaut à 107 p. 100 de l'engagement total.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
1 010,1	40,6	55,2	34,3	1 163,1



Projet de télécommunications militaires protégées par satellite

1. Description

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont besoin de systèmes de communications mondiaux sûrs, garantis et directement interopérables avec ceux de leurs alliés. Le but du Projet de télécommunications militaires protégées par satellite (MILSATCOM) est de remédier aux lacunes actuelles des Forces canadiennes quant à l'interopérabilité et aux systèmes mondiaux de commandement de contrôle. Une fois terminé, le projet permettra de communiquer avec les forces déployées au loin et il en favorisera l'interopérabilité avec les alliés.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	Ministère de la Défense des États-Unis
Sous-traitants de premier rang	À venir

4. Principales étapes

Approbation préliminaire du projet	25 août 1999
Approbation effective du projet	Automne 2003
Livraison de la première station	Printemps 2005
Livraison du premier satellite	Été 2006
Livraison de la dernière station	Printemps 2007
Fin du projet	Été 2009

5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Projet de télécommunications militaires protégées par satellite (MILSATCOM) sera mis en œuvre en deux étapes. En un premier temps, le Canada négociera un protocole d'entente avec le ministère de la Défense des États-Unis afin de garantir sa participation au système américain perfectionné de télécommunications par satellite à ondes millimétriques (AEHF). Les études de définition relatives aux stations seront également faites entièrement au cours de l'Étape I. À la deuxième étape, les stations seront achetées, installées et mises à l'essai.



Le 25 août 1999, le Conseil du Trésor a approuvé le Projet à titre préliminaire. Il a également autorisé la dépense estimative de 254 millions de dollars pour la réalisation de l'Étape I et accordé au ministère de la Défense nationale la permission de signer un protocole d'entente relatif au MILSATCOM avec le ministère de la Défense des États-Unis. Le Protocole a été signé le 16 novembre 1999.

6. Retombées industrielles

En vertu des accords de l'Étape I, le ministère de la Défense des États-Unis s'est engagé à répartir la charge de travail avec l'industrie canadienne proportionnellement à la contribution de notre pays. Les fournisseurs des deux pays auront le droit de présenter des soumissions aux fins du Projet. Au cours de l'Étape II, on fera l'acquisition des stations terrestres par le biais d'appels d'offres. Le ministère de la Défense nationale collaborera avec l'industrie canadienne afin que la proportion de contenu canadien soit la plus grande possible.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
3,0	52,0	62,0	50,8	232,6



Projet de remplacement des transports de troupes blindés

1. Description

Les Forces canadiennes ont absolument besoin du transport de troupes blindé (TTB) dans tous leurs rôles prévisibles, y compris la défense du territoire, les opérations de maintien et d'imposition de la paix des Nations Unies, d'autres engagements internationaux et l'aide au pouvoir civil. Le parc existant de TTB ne satisfait pas aux exigences opérationnelles minimales lorsqu'on le compare aux armes et aux véhicules modernes et perfectionnés que les soldats canadiens rencontrent au cours des opérations. Ces véhicules comportent des lacunes sur plusieurs plans : protection, capacité d'autodéfense, mobilité, capacité de transport et possibilité d'assumer de nouveaux rôles. En continuant de s'en servir, les Forces terrestres auront de plus en plus de mal à bien s'acquitter de leurs missions sans exposer les soldats canadiens à des risques injustifiés.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Diesel Division General Motors, London (Ontario)
-------------------------------	--

4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	Décembre 1995
Adjudication du contrat	Décembre 1996
Livraison du premier véhicule	Juillet 1998
Levée de la première option	Novembre 1998
Levée de la deuxième option	Juillet 1999
Levée de la troisième option	Décembre 1999
Livraison du dernier véhicule	Février 2004
Fin du projet	Juillet 2005



5. Rapport d'étape et justification des écarts

En août 1995, le gouvernement a autorisé en principe le ministère de la Défense nationale à acquérir au maximum 651 TTB. En janvier 1997, il a annoncé l'adjudication d'un contrat à la Division Diesel de la General Motors (DDGM) pour la construction de 240 TTB à huit roues motrices. Le contrat contenait trois options portant respectivement sur l'achat de 120, 120 et 170 autres TTB. Le gouvernement a levé ses trois options. Jusqu'ici, 370 véhicules ont été livrés aux Forces canadiennes.

En raison de restrictions budgétaires au Ministère, qui ont été levées depuis, la livraison du dernier véhicule devait avoir lieu en mars 2003. Par la suite, il faudra installer un nouveau sous-système pour éviter l'obsolescence, ce qui reportera cette échéance à février 2004.

Les véhicules sont équipés et configurés de façon à répondre aux exigences opérationnelles des éléments d'infanterie de la Force terrestre au niveau du groupement tactique. Le TTB permettra aux Forces canadiennes d'intervenir rapidement, sur le plan tant stratégique que tactique, et d'exécuter les tâches envisagées actuellement.

6. Retombées industrielles

Ce projet comprend les engagements régionaux suivants :

Canada atlantique	152 millions de dollars
Québec	152 millions de dollars
Ouest canadien	152 millions de dollars
Petites entreprises	207 millions de dollars

5. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
1 295,6	355,6	298,9	144,3	2 094,4



Projet d'amélioration du système d'approvisionnement des Forces canadiennes

1. Description

Le Projet d'amélioration du système d'approvisionnement des Forces canadiennes (AS AFC) répondra aux besoins d'approvisionnement des Forces canadiennes dans toutes les situations opérationnelles, tout en gérant de façon efficace et rentable l'inventaire du ministère de la Défense nationale. Le Système possédera la souplesse voulue pour gérer les modifications relatives à la structure, à la taille et tous les genres de missions des Forces canadiennes. Le projet AS AFC utilisera la technologie de l'information pour moderniser les opérations d'approvisionnement de ces dernières. Outre que cette technologie améliorera beaucoup la productivité, la capacité de mesurer le rendement et la visibilité des biens, elle constituera un puissant outil de gestion des achats. De plus, le nouveau système pourra être déployé. Sa mise en place dans les bases et les escadres doit commencer en août 2001.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneurs principaux

EDS Canada Inc.	Ottawa (Ontario)
Mincom Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)

4. Principales étapes

PRINCIPALES ÉTAPES	DATE
Adjudication du contrat	Janvier 1995
Installation initiale	Décembre 1995
Livraison du système d'information de gestion d'entrepôt	Juillet 1997
Livraison du centre d'élaboration des essais	Octobre 1999
Début de la mise au point du système	Novembre 1999
Fin de la mise au point du système	Mars 2001
Début de l'essai de la version pilote du système	Avril 2001
Fin de l'essai de la version pilote du système	Juin 2001
Début de la mise en place du système	Juillet 2001
Fin de la mise en place du système	Juillet 2002



5. Rapport d'étape et justification des écarts

À l'origine, le Conseil du Trésor a approuvé le projet AS AFC dont le coût estimatif se situait à 289,3 millions de dollars. En avril 2000, il a approuvé la réduction de la portée de certaines fonctionnalités et la hausse des crédits de prévoyance à 9,8 millions. De plus, il a autorisé le MDN à affecter cinq millions à la restauration de la composante « Planification des ressources de distribution ». Cela portera le coût total du projet à 304,1 millions de dollars.

Jusqu'ici, le système d'information de gestion d'entrepôt a été livré et installé à Montréal et à Halifax. La Base des Forces canadiennes Borden a été munie du matériel informatique et de l'infrastructure de communications, et la version 4.4 du SGIM a été installée à l'École d'administration et de logistique des Forces canadiennes ainsi qu'au Centre d'instruction de gestion du matériel, à Ottawa. Le Centre d'essais et de développement (CED), situé dans la Direction – Gestion et distribution du matériel, est entré en service et évalue actuellement les données de la Région de l'Ouest dans un contexte de production. L'infrastructure de communications est en train d'être livrée à tous les centres de logistique.

6. Retombées industrielles

Le projet AS AFC profitera à l'industrie dans les régions suivantes du Canada :

Canada atlantique	51 millions de dollars
Québec	48 millions de dollars
Ontario	26 millions de dollars
Ouest canadien	105 millions de dollars
Non attribué	10 millions de dollars
TOTAL	240 millions de dollars

À ce jour, toutes les retombées industrielles régionales promises ont été fournies; dans la plupart des cas, les engagements pris à cet égard ont même été carrément dépassés. Cependant, comme l'orientation du contrat et les responsabilités y étant prévues ont changé, les retombées dont les petites entreprises devaient bénéficier seront sans doute inférieures de 2,8 millions de dollars (sur 27 millions) aux sommes promises.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
261,4	27,9	14,8	0	304,1



Projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications

1. Description

Le but du Projet de système tactique de commandement, de contrôle et de communications (STCCC) est de remplacer le système tactique actuel de communications de la Force terrestre par un système complètement intégré qui sera protégé, survivable, adapté aux besoins et facile d'entretien dans les conditions propres aux champs de bataille d'aujourd'hui et de demain. Le matériel actuel de communications radio et de communications régionales de la Force terrestre présente plusieurs lacunes essentiellement dues à son obsolescence.

Le projet prévoit la livraison d'un certain nombre de systèmes de communications essentiels, y compris 15 000 radios devant être installées dans environ 5 500 véhicules.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Computing Devices Canada, Calgary (Alberta)
Sous-traitants de premier rang	Canadian Marconi Company, Saint-Laurent (Québec) Computer Sciences Canada Inc., Kanata (Ontario) EDS Defence, Hampshire (Royaume-Uni) ATCO/Frontec Logistics Corp., Calgary (Alberta) Harris Corp., Rochester (New-York) (É.-U.) KB Electronics, Bedford (Nouvelle-Écosse) Logican Technologies Inc., Edmonton (Alberta) Motorola, Scottsdale (Arizona) (É.-U.) Prior Data Sciences Ltd., Halifax (Nouvelle-Écosse) Racal-Tacticom Ltd., Reading (Royaume-Uni) TRW, Fairfax (Virginie) (É.-U.)



4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	Avril 1991
Examen de la conception du système	Juin 1992
Début de la mise en service de la composante initiale de mise en service (CIMS) (Unité)	Juin 1999
Début de la mise en service de la CIMS (Système de communications à très longue portée)	Septembre 1999
Début de la mise en service de la CIMS (Formation)	Juin 2001
Fin de la livraison du système au MDN	Août 2001
Fin du projet	Mars 2002

5. Rapport d'étape et justification des écarts

La livraison et la mise en service de 4 633 radios portatives d'assaut légères, de 253 radios air-sol-air et de 1 125 systèmes de chargement des piles ont eu lieu entre 1996 et 1998. En mars 1996, une modification du contrat principal rendue nécessaire par la réduction des effectifs des Forces canadiennes a été signée. En novembre 1998, une modification apportée au calendrier d'exécution a reporté la fin de l'installation du matériel à septembre 2001. Cette modification repoussera la fin officielle du projet à mars 2002. Elle a été due à l'incapacité de l'entrepreneur de respecter le calendrier d'homologation du matériel. En vertu de la modification n° 12, le sous-système de liaison d'intégration radio par sélection automatique du canal) et plusieurs interfaces vétustes ont été retirés du contrat.

6. Retombées industrielles

Au 30 juin 1999, les retombées industrielles régionales directes et indirectes étaient les suivantes :

Canada atlantique	31,4 millions de dollars
Ontario	105,5 millions de dollars
Québec	42,2 millions de dollars
Ouest canadien	1 051,5 millions de dollars
Non défini	141,7 millions de dollars
Total	1 372,3 millions de dollars

7. Sommaires des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
1 769,3	136,6	21,9	0	1 927,8



Projet de prolongation de la vie des sous-marins

1. Description

Le Projet de prolongation de la vie des sous-marins (PVSM) a pour but de remplacer la flotte de sous-marins de la classe *Oberon* par quatre sous-marins britanniques existants de la classe *Upholder* (le nom de la classe canadienne sera *Victoria*). Grâce au projet, le Canada conservera ses moyens militaires sous-marins dans les limites du budget des immobilisations actuel; il pourra aussi assurer la surveillance et le contrôle de son territoire, de son espace aérien et des zones maritimes relevant de lui et participer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Le Canada acquerra quatre sous-marins fonctionnels de la classe *Victoria* possédant des certificats de sécurité de plongée à jour, quatre simulateurs (systèmes de combat, dispositif de commande de navire, commande des machines, manutention et lancement des torpilles). Le contrat prévoit aussi la formation de quatre équipages.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

Ministère directeur	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Le ministère de la Défense du gouvernement de l'Irlande de la République et de l'Irlande du Nord (R.-U.)
Sous-traitants de premier rang	BAE Marine Systems (autrefois VSEL/Marconi Marine), Cumbria (R.-U.)

4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	4 juin 1998
Adjudication du contrat principal	2 juillet 1998
Adjudication du contrat de soutien	2 juillet 1998
Début de la location du 1 ^{er} sous-marin	6 octobre 2000
Début de la location du 2 ^e sous-marin	Juillet 2001
Début de la location du 3 ^e sous-marin	Janvier 2002
Début de la location du 4 ^e sous-marin	Mai 2002
Réinstallation des simulateurs au Canada	Avril 2002
Fin de la location et achat des sous-marins	Mars 2007



5. Rapport d'étape et justification des écarts

L'étape d'exécution du projet est maintenant bien avancée. Le Canada a accepté la livraison (sur place, au R.-U.) des simulateurs, et la formation du dernier équipage a commencé en novembre 2000. Un contrat, signé avec Lockheed Martin Canada, porte sur la modification du système de commande de tir des sous-marins. Le Canada a accepté le premier sous-marin, soit le *NCSM VICTORIA*, qui est actuellement à quai à Halifax, où il subit les modifications canadiennes essentielles.

La réactivation des bâtiments ayant comporté des difficultés, la livraison des trois derniers sous-marins a été reportée de six à dix mois par rapport au calendrier prévu à l'origine.

6. Retombées industrielles

Les retombées industrielles directes et indirectes se chiffreront à environ 200 millions de dollars. Cela comprend les modifications canadiennes des sous-marins et la réinstallation des simulateurs et des instructeurs au Royaume-Uni. Des retombées industrielles supplémentaires de 100 millions de dollars se concrétiseront sous la forme de renoncations en vertu desquelles les sociétés canadiennes présentant des soumissions pour obtenir des contrats de défense au Royaume-Uni bénéficieront de compensations industrielles.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
316,4	135,2	82,3	64,5	812



Projet de véhicule utilitaire léger à roues

1. Description

Les véhicules utilitaires légers à roues sont extrêmement mobiles et essentiels pour faciliter le commandement tactique des unités de combat, d'appui tactique et de soutien logistique au combat, pour aider à la collecte et à la diffusion de renseignements et pour assurer la liaison dans et entre les formations déployées.

Le but du Projet de véhicule utilitaire léger à roues est d'acquérir au maximum 802 véhicules de modèle militaire réglementaire et une version militarisée de 861 véhicules standards disponibles sur le marché pour remplacer le parc d'*Ittis*.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	À venir
Sous-traitant	À venir

4. Principales étapes

Principales étape (Étape 1)	Date
Publication de la DP pour le modèle militaire réglementaire	Octobre 2000
Clôture de l'appel d'offres	Mars 2001
Évaluation des soumissions	Juillet 2001
Essais des véhicules proposés	Mai 2002
Adjudication du contrat	Juillet 2002
Livraison des premiers véhicules construits	Janvier 2003
Fin du projet	Août 2005
Principales étapes (Étape 2)	Date
Publication de la DP pour la version militarisée des véhicules standards disponibles sur le marché	Février 2001
Évaluation des soumissions	Septembre 2001
Essais des véhicules	Septembre 2001
Adjudication du contrat	Décembre 2001
Livraison des premiers véhicules construits	Avril 2002
Fin du projet	Août 2005



Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a approuvé la stratégie d'acquisition révisée le 16 décembre 1999. Le projet sera réalisé en deux étapes. Au cours de l'Étape 1, 802 véhicules de modèle militaire réglementaire seront achetés; à l'Étape 2, le Ministère achètera une version militarisée de 861 véhicules standards disponibles sur le marché.

6. Retombées industrielles

À l'Étape 1, les retombées industrielles exigées doivent équivaloir à la valeur totale du contrat. Les retombées industrielles de l'Étape 2 n'ont pas encore été définies.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
3,0	8,5	90,0	89,7	209,1



Projet habillez le soldat

1. Description

Le personnel de la Force terrestre doit être vêtu et équipé pour pouvoir faire la guerre et mener des opérations autres que des combats dans le monde entier, toute l'année et quelles que soient les conditions météorologiques. Une bonne partie des ensembles actuels d'habillement et de protection individuels sont issus de techniques anciennes et de modèles désormais dépassés. Des articles particuliers ont affiché des lacunes opérationnelles au fil des ans, et l'on a constaté que bon nombre des articles ne sont pas compatibles les uns avec les autres, ce qui en limite la capacité, l'efficacité et le confort.

Profitant des améliorations des technologies du textile et des découvertes de l'ergonomie, le projet général Habillez le soldat introduira 24 articles d'habillement compatibles et distincts dans six catégories : les articles chaussants; le système amélioré de vêtements adaptés; les gants; la coiffure; la protection balistique et le transport de charge. Ces articles remédieront aux lacunes opérationnelles les plus pressantes aux chapitres de l'habillement et de l'équipement protecteurs pour le champ de bataille et contre les éléments. La Force terrestre achètera les articles pour équiper son personnel affecté aux opérations; les quantités seront suffisantes pour faire la distribution initiale et répondre aux besoins des deux premières années d'utilisation prévue.

Les sous-projets actuellement approuvés sont les suivants :

- i. Financement de l'étape de définition du projet général Habillez le soldat, ce qui comprend tout le travail de mise au point et de définition relatif aux 24 articles d'habillement uniques en leur genre.
- ii. Système amélioré de vêtements adaptés : survêtements, manteau de combat, pantalon de combat, parka et combinaison.
- iii. Sous-vêtements isolants légers.
- iv. Caleçons pour climat tempéré.
- v. Gants pour temps froid et pluvieux.
- vi. Gants de combat pour climat tempéré.
- vii. Gants pour équipage de véhicule de combat : ignifugés et destinés aux équipages des véhicules de combat blindés.
- viii. Chapeau de combat à large bord.
- ix. Coiffure isolante légère.
- x. Bottes pour climat humide.
- xi. Système de chaussettes de combat.
- xii. Lunettes de protection balistique.
- xiii. Outil polyvalent du soldat qui accroît la capacité de celui-ci de fonctionner sur le terrain, quelles que soient les conditions.
- xiv. Veste antifragement.



- xv. Plaques de protection balistique.
- xvi. Veste tactique, qui améliore la répartition du poids et l'accessibilité aux munitions et aux fournitures de combat transportées par le soldat.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

SOUS-PROJET	ENTREPRENEUR PRINCIPAL
Système amélioré de vêtements adaptés	Peerless Garments, Winnipeg (Manitoba)
Gants pour temps froid et pluvieux	Les Entreprises Albert Cloutier Ltée, Saint-Raymond (Québec)
Sous-vêtements isolants légers et caleçons pour climat tempéré	Stanfield's Ltd. (Nouvelle-Écosse)
Bottes pour climat humide	HH Brown Canada Ltd, Oakville (Ontario)
Chapeau de combat à large bord	Apparel Trimmings Inc., Scarborough (Ontario)
Outil polyvalent	Légère Industrial Supplies, Ottawa (Ontario)

4. Principales étapes

Approbation préliminaire du projet par le CT	19 septembre 1996
Adjudication du contrat (Outil polyvalent)	23 septembre 1996
Modification de l'approbation préliminaire du projet par le Conseil du Trésor	24 juillet 1997
Adjudication du contrat (Système amélioré de vêtements adaptés)	1 ^{er} juin 1998
Adjudication du contrat (Gants pour temps froid et pluvieux)	9 octobre 1998
Adjudication du contrat (Sous-vêtements isolants légers)	8 janvier 1999
Adjudication du contrat (Caleçons pour climat tempéré)	29 décembre 1999
Adjudication du contrat (Bottes pour climat humide)	8 juin 2000
Modification de l'approbation préliminaire du projet par le Conseil du Trésor	27 juillet 2000
Adjudication du contrat (Chapeau de combat à large bord)	30 octobre 2000
Fin de la livraison : tous les sous-projets Habillez le soldat	Avril 2004
Fin du projet	2004-2005



4. Rapport d'étape et justification des écarts

Dans le cadre du projet Habillez le soldat, les estimations initiales des crédits nécessaires et de l'échéancier d'exécution reposaient sur l'hypothèse que les techniques disponibles sur le marché ou l'équipement militaire des forces alliées permettraient de répondre aux besoins des Forces canadiennes. Cependant, exception faite de l'outil polyvalent et du système de chaussettes de combat, les techniques et l'équipement en question n'ont pas répondu aux exigences du Ministère quant à la durabilité et à la compatibilité avec le matériel déjà utilisé. Par conséquent, un travail de définition et de mise au point considérable a été nécessaire pour fabriquer des articles jugés acceptables par les soldats. Ce travail supplémentaire a entraîné des retards imprévus et d'importantes augmentations du coût par rapport aux estimations initiales. Le Conseil du Trésor a approuvé les données révisées en juillet 2000.

6. Retombées industrielles

L'industrie dans les régions suivantes du Canada profitera des volets du projet Habillez le soldat déjà approuvés et ayant fait l'objet d'un contrat. D'autres retombées viendront, à mesure que les contrats seront adjugés par voie d'appels d'offres au sujet des sous-projets qui restent :

Canada atlantique	10 millions de dollars
Québec	33 millions de dollars
Ontario	1,5 million de dollars
Ouest canadien	59 millions de dollars
Total	103,5 millions de dollars



7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Sous-projet	Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
Définition du projet général Habillez le soldat	4,6	1,0	0,2	-	5,8
Système amélioré de vêtements adaptés	61,4	1,0	,2	-	62,6
Sous-vêtements isolants légers	4,3	1,4	-	-	5,7
Caleçons pour climat tempéré	2,1	0,5	-	-	2,6
Gants pour temps froid et pluvieux	5,4	,4	-	-	5,8
Gants de combat pour climat tempéré	-	2,3	1,8	-	4,1
Gants pour équipage de véhicule de combat	-	0,7	-	-	0,7
Chapeau de combat à large bord	0,5	,4	-	-	,9
Coiffure isolante légère	-	2,4	-	-	2,4
Bottes pour climat humide	3,4	18,0	,2	-	21,6
Système de chaussettes de combat	-	7,1	1,0	1,0	9,1
Lunettes de protection balistique	0,2	2,1	3,7	-	6,0
Outil polyvalent	2,3	-	-	-	2,3
Veste anti-fragmentation	-	2,4	11,6	4,0	18,0
Plaques de protection balistique	-	3,0	1,1	-	4,1
Veste tactique	-	5,6	11,2	-	16,8
Total	84,4	48,1	30,9	5,0	168,5



Proposition de modification technique 583 du CF-18

1. Description

Le Projet général de modernisation progressive du *CF-18* (PMP *CF-18*) regroupe une série de projets indépendants visant à moderniser les ordinateurs de missions, les logiciels, les radars, les radios, le système d'identification des aéronefs, le système d'armements et les systèmes défensifs de guerre électronique. La proposition de modification technique 583 a été formulée par la compagnie Boeing à l'intention de la Marine américaine, et elle constitue la pierre angulaire du PMP *CF-18*.

Le projet a pour objet d'acquérir, d'intégrer et d'installer, moyennant des risques minimums, les principales composantes nécessaires pour moderniser les *CF-18*, et d'établir les paramètres avioniques de base.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

Entrepreneur principal	Boeing (États-Unis)
Sous-traitant	Bombardier, Raytheon

4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	Août 2000
Adjudication du contrat	Mars 2001
Première modernisation opérationnelle	Avril 2003
Dernière modernisation opérationnelle	Décembre 2006



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Les pourparlers contractuels ont actuellement lieu avec l'entrepreneur principal, et aucune modification n'a été apportée à l'échéancier approuvé par le Conseil du Trésor.

6. Retombées industrielles

Les retombées industrielles du projet n'ont pas encore été définies.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
44,1	99,1	111,9	164,6	1 080



Projet d'hélicoptères maritimes

1. Description

Dans son *Livre blanc* de 1994, la Défense envisageait de remplacer le *Sea King* avant la fin de la décennie. Le projet a pour but de remplacer les *CH124 Sea King* avec une flotte de 28 nouveaux hélicoptères et, ainsi, de remédier aux lacunes opérationnelles des appareils actuels, d'éliminer les problèmes de soutenabilité leur étant inhérents, et de constituer une flotte de taille suffisante pour exécuter les opérations pendant de nombreuses années au XXI^e siècle.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Ministère chargé d'assurer les services	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	À venir
Sous-traitants	À venir

4. Principales étapes

Étape de la définition	
Annonce du gouvernement	17 août 2000
Approbation préliminaire du projet (APP) datée rétroactivement au	18 août 2000
Publication de la demande de proposition pour le modèle de base (MB)	Automne 2001
Annonce par le gouvernement du nom du soumissionnaire retenu (Modèle de base)	Hiver 2001
Approbation ministérielle (MDN) – FS (APP)	Hiver 2001
Étape de la mise en œuvre	
Approbation effective du projet (AEP) par le CT et contrat visant le MB	Printemps 2001
Publication de la DP sur un système de mission intégré (SMI)	Printemps 2001
Annonce par le gouvernement du nom du soumissionnaire retenu – SMI	Été 2002
Approbation ministérielle (MDN) et modification de la FS (AEP)	Automne 2002
Livraison du premier aéronef	2005
Premier stade de la capacité opérationnelle (12 aéronefs)	2007
Livraison des derniers aéronefs	2008
Fin et clôture du projet	2010



5. Rapport d'étape et justification des écarts

L'Étape d'élaboration du Projet d'hélicoptères maritimes est terminée; le gouvernement a annoncé cela le 17 août 2000 et il a approuvé l'amorce de l'Étape de définition. Le Ministère a déjà approuvé l'Énoncé des besoins opérationnels (EBO). Il demande au Conseil du Trésor d'approuver à titre préliminaire l'achat de 28 hélicoptères maritimes au coût estimatif indicatif total de 2,984 millions de dollars (AB); il a aussi demandé une autorisation d'affecter à l'Étape de définition du PHM un montant estimatif fondé de 12,8 millions (AB). Le Ministère a adressé à l'industrie une lettre lui demandant d'exprimer son intérêt. L'élaboration de la demande de proposition (DP) est en cours.

6. Retombées industrielles

Les retombées industrielles du projet n'ont pas encore été définies.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
5,8	27,1	118,9	196,4	348,2



Projet de prolongation de la vie des transports de troupes blindés M113

1. Description

Les Forces canadiennes ont un besoin essentiel de la famille de véhicules M113 (TTB) pour remplir tous leurs rôles prévisibles, y compris la défense du territoire, les opérations de maintien et d'imposition de la paix de l'ONU, d'autres engagements internationaux et l'aide au pouvoir civil. Le projet des M113 vise à améliorer les capacités d'appui tactique et de soutien logistique au combat, de manière à rendre ces véhicules compatibles avec du matériel plus moderne, face aux dangers actuels et prévus avec lesquels les soldats canadiens devront composer au cours des opérations. Le projet remédiera aussi à des lacunes sur d'autres plans : protection, capacité d'autodéfense, mobilité, capacité de transport et possibilité d'assumer de nouveaux rôles. Le travail a été confié au 202^e Dépôt d'ateliers, à Montréal (Québec).

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	DEW Engineering and Development Limited, Ottawa (Ontario)
Sous-traitant de premier rang	United Defense LP, San Jose (Californie) (É.-U.)

4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	Octobre 1998
Adjudication du contrat de production	Janvier 2000
Approbation du Conseil du Trésor : poste de tir protégé	Mai 2000
Début de la production au 202 ^e Dépôt d'ateliers	Septembre 2000
Premier déploiement	Avril 2002
Livraison du dernier véhicule	Mai 2006
Fin du projet	Mars 2007



5. Rapport d'étape et justification des écarts

En août 1995, le gouvernement a approuvé en principe la Stratégie du ministère de la Défense nationale concernant les transports de troupes blindés. En janvier 2000, il a annoncé l'adjudication d'un contrat à fournisseur unique à DEW Engineering and Development Limited; il s'agissait pour cette entreprise d'assurer des services techniques et de livrer 341 ensembles de conversion, une option ayant été prise par le Ministère à l'égard de 61 autres. L'intégration du poste de tir protégé choisi est en cours, et un contrat d'acquisition devrait être adjugé avant mai 2001.

En vertu du projet des M113 LE, le Ministère recevra 11 véhicules d'un modèle dérivé appelé M113A3, un véhicule léger (VLAT) qui servira à assurer l'appui tactique et le soutien logistique au combat et qui permettra aux Forces canadiennes de remplir toutes les tâches actuellement envisagées pour un tel véhicule polyvalent.

6. Retombées industrielles

Dans les contrats principaux adjugés aux fins du Projet de prolongation de la vie des M113, on portera au maximum le contenu canadien pour produire les retombées industrielles et régionales, directes et indirectes. Comme le gouvernement a ordonné que la remise en état des M113 se fasse au 202^e Dépôt d'ateliers du MDN, dans le secteur Est de Montréal, le projet profitera directement aux régions en faveur desquelles il a lancé des programmes précis pour y diversifier et renforcer l'industrie et le marché de l'emploi.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
76,1	51,3	50,4	57,0	326,1



Projet de simulation d'effets d'arme (SEA)

1. Description

L'Armée de terre ne possède pas la capacité de mesurer de façon précise et objective le rendement de ses troupes lors des exercices d'entraînement force contre force en campagne. Pour combler cette lacune, le projet SEA vise l'acquisition de dispositifs d'instruction à laser et de systèmes de transfert automatique des données pour l'instruction collective d'équipe de combat et de groupement tactique. Le système SEA 1) fournira aux soldats une rétroaction immédiate de leurs actions; 2) offrira aux instructeurs les données objectives nécessaires pour produire des comptes rendus efficaces; 3) donnera aux commandants la capacité d'entraîner efficacement et d'évaluer objectivement leurs unités. Le projet permettra d'acquérir un équipement SEA instrumenté et transportable pour groupement tactique, lequel servira à entraîner la force de campagne au Centre canadien d'entraînement aux manœuvres (CCEM) Wainwright, ainsi qu'un équipement SEA pour équipe de combat, lequel sera utilisé au Centre d'instruction au combat (CIC) Gagetown.

2. Ministère directeur et ministères et organismes participants

MINISTÈRE DIRECTEUR	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants	Industrie Canada et ses organismes régionaux

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	À déterminer
-------------------------------	--------------

4. Principales étapes

Approbation du Conseil du Trésor	Juin 2000
Envoi prévu de la DP	Juillet 2001
Adjudication prévue du contrat	Mars 2002
Livraison finale prévue	Octobre 2004
Fin du projet	Octobre 2006



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le 8 juin 2000, le gouvernement a autorisé le ministère de la Défense nationale à faire l'achat d'un équipement SEA instrumenté et transportable pour groupement tactique, ainsi que d'un équipement SEA compatible pour équipe de combat. Les technologies auxquelles le projet SEA fait appel sont déjà au point et utilisées par de nombreuses armées dans le monde entier. Une dizaine d'entreprises sont intéressées à présenter une soumission dans le cadre du projet SEA, et les coûts sont bien établis. Certaines de ces compagnies ont prouvé qu'elles étaient en mesure de mettre en service un système intégré et commercial clés en main. L'adjudication du contrat sera fondée sur le coût de l'équipement, plus dix années de soutien. Il y a suffisamment de fabricants de systèmes SEA pour permettre la tenue d'un appel d'offres par l'entremise de MERX, le service électronique officiel d'appel d'offres du Canada. La livraison finale est prévue en octobre 2004, et le projet devrait prendre fin en octobre 2006. Le SEA a pour but d'appuyer l'entraînement force contre force jusqu'au niveau du groupement tactique (GT). L'atteinte de ce but permettra au SEA d'assurer à la Force terrestre une capacité d'entraînement maximale qui correspond au rythme d'entraînement de l'Armée de terre, tout en respectant les contraintes en matière de dépenses en capital et de coûts de soutien.

6. Retombées industrielles

Les retombées industrielles de ce projet restent à déterminer.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
1,8	1,67	19,12	31,27	123,38



Missile SeaSparrow évolué (ESSM)

1. Description

Le projet ESSM vise l'acquisition d'un système de missile d'autodéfense capable de faire face à la menace aérienne des deux prochaines décennies, et ce, conformément à la norme prescrite pour les navires de la classe HALIFAX.

Le Canada est l'un des dix pays qui prennent part au projet ESSM. Ce dernier est régi par une série de protocoles d'entente qu'ont signés les pays participants.

Le projet répondra à l'accroissement de la menace technologique que présente la dernière génération de missiles anti-navires très manoeuvrants. Les études de définition du concept effectuées par le bureau OTAN du projet SEASPARROW (NSPO) ont confirmé que le missile actuel SeaSparrow de l'OTAN, dont sont actuellement équipés les navires de la classe Halifax, est incapable de contrer cette menace potentielle.

Le projet prévoit la livraison de missiles, de lots de modification des lance-missiles et de pièces de rechange, la modification des radars de conduite de tir et des systèmes de commandement et de contrôle, ainsi que la formation nécessaire.

2. Ministère directeur et ministères participants

Ministère directeur	Ministère de la Défense nationale
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

3. Entrepreneur principal et sous-traitants de premier rang

ENTREPRENEUR PRINCIPAL	Raytheon Marine
SOUS-TRAITANTS CANADIENS DE PREMIER RANG	Honeywell Canada, Raytheon Canada

4. Principales étapes

Début de la phase un	Octobre 1995
PE sur le soutien en service signé par le Canada	Octobre 2000
Fin de la phase un	Décembre 2000
Mise en œuvre de la phase deux	Décembre 2000
Adjudication du contrat de production initiale à faible cadence	Février 2001
Fin de la phase deux	Mars 2010



5. Rapport d'étape et justification des écarts

Le Conseil du Trésor a approuvé la phase 1 à l'automne 1995 en vue d'une dépense initiale de 38,8 millions de dollars (TPS non comprise) au titre du Crédit 5, pour les travaux de coopération en matière de mise au point technique et de production de l'ESSM. La phase 2 du projet a été soumise au Conseil du Trésor, qui l'a approuvée le 5 octobre 2000 au coût total estimatif fondé de 514,2 millions de dollars (AB), TPS non comprise. Ce montant englobe le financement déjà approuvé à l'égard de la phase 1.

6. Retombées industrielles

La phase 2, qui a débuté à l'automne 2000, porte sur la production de l'ESSM et les changements de configuration à bord des navires de la classe HALIFAX. Cette phase est évaluée à 475,1 millions de dollars (TPS non comprise), dont environ 23 millions de dollars en contenu canadien direct. De plus, les PE qui régissent la phase 2 du projet font état d'importantes retombées socio-économiques pour tous les participants, sous forme de part des travaux qui est équivalente à la part des coûts, plus ou moins 20 p. 100. La part des travaux de l'industrie canadienne est actuellement estimée à environ 250 millions de dollars, selon une proportion de 70/30 entre les régions métropolitaines de Toronto et de Montréal. L'entrepreneur canadien est Honeywell Canada.

7. Sommaire des dépenses extraordinaires (en millions de dollars)

Dépenses au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Estimation actuelle des dépenses totales
171,9	42,2	42,1	40,2	480,6



Détails des paiements de transfert par gamme de services

Tableau 1 : Subventions par gamme de services

(en dollars)	Prévision 2000-2001	Prévu 2001-2002	Prévu 2002-2003	Prévu 2003-2004
Opérations interarmées et protection civile				
Bourses de recherche – Plans d'urgence	54 000	54 000	54 000	54 000
Soutien de la fonction Personnel				
Paiements aux personnes à charge de certains (S) membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions d'instruction dans le cadre du programme d'entraînement aérien du Commonwealth (<i>Loi de crédits n° 4, 1968</i>)	100 000	100 000	100 000	100 000
Cadres de direction du Ministère et des Forces				
Pensions civiles et rentes :				
M. R. P. Thompson	13 500	13 800	14 100	14 400
Congrès des associations de la défense	50 000	50 000	-----	-----
Ligue des Cadets de l'Armée du Canada	250 000	250 000	250 000	250 000
Ligue des cadets de l'air du Canada	250 000	250 000	250 000	250 000
Ligue navale du Canada	250 000	250 000	250 000	250 000
Caisse de bienfaisance de la Marine royale du Canada	10 285	10 285	10 285	10 285
Caisse de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada	12 090	12 090	12 090	12 090
Instituts militaires et interarmées	24 056	24 056	-----	-----
Forum sur la sécurité et la défense	1 700 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Institut canadien des études stratégiques	89 250	89 250	89 250	89 250
Centre for Conflict Studies	60 000	60 000	60 000	60 000
L'institut canadien des affaires internationales	40 000	40 000	40 000	40 000
Institut pour la surveillance et la recherche environnementales	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
Total des subventions	4 028 181	4 328 481	4 254 725	4 255 025

**Tableau 2 : Contributions par gamme de services**

(en dollars)	Prévision 2000–2001	Prévu 2001–2002	Prévu 2002–2003	Prévu 2003–2004
Opérations interarmées et protection civile				
Contributions aux provinces et aux municipalités en vertu de la <i>Loi sur la protection civile</i>	4 672 100	4 716 680	4 776 417	4 835 599
Contributions aux provinces pour l'assistance en cas de catastrophes naturelles	441 000 000	250 000 000	-----	-----
Contribution à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites	215 000	215 000	215 000	215 000
Contribution à l'Association civile de recherche et sauvetage aériens	1 889 799	2 004 606	2 161 058	2 316 022
ACRSA – Fonds des nouvelles initiatives	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Soutien de la fonction Personnel				
(S) Paiements en vertu des Parties I-IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C., ch. D-3)	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> (L.R.C., 43 - 2 ^e suppl.)	13 500 000	14 000 000	14 500 000	14 500 000
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement				
Contributions aux provinces et aux municipalités dans le cadre de projets d'aide économique	4 650 000	4 650 000	4 650 000	4 650 000
Gouvernement régional de Kativik	200 000	100 000	-----	-----
Cadres de direction du Ministère et des Forces				
Budget et bureaux militaires de l'OTAN	79 385 000	89 667 000	89 081 000	85 113 000
Infrastructure de l'OTAN (dépenses en capital)	29 500 000	33 000 000	35 000 000	37 000 000
Aide mutuelle	3 246 000	2 727 000	1 645 000	-----
Quartier général du Corps de réaction rapide du commandement allié de l'OTAN	132 000	153 000	160 000	145 000
Personnel aérien de la force d'intervention	52 000	48 000	48 500	48 000
Total partiel – OTAN	112 315 000	125 595 000	125 934 500	122 306 000
Programme d'aide à l'instruction militaire	3 976 000	3 908 000	4 325 000	4 325 000
Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix	4 801 000	5 357 000	-----	-----
Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies	280 000	280 000	280 000	280 000
Comité d'examen de la défense contre les armes biologiques et chimiques	85 000	85 000	85 000	85 000
Avion de combat interarmées	4 433 000	-----	-----	-----
Total des contributions	596 516 899	415 411 286	161 426 975	158 012 621

Tableau 3 : Total – Subventions et contributions

(en dollars)	Prévision 2000–2001	Prévu 2001–2002	Prévu 2002–2003	Prévu 2003–2004
Total – Subventions et contributions	600 545 080	419 739 767	165 681 700	162 267 646



Coût des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'AIDE HUMANITAIRE	Exercice 2000-2001 (en millions de dollars)				Exercice 2001-2002 (en millions de dollars)			
	Coût total du MDN	Coût diffé- rentiel du MDN	Recettes estima- tives du Trésor – ONU	Recettes estima- tives du MDN – ONU/FMO	Coût total au MDN	Coût diffé- rentiel du MDN	Recettes estima- tives du Trésor – ONU	Recettes estima- tives du MDN – ONU/FMO
EUROPE								
SFOR – Op PALLADIUM (Bosnie) (OTAN)	457,1	173,6			455,1	162,9		
MINUBH (MONUP) Op CHAPERONE	0,2	0,1			0,2	0,1		
SFOR – Op ECHO (Aviano)	215,1	9,1			0,5	0,5		
Op KINETIC /Op KINETIC PLUS (Kosovo)	86,1	36,4						
Op QUADRANT (Albanie, MINUK, UNMACC)	0,8	0,4			0,8	0,4		
FORPRONU (Croatie)			7,8	3,8				13,2
TOTAL PARTIEL	759,3	219,6	7,8	3,8	456,6	163,9		13,2
ASIE								
CENTRE CAMBODGIEN DE DÉMINAGE (CCD)	1,4	0,6						
Op TOUCAN (Timor oriental et Australie)	0,7	0,7	0,4		0,7	0,7		
TOTAL PARTIEL	2,1	1,3	0,4		0,7	0,7		
MOYEN-ORIENT								
FNUOD – Op DANACA (Plateau du Golan)	29,6	8,0	3,3	0,3	29,6	8,0	3,6	1,0
FMO (Force multinationale et Observateurs) – Op CALUMET	3,0	0,5		0,6	3,0	0,5		0,6
ONUST (Moyen-Orient)	1,5	0,7			1,5	0,7		
CSNU – Op FORUM (Commission spéciale / Iraq)	0,6	0,3			0,6	0,3		
MONUIK – Op RECORD (Koweït)	0,9	0,3			0,9	0,3		
UNFICYP – Op SNOWGOOSE (Chypre)	0,3	0,1			0,3	0,1	0,1	
Op AUGMENTATION I, II, III – (golfe Persique)	90,0	5,8			54,0	4,5		
TOTAL PARTIEL	125,9	15,7	3,3	0,9	89,9	14,4	3,7	1,6
AFRIQUE								
MINURCA – Op PRUDENCE – (République centrafricaine)			0,2	0,7				
Op MODULE (Mozambique)	0,7	0,3						
MINUSIL – Op REPTILE (Sierra Leone)	0,4	0,3			0,4	0,3		1,5
IMATT – Op SCULPTURE (Sierra Leone)	0,8	0,2			0,8	0,2		
MONUC – Op CROCODILE (Congo)	0,1	0,0			0,1	0,0		
MINUEE – Op ECLIPSE (Éthiopie/Érythrée)	60,3	27,5			37,9	17,3	1,2	1,5
MINUEE – Op ADDITION (Éthiopie/Érythrée)	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1		
TOTAL PARTIEL	62,5	28,4	0,5	0,8	39,4	17,6	1,2	3,0
AMÉRIQUES								
MIPONUH – Op COMPLIMENT (Haïti)				0,3				6,0
MINUGUA – Op QUARTZ (Guatemala)	0,2	0,1						
TOTAL PARTIEL	0,2	0,1		0,3				6,0
Budgets d'opérations diverses de maintien de la paix			0,1	1,3			0,5	0,7
TOTAL – OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET D'AIDE HUMANITAIRE	950,0	265,1	12,1	7,1	586,6	196,6	5,4	24,5

Nota : Données valides jusqu'au 31 décembre 2000.



Dépenses prévues du programme pour l'année budgétaire 2001–2002, par gamme de services

(en millions de dollars)		Régimes de prestations aux employés prévus par la loi		Subventions et contributions	Subventions et contributions prévues par la loi	Dépenses brutes prévues	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Gammes de services	Fonctionnement		Capital					
Forces maritimes	1 465,4	147,7	303,6	---	---	1 916,7	(25,1)	1 891,6
Forces terrestres	2 266,9	237,8	770,9	---	---	3 275,6	(124,2)	3 151,4
Forces aériennes	2 225,8	172,0	769,2	---	---	3 167,0	(142,6)	3 024,4
Opérations interarmées et protection civile	607,1	88,2	29,4	258,0	---	982,7	(4,2)	978,5
Communications et gestion de l'information	249,7	26,8	177,8	---	---	454,3	(0,9)	453,4
Soutien de la fonction Personnel	608,4	96,9	37,1	---	17,6	760,0	(10,0)	750,0
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement	596,2	66,7	49,7	4,8	---	717,4	(4,1)	713,3
Cadres de direction du Ministère et des Forces	283,9	26,0	11,9	139,4	---	461,2	(27,5)	433,7
Total	8 303,4	862,1	2 149,6	402,2	17,6	11 734,9	(338,6)	11 396,3



Liste des lois et règlements

Le ministre de la Défense nationale est responsable de l'administration des lois suivantes :

- *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. (1985), ch. A-2 (concernant les questions liées à la défense)
- *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée*, L.R.C. (1970), ch. A-16
- *Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. E-2 (sous la direction du Directeur général des élections, le ministère de la Défense nationale gère l'application des Règles électorales spéciales (Annexe II de la Loi) en ce qui touche les électeurs des Forces canadiennes)
- *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R.C. (1985), ch. C-17
- *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, L.R.C. (1970), ch. D-3
- *Loi sur les mesures d'urgence*, L.R.C. (1985), ch. 22 (4^e suppl.)
- *Loi sur la protection civile*, L.R.C. (1985), ch. 6 (4^e suppl.)
- *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, L.R.C. (1985), ch. G-2
- *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. (1985), ch. N-5
- *Loi sur le partage des prestations de retraite*, L.R.C. (1992), ch. 46, s. 107 (relativement aux membres et anciens membres des Forces canadiennes)
- *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada*, L.R.C. (1985), ch. V-2



Le centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national

Aperçu et mandat de l'organisme

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) est un organisme placé sous la responsabilité du ministère de la Défense nationale. Le CST a été établi en 1946 et rattaché au MDN en 1975. En tant qu'organisme national de cryptologie, le CST constitue l'un des éléments de l'infrastructure du renseignement et de la sécurité au service du gouvernement du Canada. À ce titre, le CST réalise sa mission par le biais de deux composantes du programme cryptologique qui sont distinctes, mais qui ont des points communs : le renseignement sur les transmissions (SIGINT) et la sécurité de la technologie de l'information (Sécur TI).

Renseignement sur les transmissions

Le renseignement sur les transmissions consiste à recueillir et à examiner les communications venant de l'étranger et à produire des rapports de renseignement à partir de l'information ainsi obtenue. Le SIGINT fournit des renseignements uniques et opportuns sur les intentions, les capacités et les activités de personnes, d'organisations ou d'États étrangers. Les décideurs se servent de ces renseignements pour résoudre des questions liées à la défense du Canada ou à la gestion de ses affaires étrangères. Les opérations du CST en matière de renseignement sur les transmissions sont appuyées par le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes, dont les activités sont réalisées à partir d'un certain nombre de stations au Canada.

Mission

Le programme de la sécurité de la technologie de l'information a comme mission de présenter des solutions qui aident le gouvernement fédéral à atteindre un niveau de sécurité adéquat pour ses télécommunications et ses systèmes d'information. Le CST aide à protéger les renseignements de nature délicate du gouvernement et la vie privée des citoyens. De plus, le programme de la sécurité de la technologie de l'information, grâce à sa collaboration avec l'industrie, contribue à l'établissement d'une capacité nationale de Sécur TI qui crée des emplois au pays et des possibilités d'exportation à l'étranger. Pour remplir son mandat, le programme doit atteindre les cinq objectifs suivants :

- fournir des conseils, une orientation et des services au gouvernement relativement à la planification, à l'acquisition et à l'installation de systèmes de communications protégés ainsi qu'aux procédures d'utilisation de tels systèmes;



- fournir de l'équipement de saisie et des dispositifs de cryptographie ainsi que de la documentation pertinente;
- faire des travaux de recherche, d'élaboration et d'évaluation en ce qui a trait aux aspects liés à la sécurité des systèmes d'information et de communications automatisés, afin de conseiller les clients sur la sécurité de ces systèmes et leur utilisation au gouvernement;
- conseiller et guider l'industrie canadienne en ce qui concerne l'élaboration de systèmes protégés de communications et de traitement électronique des données qui répondent aux besoins du gouvernement;
- fournir des conseils, une orientation et des services visant à assurer la sécurité et à protéger la vie privée des Canadiens et Canadiennes dans le contexte des transactions de commerce électronique.

Reddition de comptes

Le ministre de la Défense nationale rend compte au Parlement de toutes les activités du CST. Le Ministre approuve les dépenses en capital du CST ainsi que ses recommandations concernant les dépenses importantes qui sont présentées au Conseil du Trésor. Le Ministre approuve également les initiatives stratégiques clés du CST et est responsable des questions liées au CST au sein du Cabinet.

Deux sous-ministres, soit le sous-secrétaire du cabinet (Sécurité et renseignement), du Bureau du Conseil privé, et le sous-ministre de la Défense nationale, sont chargés de veiller à ce que le Ministre soit pleinement informé des activités du CST. Le sous-secrétaire est responsable des politiques et du fonctionnement du CST, tandis que le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives touchant le CST.

Le Centre de la sécurité des télécommunications agit en réponse aux priorités de renseignement sur l'étranger approuvées par les ministres. Le CST répond également aux besoins du gouvernement en matière de renseignement à l'occasion d'événements particuliers.



Tableau des ressources et des finances

Le tableau suivant dresse un profil des ressources du Centre de la sécurité des télécommunications :

	État actuel 2000-2001	Estimations 2001-2002	Estimations 2002-2003	Estimations 2003-2004
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Salaires et personnel	53 233	55 488	55 488	55 488
Fonctionnement et entretien	18 297	18 571	18 850	19 133
Sous-total	71 530	74 059	74 338	74 621
Immobilisations	25 758	26 144	26 537	26 935
Total	97 288	100 203	100 875	101 556



Force de réserve

Rôle

Le *Livre blanc sur la défense de 1994* a défini le rôle principal des forces de réserve comme étant le renforcement, le maintien en puissance et le soutien des forces déployées. La Réserve apporte l'étendue et la profondeur nécessaires à l'atteinte des capacités exigées à chaque seuil de mobilisation. Toutefois, dans certains cas, par exemple au sein de la Réserve navale, les réservistes exécutent des tâches qui ne sont pas accomplies par les réguliers.

Description

La Force de réserve est composée de membres qui ne sont pas des militaires à temps plein. Elle se divise en quatre sous-composantes, soit :

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets;
- les Rangers canadiens.

Première réserve

La Première réserve comprend la Réserve navale, la Réserve de l'Armée de terre (Milice), la Réserve aérienne et la Réserve des communications. Les chefs d'état-major des armées (Forces maritimes, Armée de terre et Force aérienne) commandent leurs éléments de réserve respectifs, et le sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) est responsable de la Réserve des communications.

Tout au long du Projet d'emploi concernant la force de réserve, le personnel du Directeur – Réserves contribuera directement à l'exécution des tâches suivantes :

- examiner les politiques d'emploi actuelles et les écarts au niveau de l'emploi qui existent entre la composante régulière et la composante de réserve des FC ainsi que les différences entre la Première réserve et les autres composantes de la Réserve;
- modifier au besoin les politiques d'emploi de la Réserve pour accroître la capacité de la force totale d'accomplir sa mission dans l'avenir, tout en s'assurant qu'elles demeurent axées sur l'ensemble de la Réserve;
- intégrer les changements approuvés dans les politiques, les ordonnances et les règlements existants;



- examiner le Cadre des instructeurs de cadets et faire au besoin des recommandations et des changements qui permettront d'attirer des chefs au sein du Mouvement des cadets du Canada et de les maintenir au sein de son effectif;
- surveiller la mise en oeuvre des politiques pour s'assurer que toute modification apportée s'applique à l'ensemble de la Réserve.

Les priorités particulières comprennent les initiatives qui accroîtront directement le recrutement et le maintien de l'effectif :

- Le cadre d'emploi des réservistes;
- La solde et les indemnités des réservistes;
- Les indemnités de déménagement des réservistes;
- Le régime de pension de la Réserve;
- Les activités désignées de la Restructuration de la Réserve de la Force terrestre.

Réserve supplémentaire

La Réserve supplémentaire est composée de la Réserve supplémentaire d'attente et de la Réserve supplémentaire disponible. Les membres de la Réserve supplémentaire ne sont pas tenus de servir ni de suivre de l'instruction à moins d'être en activité de service. Ils constituent un bassin de personnel qui possède de l'expérience militaire et qui pourrait être rappelé en cas d'urgence. Des spécialistes civils peuvent aussi être enrôlés dans la Réserve supplémentaire lorsqu'il existe un besoin précis. On examine présentement le rôle futur de la Réserve supplémentaire.

Cadre des instructeurs de cadets

Le Cadre des instructeurs de cadets est constitué d'officiers qui ont accepté de remplir des fonctions militaires et de suivre l'instruction requise, mais dont la fonction principale est la prestation du Programme des cadets du Canada. Cette année, d'importants plans sont dressés en vue d'accroître la pertinence et l'applicabilité d'une structure de perfectionnement professionnel.



Rangers canadiens

Les Rangers canadiens sont des volontaires qui se tiennent prêts à servir, mais qui ne sont pas tenus de se soumettre à un entraînement annuel. Ils ne sont obligés de servir que lorsqu'ils sont en activité de service. Les Rangers doivent être en bonne santé et être capables de vivre des ressources de la nature. Les Rangers canadiens assurent une présence militaire dans certaines régions nordiques et côtières et régions isolées du Canada, qui sont peu peuplées et que les autres éléments des Forces canadiennes ne peuvent servir avec facilité ou à un coût raisonnable. Des études sont en cours pour déterminer la possibilité d'élargir cette composante.



Programme des cadets du Canada

Objectif

L'objectif du Programme des cadets du Canada est de développer chez les jeunes hommes et les jeunes femmes le sens civique et les qualités de chef, de promouvoir leur bonne forme physique et d'éveiller leur intérêt pour les activités des éléments Mer, Terre et Air des Forces canadiennes.

Mandat

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la défense nationale*, les Forces canadiennes contrôlent et surveillent les organisations de cadets du Canada (Cadets de la Marine royale canadienne, Cadets royaux de l'Armée canadienne et Cadets de l'Aviation royale du Canada) dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme des cadets. En accomplissant cette tâche, les Forces canadiennes prennent en considération les politiques et les objectifs connus des ligues de cadets et des répondants locaux et coopèrent avec eux dans toute la mesure du possible.

Objectifs particuliers pour 2001–2002

Le principale priorité est de poursuivre l'instruction réglementaire. Pour l'exercice en cours, les améliorations prévues ou à poursuivre en ce qui concerne le Programme des cadets comprennent les suivantes :

- La poursuite de l'achat d'équipement pour le programme d'adresse au tir des cadets;
- La poursuite de la mise en oeuvre du Programme des cadets – Examen de la modernisation de la gestion et de la fonction de contrôleur;
- L'augmentation de la population des cadets de 5,5 p. 100 par rapport à l'année précédente;
- L'amélioration de la communication entre les membres de l'Organisation des cadets du Canada, du Cadre des instructeurs de cadets et du grand public;
- L'accroissement de l'efficacité des programmes d'instruction des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air;
- L'amélioration du programme d'instruction et de perfectionnement professionnel du Cadre des instructeurs de cadets pour s'assurer qu'il répond aux besoins du Programme des cadets;



- La gestion et l'examen de la description des exigences militaires fondamentales pour les officiers du Cadre des instructeurs de cadets, de la description des groupes professionnels militaires et des descriptions des spécialités du CIC;
- L'accélération de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information;
- Le maintien du Programme de prévention du harcèlement et de l'abus des cadets;
- Le maintien des nouvelles initiatives en matière d'affaires publiques et de recrutement.



Programme des Rangers juniors canadiens

Objectif

Les Rangers juniors canadiens ont comme objectif de fournir aux jeunes un programme structuré qui met en valeur les cultures et les modes de vie traditionnels dans les collectivités éloignées et isolées du Canada.

L'établissement d'une patrouille de Rangers juniors canadiens dépend de trois facteurs :

- la présence d'une patrouille de Rangers canadiens;
- l'absence d'une unité de cadets au sein de la collectivité;
- l'existence d'un important soutien communautaire.

Mandat

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la défense nationale*, les Forces canadiennes contrôlent et supervisent les Rangers juniors canadiens, qui sont constitués en tant qu'organisation de cadets, et veillent à la mise en oeuvre du programme des Rangers juniors canadiens. Dans l'exécution de cette tâche, les Forces canadiennes tiennent compte des organismes locaux, régionaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux qui participent au programme et elles coopèrent avec eux dans toute la mesure du possible.

Attentes relatives au rendement

Environ 1 400 Rangers juniors canadiens tirent profit de l'instruction donnée dans des collectivités éloignées et isolées un peu partout au pays. Il existe des patrouilles de Rangers juniors canadiens au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, dans le Nord québécois, en Ontario, en Colombie-Britannique et au Labrador. L'instruction met l'accent sur le sens civique, la responsabilité communautaire, le leadership, la santé et le bien-être personnels et l'estime de soi, ce qui contribue à bâtir une collectivité plus forte et plus saine pour tous.

Objectifs particuliers pour 2001-2002

Pour l'exercice en cours, les améliorations prévues ou à poursuivre en ce qui concerne le Programme des Rangers juniors canadiens comprennent les suivantes :

- La mise en oeuvre, s'il y a lieu, des recommandations de l'examen 2000 des Rangers canadiens;



- La poursuite de la mise en oeuvre du nouveau programme des Rangers juniors canadiens intitulé *Prévention du harcèlement et de l'abus par la sensibilisation et l'éducation*;
- La réalisation finale des exigences d'introduction, d'acquisition et d'entretien du nouveau programme d'adresse au tir des Rangers juniors canadiens;
- Le maintien des initiatives d'affaires publiques;
- La poursuite de l'acquisition et de l'entretien de l'équipement destiné à soutenir le programme des Rangers juniors canadiens.



Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence et Protection civile Canada

Le 5 février 2001, le Premier ministre a annoncé la création du Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence. Le ministre de la Défense nationale sera le ministre responsable de l'organisation, qui englobera également les fonctions actuelles de Protection civile Canada.

Le Bureau élaborera et mettra en oeuvre une approche globale en vue de protéger l'infrastructure essentielle du Canada. Il assurera un leadership national pour aider à protéger cette infrastructure, à la fois dans ses dimensions physique et virtuelle, et ce, peu importe la source des menaces ou des vulnérabilités.

Le Bureau fera fond sur les travaux et les consultations du Groupe de travail sur la protection des infrastructures essentielles (GTPIE), qui a été établi en avril 2000 et qui relevait à la fois du sous-ministre de la Défense nationale et du sous-secrétaire du Cabinet (Sécurité et renseignement). Le Groupe de travail a examiné la portée et la nature des menaces et vulnérabilités touchant les infrastructures essentielles nationales (IEN) et a organisé de nombreuses séances de consultation auprès des éléments des secteurs public et privé qui utilisent, soutiennent ou protègent les IEN. Les leçons retenues du passage à l'an 2000 se sont révélées très pertinentes dans le cadre de l'initiative de PIE. Le Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence utilise maintenant le cadre stratégique du GTPIE pour déterminer son mandat lié à la PIE.

Le Bureau sert aussi de point central pour la coordination des initiatives du gouvernement visant à traiter les menaces et les vulnérabilités qui influent sur les réseaux et systèmes gouvernementaux. Il développera cette capacité opérationnelle en s'appuyant sur le programme pilote du Centre de coordination de la protection de l'information du gouvernement du Canada (CCPIGC) établi à la GRC.

Les plans et priorités du Bureau en ce qui a trait à la PIE et à la coordination de la protection des systèmes gouvernementaux sont en cours d'élaboration.



Protection civile Canada

Aperçu

Fonctionnant comme composante civile du ministère de la Défense nationale, Protection civile Canada (PCC) est l'organisme principal du gouvernement fédéral par l'entremise duquel ce dernier s'efforce d'atteindre un niveau adéquat de préparation aux urgences au Canada.

Mandat

Le mandat de PCC découle en majeure partie de la *Loi sur la protection civile* et de la *Politique fédérale relative aux situations d'urgence*. PCC a comme mission de protéger la vie et de réduire les pertes matérielles en favorisant une meilleure préparation aux situations d'urgence au Canada. PCC appuie l'objectif de la Défense qui consiste à « fournir des secours d'urgence et de l'aide humanitaire », en gérant l'aide financière en cas de catastrophe et en facilitant la coordination des initiatives des ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, du secteur privé et d'organismes bénévoles en vue de poursuivre les buts et objectifs de gestion des situations d'urgence.

Plans et priorités

Les plans et priorités de PCC pour l'exercice en cours et ceux à venir ont été influencés par divers facteurs :

- le programme fédéral;
- les priorités et les contraintes de financement aux niveaux fédéral, provincial, territorial et international;
- la fréquence et la gravité accrues des catastrophes naturelles;
- l'existence d'infrastructures essentielles interdépendantes et basées sur la technologie.

PCC envisage de diriger, de diverses façons, la politique, les programmes et les opérations en matière de préparation nationale aux situations d'urgence. L'organisme prévoit notamment :

- entreprendre un examen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe en faisant progresser l'élaboration d'une politique d'atténuation des catastrophes et en contribuant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes et d'activités de protection de l'infrastructure essentielle;



- renforcer le cadre de gestion de l'intervention du gouvernement fédéral en révisant le Plan national de soutien, en mettant à l'essai un nouveau plan et en l'évaluant, ainsi qu'en accroissant la capacité des ministères fédéraux d'atteindre leurs objectifs et priorités en matière de gestion des situations d'urgence;
- améliorer les capacités du programme et des opérations de PCC et de ses partenaires pour faire face efficacement aux situations d'urgence en concevant et en fournissant une nouvelle stratégie de formation et d'éducation, en renforçant les partenariats existants et en établissant de nouveaux et en s'assurant que le Programme conjoint de protection civile demeure un outil clé pour ce qui est d'améliorer l'état de préparation national en vue des situations d'urgence.

Les activités de PCC visent en bout de ligne à atteindre un meilleur état de préparation aux situations d'urgence au Canada qui contribuera grandement à la sécurité et à la sûreté des Canadiens et Canadiennes. La capacité de PCC d'atteindre ce but dépendra de la disponibilité d'un niveau de financement adéquat.

Mesure du rendement

Bien que le mandat de PCC soit d'encourager et de coordonner la planification d'urgence par d'autres ministères et organismes fédéraux et par d'autres ordres de gouvernement, ce sont des organisations autres que PCC qui sont en fin de compte responsables des plans définitifs et des opérations d'intervention d'urgence. Par conséquent, le rendement de PCC sera mesuré à l'aide des indicateurs suivants :

- la portée et l'étendue de ses interactions;
- l'élaboration de politiques, de programmes, d'outils, d'exercices et de trousseaux de formation visant à aider les intervenants à élaborer des plans d'urgence au Canada et à l'étranger;
- la rétroaction des intervenants.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec la Direction des communications de PCC, au 122, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1A 0W6, en envoyant un message électronique à l'adresse Communications@epc-pcc.gc.ca ou en visitant le site Web de PCC à l'adresse www.epc-pcc.gc.ca.



Programme national de Recherche et de sauvetage

Rôle

Le Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS) assure la coordination et la direction centrales du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS). Il relève directement du Ministre responsable de la recherche et du sauvetage, qui est aussi le ministre de la Défense nationale.

Objectif

Le Secrétariat national Recherche et sauvetage a comme objectif de faire progresser les objectifs du Programme national de recherche et de sauvetage en coordonnant, en appuyant, en mettant en valeur et en examinant les activités des organismes fédéraux et non fédéraux qui fournissent des services de recherche et de sauvetage aux personnes en détresse dans l'ensemble des secteurs de compétence du Canada.

Activités

Le Programme national de recherche et de sauvetage englobe une vaste gamme de ressources et d'activités liées à la prévention d'incidents de recherche et de sauvetage et au sauvetage de personnes en danger. Dans le cadre du Programme, le Secrétariat national Recherche et sauvetage collabore et interagit avec ses partenaires, notamment six ministères fédéraux ayant des responsabilités en matière de recherche et de sauvetage, les provinces et territoires, des organismes bénévoles, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Les ministères visés comprennent Environnement Canada (Service météorologique du Canada), le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière canadienne), le ministère de la Défense nationale (Forces canadiennes), l'Agence Parcs Canada, le Solliciteur général (Gendarmerie royale du Canada) et Transports Canada. Des membres des six ministères fédéraux forment le Comité interministériel de recherche et de sauvetage, qui est présidé par le directeur exécutif du Secrétariat national Recherche et sauvetage.

Le Secrétariat national Recherche et sauvetage gère également le Fonds des nouvelles initiatives en matière de recherche et de sauvetage, au nom du ministre responsable de la recherche et du sauvetage.

Pour les fournisseurs de service de recherche et de sauvetage, maintenir des politiques et des services efficaces en matière de recherche et de sauvetage tout en mettant en oeuvre de nouvelles politiques dans un environnement dynamique constitue un défi de plus en plus grand. Le Secrétariat national Recherche et sauvetage entame le nouveau millénaire en mettant l'accent sur trois résultats et deux priorités principales, ces éléments étant tous liés au besoin continu



d'amélioration sur les plans des communications, de la coordination et de la coopération entre les intervenants du Programme de recherche et de sauvetage.

Résultat 1 : Maintenir un Programme national de recherche et de sauvetage cohérent et efficace.

Ce résultat peut être obtenu par les moyens suivants :

- l'élaboration d'un programme, d'une politique et d'un cadre de planification, dans les secteurs de compétence de la recherche et du sauvetage, qui soient conformes aux principes adoptés par le biais du Groupe de travail des sous-ministres sur les questions horizontales, du rapport d'examen sur l'intervention en matière de recherche et de sauvetage et de l'approbation donnée par le ministre responsable en ce qui a trait au Projet d'initiative de transition stratégique (*première priorité*);
- l'acquisition de ressources à l'appui de la recherche et de l'analyse stratégiques ainsi que de l'expertise opérationnelle en matière de recherche et de sauvetage au sein du Secrétariat national Recherche et sauvetage en vue de fournir des conseils judicieux aux gestionnaires de programme et d'élaborer le cadre de décision rationnel et constructif et les mesures de rendement qui permettront de relever les défis à long terme dans le cadre du Programme;
- l'élaboration et la gestion d'un Programme national de recherche et de sauvetage qui est structuré horizontalement et qui permet de relever efficacement les défis géographiques, environnementaux et démographiques du Canada;
- l'amélioration d'une méthode moderne de contrôle du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de 8,1 M\$ grâce à des mécanismes de reddition de comptes horizontaux auprès des responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- le renforcement du programme de prévention en matière de recherche et de sauvetage grâce à l'accroissement de sa capacité.



Résultat 2 : Améliorer les renseignements et les outils.

Ce résultat peut être obtenu par les moyens suivants :

- l'amélioration des outils visant à favoriser la communication parmi les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de recherche et de sauvetage, comme le congrès annuel SARSCÈNE, la revue SARSCÈNE et le site Web du Programme de recherche et de sauvetage (*deuxième priorité*);
- l'amélioration de l'efficacité du Registre canadien des radiobalises grâce à une mise à jour du logiciel;
- la réalisation de recherches et la transmission de renseignements et de documents aux clients des services de recherche et de sauvetage un peu partout dans le monde, par l'entremise du Centre de ressources du Secrétariat national Recherche et sauvetage.

Résultat 3 : Influencer les partenariats internationaux.

Ce résultat peut être atteint par les moyens suivants :

- l'appui des initiatives canadiennes au niveau du système international d'alerte par satellite en cas de détresse COSPAS-SARSAT;
- l'appui d'amélioration éventuelle au système d'alerte et de localisation par satellite en cas de détresse, grâce à la participation canadienne au programme Galileo.

Besoins en matière de personnel et coûts du Programme

Les tableaux figurant ci-dessous présentent en détail les besoins en personnel et les coûts du Programme de recherche et de sauvetage.



Tableau 1 : Détails des besoins en matière de personnel (ETP) par ministère

	Estimations 2000–2001	Prévisions 2001–2002	Prévisions 2002–2003	Prévisions 2003–2004
Secrétariat national Recherche et sauvetage	19,5	19,5	19,5	19,5
Environnement Canada	14	14	14	14
Ministère des Pêches et des Océans *	815	815	815	750
Ministère de la Défense nationale	733	712	705	705
Agence Parcs Canada **	N/D	N/D	N/D	N/D
Transports Canada	7	7	7	7
Total	1 588,5	1 567,5	1 560,5	1 495,5

Nota : * Ministère des Pêches et des Océans – Les chiffres pour l'AF 2003-2004 diffèrent des ETP réels publiés antérieurement en raison des renseignements plus récents dont on dispose. Des ETP moindres sont prévus pour l'AF 2003-2004 à cause de la réduction du financement alloué à l'intégrité du Programme.

** Les renseignements sur les ETP de l'Agence Parcs Canada et de la Gendarmerie royale du Canada n'ont pas pu être obtenus.

Tableau 2 : Coûts (000 \$) du Programme national de recherche et de sauvetage

	Estimations 2000–2001	Prévisions 2001–2002	Prévisions 2002–2003	Prévisions 2003–2004
Secrétariat national Recherche et sauvetage	10 288	10 377	10 389	10 402
Environnement Canada	985	985	985	985
Ministère des Pêches et des Océans *	150 318	154 350	143 164	129 425
Ministère de la Défense nationale **	365 745	363 299	166 741	105 956
Agence Parcs Canada	4 929	4 929	4 929	4 929
Transports Canada	955	970	985	985
Total	533 220	534 910	327 193	252 682

Nota : * Les chiffres du ministère des Pêches et des Océans s'appliquant aux AF 2000-2003 incluent les immobilisations pour les activités actuelles et prévues du programme de remplacement des canots de sauvetage (proposition de la Sécurité maritime).

** MDN AF 2003–2004 – réduction des coûts d'immobilisation/coûts non périodiques liés à l'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage : dépenses au 31 mars 2001 432,5 M\$; prévisions AF 2001-2002 264,1 M\$; prévisions AF 2002-2003 66,4 M\$; prévisions AF 2003-2004 2,4 M\$. Les coûts s'appliquant à la Gendarmerie royale du Canada n'ont pas pu être obtenus.



Tableau 3 : Estimations (000 \$) concernant le Secrétariat national Recherche et sauvetage

	Estimations 2000–2001	Prévisions 2001–2002	Prévisions 2002–2003	Prévisions 2003–2004
Fonctionnement et entretien (F&E)	1 955	1 967	1 979	1 992
Immobilisations*	6 565	6 962	8 195	8 195
Subventions et contributions (S et C) **	1 768	1 448	215	215
Total	10 288	10 377	10 389	10 402

Nota : * Comprend les immobilisations pour le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) en matière de recherche et de sauvetage et les immobilisations du Secrétariat national Recherche et sauvetage (95 k\$). Les contributions du FNI à l'ACRSA en 2000-2001 (91 k\$) et aux provinces et territoires (1 462 k\$) et la réduction de 77 k\$ dans le budget du FNI de l'AF 2000-2001 ont réduit les immobilisations de 8 195 k\$ à 6 565 k\$. De même, les contributions du FNI aux provinces et territoires (1 233 k\$) au cours de l'AF 2001-2002 ont réduit les immobilisations de 8 195 k\$ à 6 962 k\$.

** Comprend la portion canadienne des coûts du Secrétariat COSPAS-SARSAT (environ 215 k\$) tel qu'exigé en vertu de l'accord international, plus les allocations prévues du FNI par le biais d'arrangements de contributions au FNI, à l'appui du PNRS.



Bureau de l'Ombudsman

Établissement du Bureau

Le 9 juin 1998, le ministre de la Défense nationale a nommé André Marin au poste d'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Le bureau de l'Ombudsman a été établi par suite de recommandations visant à ce qu'un bureau indépendant soit créé en vue d'enquêter sur les plaintes de traitement injuste et de déterminer la nécessité d'apporter des changements au système.

En janvier 1999, après de nombreuses consultations avec des membres des Forces canadiennes et d'autres bureaux d'ombudsman, M. Marin a présenté son rapport au Ministre. Ce document, intitulé *Allons de l'avant*, expose la vision de M. Marin concernant le cadre d'un bureau d'Ombudsman efficace au sein du Ministère. Le Bureau est devenu opérationnel six mois plus tard, en vertu de directives ministérielles et d'une directive et ordonnance administrative de la Défense. À ce moment, il a été convenu que ces directives seraient examinées dans les six mois et intégrées à un règlement en vertu de la *Loi sur la défense nationale*.

En décembre 1999, l'Ombudsman a présenté au Ministre son rapport intitulé *Un régime de réglementation pour l'Ombudsman*. Ce document examine le fonctionnement du Bureau au cours de ses six premiers mois d'existence et présente des recommandations de changement au mandat avant de consacrer l'existence du Bureau dans un règlement. Depuis la présentation de ce rapport, l'Ombudsman a discuté du nouveau règlement avec des conseillers juridiques ministériels, avec l'aide du facilitateur, M. George Thompson.

Mission

L'Ombudsman est un tiers neutre, indépendant de la chaîne de commandement militaire et de la direction civile. Le rôle du Bureau est de veiller à ce que tous les membres de la Défense soient traités équitablement, en résolvant les plaintes individuelles et en contribuant à améliorer leur bien-être de façon substantielle et durable.

Fonctionnement

En général, le Bureau est un mécanisme de derniers recours, et les intéressés devraient d'abord utiliser les voies de règlement existantes. Lorsqu'il traite des plaintes, le bureau de l'Ombudsman vise à résoudre des problèmes en intervenant au niveau où il convient le plus d'apporter des changements. Si les circonstances l'exigent ou si un plaignant demeure insatisfait à la fin de ce processus, l'Ombudsman déterminera alors si une enquête plus poussée est requise.



Bien que l'Ombudsman reçoive des plaintes touchant une vaste gamme de questions, les quatre principaux types de plainte ont trait aux avantages sociaux, aux libérations, au harcèlement et aux affectations. De janvier à décembre 2000, le Bureau a reçu 1 281 plaintes, ce qui représente une augmentation par rapport aux 883 plaintes reçues au cours de l'année civile précédente.

Le Bureau a rédigé plusieurs rapports qui ont des répercussions sur le système. L'Ombudsman a fait des recommandations en vue d'améliorer le traitement des questions comme les conflits d'intérêts, le traitement des victimes d'agressions sexuelles, les politiques relatives aux affaires publiques et le processus disciplinaire au sein du Mouvement des cadets. D'autres enquêtes systémiques sont en cours, et un certain nombre de rapports publics sont attendus.

Reddition de comptes

Le caractère indépendant du bureau de l'Ombudsman est essentielle au maintien de sa crédibilité. Dans cette optique, l'Ombudsman relève directement du Ministre, ce qui lui permet de demeurer indépendant par rapport à la direction civile et à la chaîne de commandement militaire. En plus de présenter un rapport annuel au Ministre, l'Ombudsman peut rendre compte à ce dernier lorsqu'il le juge approprié et peut aussi faire rapport sur la mise en oeuvre de toute recommandation.

Information

Le bureau de l'Ombudsman fait preuve d'ouverture et de transparence dans le cadre de son fonctionnement, tout en s'efforçant d'assurer un service confidentiel aux personnes qui lui demandent de l'aide. De l'information est fournie au public et aux membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes par le biais des sites Internet (www.ombudsman.dnd.ca) et Intranet (ombudsman.mil.ca).



Tableaux des ressources et des finances

Le tableau suivant décrit le profil des ressources du bureau de l'Ombudsman sur une période de quatre ans.

	État actuel 2000-2001		Estimations 2001-2002		Estimations 2002-2003		Estimations 2003-2004	
	000 \$	ETP						
Salaire	1 746	46	3 416	65	3 467	65	3 519	65
F&E	1 850		1 785		1 812		1 839	
Total	3 596		5 201		5 279		5 358	
Immobi- lisations	200		275		279		283	
Total	3 796	46	5 476	65	5 558	65	5 641	65

Nota : Les entrepreneurs et le personnel temporaire n'ont pas été inclus dans le total des salaires ou des ETP pour l'exercice 2000-2001. Ces postes et les coûts afférents ont été placés sous la rubrique F&E de l'exercice 2000-2001. Le Bureau a doté avec succès les postes d'enquêteur, grâce au concours tenu en août 2000. Ces salaires sont reflétés dans les chiffres courants de l'exercice 2000-2001 et dans les estimations de l'exercice 2001-2002.



Information sur les personnes – Ressources

Le présent document, ainsi que d'autres renseignements sur les Forces canadiennes, figurent sur le site Web du ministère de la Défense nationale (D-NET), au www.dnd.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Directeur général – Affaires publiques
Quartier général de la Défense nationale
101, prom. du Colonel-By
Ottawa (Ont.) K1A 0K2
Tél. : (613) 995-2534

Vous pouvez également communiquer avec nos bureaux régionaux :

Halifax

ndpao@canada.com

Adresse postale :

Bureau des affaires publiques de la
Défense nationale
B.P. 2247, Halifax (N.-É.) B3J 3C9

Adresse – messageries :

1713, Bedford Row, 6^e étage
Halifax (N.-É.) B3J 3C9
Tél. : (902) 496-5375
Fax : (902) 496-5250

Calgary

ndpaoCAL@nucleus.com

Adresse – Poste et messageries :

Bureau des affaires publiques de la
Défense nationale
220, 4^e Avenue Sud-Ouest, suite 163
Calgary (Alb.) T2G 4X3
Tél. : (403) 974-2822
Fax : (403) 974-2829

Montréal

ndpao.mtl@videotron.ca

Adresse – Poste et messageries :

Bureau des affaires publiques de la
Défense nationale
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Ouest, 9^e étage
Pièce 911, Montréal (Qc) H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-5280
Fax : (514) 283-5351

Vancouver

ndpao-vancouver@home.com

Adresse – Poste et messageries :

Bureau des affaires publiques de la
Défense nationale
Suite 201, 1090 West Pender
Vancouver (C.-B.) V6E 2N7
Tél. : (604) 666-0199
Fax : (604) 666-0156

Toronto

ndpao@interlog.com

Adresse – Poste et messageries :

Bureau des affaires publiques de la
Défense nationale
4900, rue Yonge, 6^e étage
Toronto (Ont.) M2N 6B7
Tél. : (416) 952-7907
Fax : (416) 952-7910